

REVUE

D'HISTOIRE DU

BAS-SAINTE-LAURENT

VOLUME XIV NUMÉRO 2

JUIN 1991

7,50 \$



Mont Commis ou Mont Camille? – Joachim Vautour
Trois-Pistoles – Chroniques diverses

.....

**REVUE D'HISTOIRE
DU BAS-SAINT-LAURENT**

SOMMAIRE
REVUE D'HISTOIRE DU BAS-SAINT-LAURENT
Volume XIV numéro 2 juin 1991

Publiée deux fois l'an par la Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent en collaboration avec le module histoire et le Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec (GRIDEQ) de l'Université du Québec à Rimouski.

Fondée par M. Noël Bélanger en 1973

Comité de rédaction

Module d'histoire :
Nicole THIVIERGE
Chantal-Marguerite FREGEOT
GRIDEQ :

Paul LAROCQUE
Claudie LAMONTAGNE

Autres collaborateurs :
Jean-Pierre BÉLANGER
Pierre COLLINS
Jacques LEMAY

Graphisme :
Richard FOURNIER
Photographe :
Jean-Luc THÉBERGE

Traitement de texte :
Annie TREMBLAY

Politique rédactionnelle

Les personnes intéressées à publier des articles, notes de recherche, notes biographiques ou comptes rendus peuvent faire parvenir leurs manuscrits ou disquettes en tout temps.

Il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste pour publier dans la Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent. Le comité de rédaction peut, dans certains cas, assurer un support technique aux auteurs. Les textes sont lus par le comité et recommandés, selon le cas pour publication. Les auteurs demeurent cependant responsables du contenu de leurs textes. Une invitation cordiale est faite aux intéressés.

Dépôts légaux :

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN-0381-8454
Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent

Photographie de la page couverture :
Canotage à la Pointe-aux-Anglais (Bic)
(Circa 1925)

Éditorial2.
Pierre COLLINS, Paul LAROCQUE

Enseignement3
Jacques LEMAY

Archéologie4
Pierre DUMAIS

Mont Commis ou Mont Camille?9
Marcel LEBLANC

Joachim Vautour, pêcheur résidant à Rimouski au XVIII^e siècle14
Mario MIMEAULT

Les guerres du bois18
Oleg STANEK

L'incorporation de Trois-Pistoles a donné lieu à une série de
conflits (1916-1924)21
Bruno BOYER

Chroniques rimouskoises28
Gabriel LANGLOIS, Jacques MORIN

Histoire orale32
Nicole THIVIERGE

Patrimoine34
Michel RIOUX, Euchariste MORIN

Archives37
Sylvain GOSSELIN

Des livres à lire!40
Ghislaine PINEAU, Hugues DIONNE, Claudie LAMONTAGNE, Noël BÉLANGER

Photos anciennes46

Pour nous joindre :
Tél : 418-723-1986 Poste 1669
Adresse : Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent
a/s Pierre Collins UQAR
300, allée des Ursulines
Rimouski, Québec, G5L 3A1
Abonnement 91-92 : 16.00\$ année (2 numéros de plus de cinquante pages)
Pour devenir membre de la Société, ajouter 4.00\$
Nous sommes dépositaires des anciens numéros de la Revue et pouvons même offrir quelques collections complètes à prix avantageux. Pour en savoir plus long, communiquez sans tarder avec nous.

La Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent : beaucoup de complicité!

Nos lecteurs et lectrices le constateront sans doute : le présent numéro de la Revue d'histoire, tout comme le précédent, a impliqué la collaboration de beaucoup de monde. Retenons d'abord que près d'une vingtaine de personnes ont accepté, à un titre ou l'autre, de tenir la plume, ce qui nous vaut une grande variété de styles, de tons, d'approches. Nous nous en réjouissons tout en promettant de faire en sorte que nos pages demeurent toujours aussi accueillantes. Et que dire des thématiques! De l'histoire orale à l'archéologie en passant par le patrimoine, les archives, la Nouvelle-France, Trois-Pistoles, la toponymie... Voilà pour les textes. D'autres sont déjà en voie de s'ajouter, en vue du prochain numéro.

Faites-nous faire parvenir le vôtre, s'il y a lieu. Nous pourrions vous donner un coup de main si vous le souhaitez. Chose certaine, il se fait plus de recherches qu'on ne le pense sur le passé bas-laurentien. Nous avons la ferme intention de poursuivre nos sollicitations pour mettre en valeur les résultats de ces fouilles.

Mais les collaborations ne s'arrêtent pas là. Pour produire la revue, une belle équipe est en voie de se constituer. Nous en reparlerons à une prochaine occasion. Pour l'instant, contentons-nous de dire que ses membres sont très impliqués et aiment beaucoup travailler ensemble. C'est bon signe.

Dernière collaboration et non la moindre : la vôtre, chers lecteurs et lectrices. Votre intérêt et votre soutien nous sont indispensables. N'hésitez surtout pas à nous signaler toute observation visant à améliorer la facture et le contenu de la Revue.

Décidément, la Revue repose sur de nombreuses et belles complicités!

Pour le comité de rédaction,

**Pierre Collins
Paul Larocque**

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE

PAR JACQUES LEMAY,
PROFESSEUR DU MODULE D'HISTOIRE
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

EN SEPTEMBRE PROCHAIN, INAUGURATION DU
PROGRAMME COURT EN HISTOIRE APPLIQUÉE À L'UQAR

A partir de septembre prochain, le module d'histoire de l'UQAR offrira une nouveauté à l'intention plus particulièrement des personnes qui ne font pas partie de la clientèle régulière du module. C'est le programme court en histoire appliquée qui vise ceux et celles qui occupent ou qui seront appelés à occuper divers postes dans les services publics ou privés : membres des comités de protection du patrimoine, gestionnaires dans les municipalités ou dans les ministères, etc.

Le programme court, en effet, permet une formation et un perfectionnement dans certaines disciplines connexes à l'histoire. Plus spécifiquement, il fournit les connaissances de base théoriques et les apprentissages pratiques relatifs au patrimoine architectural, à l'archivistique, aux éléments fondamentaux de la culture matérielle, de l'histoire orale et de la muséologie.

Le module entend ainsi mieux servir la communauté régionale.

Voici une description plus détaillée de ce nouveau programme de quinze (15) crédits. Il comprend les cours suivants :

Cours obligatoires:

- HIS-107-90 : Histoire et patrimoine architectural
- HIS-108-90 : Civilisation traditionnelle au Québec : société et culture matérielle
- HIS-109-90 : Muséologie et Histoire
- HIS-361-90 : Méthodes en histoire orale : le cas régional

Un cours au choix parmi les suivants :

- HIS-105-90 : Archivistique et généalogie
- HIS-106-90 : Archivistique et gestion de documents

Émission d'une attestation :

La réussite de ce programme court donne lieu à une attestation émise par le registraire sur recommandation de la direction du Module.

Les modalités de l'offre de cours :

Les cours de ce programme s'étalent sur deux années et s'offrent simultanément dans le cadre du baccalauréat spécialisé d'histoire, ce qui empêche toute possibilité de dédoublement des activités pédagogiques.

Description des cours :

HIS-107-90 : HISTOIRE ET PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Étudier la valeur historique du patrimoine et les modes d'intervention dans le processus de protection et de mise en valeur du patrimoine architectural. Définition de l'architecture. Vocabulaire de base. Survol de l'histoire de l'architecture au Québec et dans la région. Notions du patrimoine architectural. Patrimoine architectural et histoire. Protection du patrimoine: législation, programmes gouvernementaux, organismes publics et privés et financement. Processus de sauvegarde et de mise en valeur. Actions communautaires. Études de cas en région : édifices et ensembles urbains.

HIS-108-90 : CIVILISATION TRADITIONNELLE AU QUÉBEC : SOCIÉTÉ ET CULTURE MATÉRIELLE

S'introduire à la culture matérielle et s'initier à la méthode de travail dans ce champ d'analyse. Usages, coutumes et croyances populaires

de la civilisation traditionnelle québécoise. Description des objets ethnographiques liés aux domaines des soins corporels, des lieux d'habitation, des activités et des arts populaires. Classification et typologie, initiation à la pratique ethnographique avec enquête sur le terrain, recherches documentaire et iconographique.

HIS-109-90 : MUSÉOLOGIE ET HISTOIRE

S'initier aux méthodes et aux techniques muséographiques dans le contexte des institutions et de l'histoire culturelle au Québec. Évolution historique des musées québécois. Rôles et fonctions sociales des musées : conservation, éducation et diffusion. Analyse de problèmes spécifiques aux musées : critères d'acquisition, méthodes de conservation et de mise en valeur des collections. Muséographie et types d'exhibits.

HIS-361-90 : MÉTHODES EN HISTOIRE ORALE : LE CAS RÉGIONAL

S'initier aux méthodes et aux techniques d'histoire orale à partir d'une problématique d'histoire régionale. Survol de l'histoire régionale et élaboration d'une problématique. Histoire orale, avantages et limites. Choix des informateurs et construction du questionnaire. Techniques d'entrevue et de conservation des documents sonores. Méthodes et critique et d'analyse des sources recueillies. Constitution d'un rapport de recherche.

HIS-105-90 : ARCHIVISTIQUE ET GÉNÉALOGIE

S'initier au traitement et à l'analyse des archives historiques et aux techniques généalogiques. Définition de l'archivistique. Archives historiques : acquisitions, types de classement, d'inventaires et de conservation et législation. Archives et profession. Sciences auxiliaires et archivistiques. Généalogie : sources et méthodes de recherche. Analyse de recherches.

HIS-106-90 : ARCHIVISTIQUE ET GESTION DE DOCUMENTS

S'initier à la gestion des documents et au traitement des archives. Définition de l'archivistique. Planification d'un programme de gestion. Mise sur pied d'un calendrier de conservation. Préarchivage : élimination et la conservation des documents essentiels. Gestion et ressources technologiques (informatique, bureaucratique, télématique, etc.). Gestion et législations provinciales et fédérales.

L'ARCHÉOLOGIE DE LA PÉRIODE PRÉ-CONTACT DANS LE BAS-SAINT-LAURENT

PAR PIERRE DUMAIS

UNE SCIENCE EN DÉVELOPPEMENT

Un projet de recherche

A la faveur d'un projet de recherche archéologique actuellement en cours dans la région du Témiscouata¹, ce court texte présente à grands traits les connaissances actuelles sur l'occupation amérindienne du Bas-Saint-Laurent à la période pré-contact². Il est inutile de souligner que ces connaissances sont encore excessivement lacunaires. En l'occurrence, un des objectifs de la recherche proposée est

de combler en partie ce vide en étudiant l'occupation amérindienne d'une région dont la situation géographique et les caractéristiques géomorphologiques en font un espace stratégique à l'échelle de tout l'Est du Québec. C'est un espace de vie qui est traversé par des axes majeurs de circulation, qui ont de tout temps permis des "courts-circuits" directs entre la vallée de la rivière Saint-Jean et le

Saint-Laurent et qui a pu servir de "corridor" d'entrée aux premiers groupes explorateurs qui avaient investi le nord de la Nouvelle-Angleterre au dixième millénaire avant nos jours. Cette région recèle également des formations géologiques qui contiennent une pierre siliceuse (un

ETHNOSCOPI INC.
585, av. Notre-Dame
Saint-Lambert (Québec)
J4P 2K8

chert) exploitée par les Amérindiens pour la fabrication de leurs outils. La présence de cette source géologique est importante car cette pierre pouvait servir de monnaie d'échange dans les activités commerciales entre différents groupes.

liste des formes de la terre et, d'autre part, le mode de perception géographique des populations nomades de chasseurs-cueilleurs. On espère ainsi découvrir une gamme plus variée de sites archéologiques et de reconstituer les comportements de mobilité spatiale des groupes à travers le temps.

Histoire amérindienne et archéologie

L'ancienne présence amérindienne dans la région du Bas-Saint-Laurent n'a encore fait couler que bien peu d'encre. Une des raisons de cette carence est sans doute une relative pénurie de sources historiques, le caractère fragmenté des informations disponibles et, peut-être, une certaine réticence de la part des historiens à parler de "l'autre" et à aborder un univers culturel tellement différent du nôtre!

Plus fondamentalement, il faut aussi mettre cette absence sur le compte d'une

idéologie propre à une société québécoise en pleine mutation, qui est à la recherche de ses racines en même temps que d'une identité culturelle forte. Une telle identification se fait souvent au détriment des groupes plus marginaux de la société, dont les autochtones. D'un



Relief typique du Bic. Sa côte très découpée rendait de nombreuses surfaces d'accueil accessibles aux Amérindiens préhistoriques.

Les objectifs de cette recherche archéologique sont avant tout d'ordre théorique. Elle vise à développer une approche nouvelle afin de mettre au jour de nouveaux sites archéologiques. Cette approche tente d'établir une relation entre, d'une part, une lecture structura-

rôle historique d'acteurs, ceux-ci se sont vus relégués par l'histoire au rôle passif de spectateurs ne contrôlant plus leur avenir³. Un des rôles de l'archéologie est de mettre en lumière une réalité bien différente, qui est celle d'une très longue aventure humaine caractérisée par le dynamisme et l'originalité culturelle ainsi que par une appropriation et un contrôle de l'espace territorial.

Si les sources historiques peuvent nous révéler certaines bribes des 450 années d'histoire amérindienne dans le sud du Québec, l'archéologie a pour tâche d'interroger les vestiges matériels qui témoignent des derniers dix millénaires du développement culturel des Amérindiens et de leur donner un sens anthropologique.

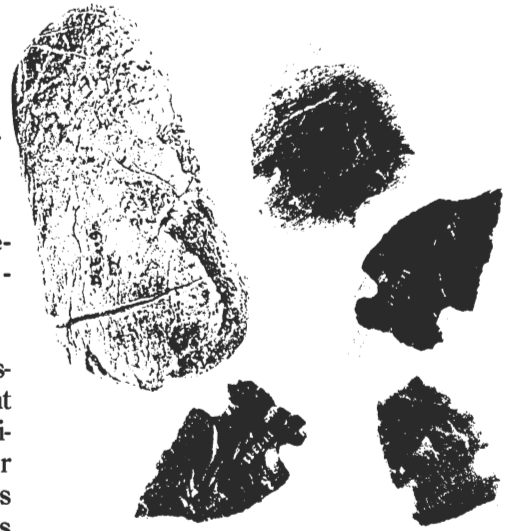
La période "pré-contact"

Afin de mettre de l'ordre dans ce continuum temporel de dix millénaires, les archéologues ont conçu des divisions chronologiques qu'ils ont appelé "périodes", celles-ci étant caractérisées par différents types d'attributs qui se rapportent le plus souvent au domaine technologique (l'outillage). On peut donner un bref aperçu de la séquence culturelle de la région de la côte sud de l'estuaire du Saint-Laurent afin de donner au lecteur une image des principales populations humaines qui ont fréquenté la région

dans le passé.

L'occupation humaine initiale : la période paléoindienne (-10 500 ans à -8000 ans)

La période paléoindienne correspond à l'époque initiale du peuplement humain de la région du Nord-Est américain. Les Paléoindiens anciens firent leur apparition, en provenance du sud des États-Unis, il y a environ 12 000 ans dans les territoires récemment libérés de la nappe glaciaire laurentidienne. Par la suite, sur une période d'environ 2000 ans, ils vont s'approprier un immense territoire récemment dégagé, à partir des Plaines de l'Ouest jusqu'aux rives de l'Atlantique. Malgré des originalités locales indéniables dans les ensembles d'outils de pierre qu'ils ont abandonnés sur les lieux qu'ils ont jadis occupés, il est remarquable de constater, dans un si grand territoire, une "architecture" commune dans la technologie utilisée, comme si le peuplement de l'espace s'était fait à une vitesse très grande (à l'échelle archéologique) et comme si le "peuple fondateur" avait été constitué d'un noyau culturel formé de groupes fortement apparentés au départ (Dumais et Rousseau 1985). Cet épisode de conquête territoriale s'est effectué dans un environnement naturel extrêmement dynamique, varié et probablement très riche, qui n'a pas d'équivalent moderne. Il faut



souligner en particulier l'environnement animal qui comportait alors une faune composée d'espèces aujourd'hui éteintes et qui constituait des proies convoitées par les paléoindiens. Mentionnons seulement le mammouth, le mastodonte, le cheval et le bison géant.

Encore aucun site attribuable de façon certaine à l'époque plus ancienne du paléoindien n'a encore été découvert en sol québécois, mais le nord de la Nouvelle-Angleterre a livré des traces matérielles datant entre 10 000 et 10 500 ans avant nos jours. On peut mentionner en particulier les deux sites du lac Munsungun, qui sont situés à seulement une centaine de kilomètres au Sud du Témiscouata dans le Nord de l'état du Maine. Ces sites ont été mis au jour au sein d'un axe majeur de circulation, inondé par des plans d'eau importants. Ils sont associés à des terrasses qui devaient être à proximité de l'eau, à une époque où le niveau lacustre était plus élevé que celui d'aujourd'hui. Il faut souligner aussi que des affleurements de pierre siliceuse propre à la fabrication d'outils taillés (chert) se trouvent dans le voisinage de ces sites, dans un rayon de 1 km à 8 km. Selon les auteurs qui ont mis au jour ces vestiges, la présence de cette ressource lithique était un facteur déterminant dans la fréquentation humaine de cette région. L'accélération de la recherche archéologique dans le sud-Est du Québec permettra vraisemblablement de mettre au jour des preuves d'occupations humaines aussi anciennes. À cet égard, un des objectifs de notre projet de recherche au Témiscouata est de documenter cette période d'appropriation initiale du territoire.



Petit monticule de déchets sur un site de la période du contact avec les Européens (Saint-Fabien-sur-Mer). Il est probable que ce site ait été occupé par des Amérindiens montagnais.

Les sites archéologiques les plus vieux actuellement connus au sud de l'estuaire du Saint-Laurent appartiennent à ce que les archéologues appellent le paléoindien récent (vers 9000 à 8000 ans avant aujourd'hui). Il s'agit d'une période pendant laquelle des groupes amérindiens, descendants possibles des paléoindiens anciens, ont poursuivi leur appropriation de l'espace territorial, mais dans un contexte environnemental peut-être moins favorable et surtout moins diversifié que pendant la période qui précédait. À l'échelle du Nord-Est de l'Amérique, les traces archéologiques de cette culture sont par ailleurs en général moins denses et moins nombreuses que celles des paléoindiens anciens. La côte du Bas-Saint-Laurent a livré au moins trois sites occupés par ces groupes et plusieurs autres ont été découverts sur la côte nord de la Gaspésie. Les trois emplacements sont situés dans la vallée empruntée par la rivière du Sud-Ouest, près du Bic. Leur contexte géomorphologique indique que ce sont des sites associés à d'anciennes rives de la mer post-glaciaire de Goldthwait. On les a en effet retrouvés à des altitudes variant entre 80 et 102 mètres au dessus du niveau actuel de la mer.

Les données actuelles concernant ces groupes pionniers sont encore très fragmentaires. Elles révèlent toutefois une mobilité et une expertise géographique étonnante puisque des traces archéologiques ont été retrouvées en des points disséminés d'un réseau territorial parfois très complexe, à l'intérieur duquel ces groupes ont su utiliser à profit leurs connaissances du milieu physique et du milieu vivant.

La période archaïque (-8000 ans à -2500 ans)

La période archaïque est un concept d'exclusion car les archéologues l'utilisent pour désigner des cultures qui ne maîtrisaient pas encore la technologie céramique ou l'agriculture, traits qui allaient caractériser les groupes plus récents du Sylvicole. Par ailleurs, on croit que les Amérindiens archaïques se distinguent de leurs prédécesseurs paléoin-

diens par le fait qu'ils auraient eu une mobilité territoriale moins grande, et qu'ils auraient fait un usage peut-être moins spécialisé des ressources alimentaires du milieu.

Chose certaine, c'est à la période archaïque que commence à s'exprimer à l'échelle des régions une grande diversité culturelle, que l'on attribue entre autres au fait que les groupes se sont adaptés à des milieux écologiquement contrastés. Le fait qu'il est possible pour les archéologues de délimiter dans l'espace des traditions culturelles, a eu pour résultat que l'on a une vision très fixiste de ces entités. Les appellations font d'ailleurs souvent référence à des environnements ou des territoires (par exemple Archaïque maritime, Archaïque du Bouclier) et on constate dans la littérature archéologique qu'il y a une certaine négation de la mobilité de ces groupes et surtout une négation des rapports de force géopolitiques qui devaient s'exprimer entre eux.

La période archaïque a été subdivisée en deux et parfois trois stades (inférieur, moyen et supérieur). Assez paradoxalement, aucun site de l'Archaïque inférieur (8000 à 7500 ans A.A.) ou de l'Archaïque moyen (7500 à 6000 ans A.A.) n'a encore été découvert dans le sud du Québec, alors que l'on sait que les paléoindiens récents y étaient déjà et que ces manifestations archéologiques sont relativement fréquentes dans le Nord de la Nouvelle-Angleterre où elles semblent apparentées à des traditions culturelles du Sud de la Nouvelle-Angleterre. Ce hiatus peut être expliqué par l'état peu avancé des recherches dans les régions frontalières du Sud du Québec. Néanmoins l'absence complète d'indicateurs de ces périodes dans les collections archéologiques documentées jusqu'à maintenant est un indice que la densité de population à cette époque a pu être très faible. Pour expliquer ce phénomène, certains auteurs ont posé comme hypothèse que le contexte environnemental de cette époque aurait eu une faible capacité de support en terme de densité de ressources animales.

Pour ce qui est du Bas-Saint-Lau-

rent, les données archéologiques proviennent principalement des travaux effectués d'une part sur la côte sud de l'estuaire et, d'autre part, de la région du lac Témiscouata. Pour la première de ces régions, les recherches qui ont eu lieu sur le littoral du comté de Kamouraska ainsi que sur le territoire du Parc du Bic ont permis de mettre au jour quelques sites de la période archaïque dont l'ancienneté remonte à entre environ 4500 ans et 2500 ans avant nos jours. Il faut souligner qu'un hiatus important existe pour les trois millénaires sis entre 8000 ans et 4500 ans, pour lesquels aucune preuve d'occupation humaine n'a été relevée. Ce "vide" archéologique ne correspond vraisemblablement pas à la réalité mais plutôt à une période pendant laquelle une dynamique environnementale particulière a été défavorable à la conservation des vestiges archéologiques sur la côte de la mer de Goldthwait. Les données mentionnées plus haut qui proviennent du Nord de la Nouvelle-Angleterre attestent en effet que le territoire appalachien était bel et bien habité à l'époque de l'Archaïque inférieur et moyen, quoique en faible densité. Pour ce qui est de l'époque du début de l'Archaïque supérieur (6000 ans A.A.), on sait que la haute vallée du Saint-Laurent était habitée en permanence, de même que la Basse-Côte-Nord, les Maritimes et le Nord de la Nouvelle-Angleterre.

Quant à la région du Témiscouata, des recherches archéologiques intensives effectuées par Charles Martijn ont eu lieu entre 1964 et 1966. Ce chercheur focalisa ses efforts sur certains bassins lacustres importants tels que celui du Témiscouata, le lac Touladi, le lac des Aigles, les lacs Squatteck, le lac Pohénégamook et le lac Meruimticook. Certains tronçons fluviaux de la rivière Touladi furent aussi inventoriés. Ces efforts donnèrent lieu à la mise au jour de 42 sites préhistoriques, dont quelques-uns furent associés à la période archaïque. L'analyse de ces données reste cependant encore à faire et il n'est pas possible de préciser la chronologie fine de cette période ni d'identifier les traditions culturelles en présence.

Pour la côte sud, les sites archaïques mis au jour témoignent de liens "génétiques" avec des entités culturelles dont le cœur géographique réside ailleurs. On a par exemple exhumé au Bic des outils en pierre vieux d'environ 4000 ans dont le style s'apparente beaucoup à une tradition culturelle qui s'est cristallisée sur la basse côte nord du golfe Saint-Laurent ainsi que sur la côte du Labrador. À la rivière des Caps près de Kamouraska, une sépulture formée d'une fosse crématoire témoigne de comportements rituels résultant de conventions très rigides qui avaient cours sur la côte atlantique de la Nouvelle-Angleterre pendant le quatrième millénaire avant nos jours. Cette sépulture a d'ailleurs livré la plus ancienne date au radiocarbone pour le Bas-Saint-Laurent, soit 3760 ans avant aujourd'hui. Cette forme a par ailleurs révélé une étonnante diversité de styles d'objets en pierre appartenant, selon les typologies admises, à des traditions et à des aires culturelles différentes. La signification réelle de cet ensemble d'objets exceptionnels nous échappe encore mais il faut probablement l'envisager sous l'angle des rapports interethniques.

Les indices archaïques les plus significatifs qui suivent dans la séquence chronologique sont ceux qui ont été exhumés de l'anse à l'Original, près du Bic, et qui témoignent d'une occupation vieille de 2500 à 2700 ans environ. Ce site ne présente aucune continuité culturelle

avec ce qui avait été observé auparavant (mille ans plus tôt) et l'on peut observer encore une fois que les témoins technologiques mis au jour appartiennent à une aire culturelle dont le foyer se situait dans la région des provinces maritimes. Un site situé à Saint-André-de-Kamouraska a aussi livré du matériel archéologique comparable.

Malgré d'immenses lacunes dans l'échantillonnage régional des sites d'époque archaïque, ce survol laisse apparaître des discontinuités évidentes dans la séquence culturelle. Cette diversité des manifestations archéologiques pourrait être vue sous l'angle de la géopolitique, comme si la région de l'estuaire du Saint-Laurent constituait un espace stratégique ouvert, sujet à des rapports de forces entre différents groupes d'origines géographiques diverses pour sa prise de contrôle.

La période Sylvicole (-2500 à -500 ans)

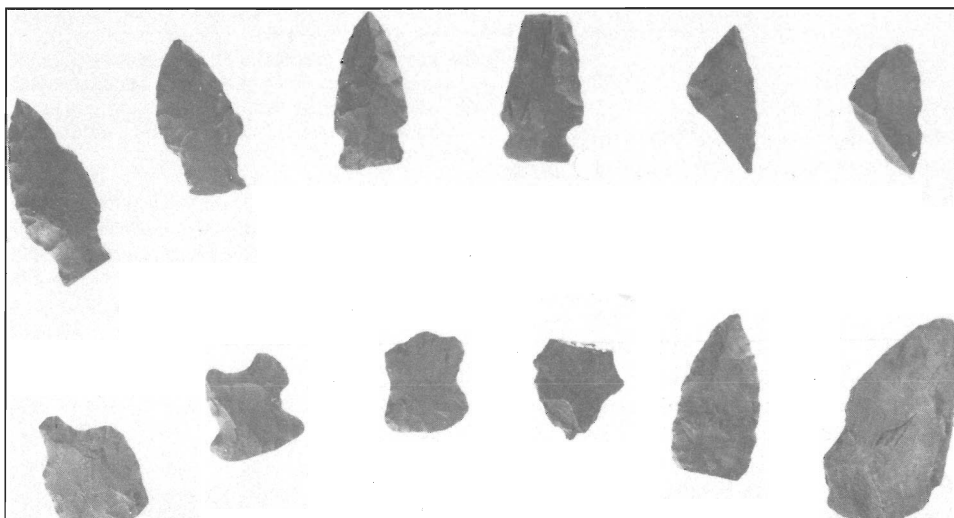
Dans le Nord-Est américain, la période sylvicole désigne la dernière tranche chronologique de la période pré-contact. Les archéologues l'ont fait correspondre avec l'apparition d'un trait technologique inédit qui est la céramique. Dans la région de la Plaine de Montréal, le Sylvicole est une période caractérisée par une augmentation démographique constante et par un changement dans le mode d'utilisation du

territoire et dans la mobilité des groupes. Cette tendance évoluera par la suite vers l'implantation de l'horticulture, qui s'ajoutera à un mode de subsistance axé sur la prédation et la cueillette, de même que vers une sédentarisation et une complexification de la structure sociale et politique.

Le Sylvicole est donc un concept qui, en plus de véhiculer un sens chronologique, supporte aussi une idée d'évolution culturelle. Ceci peut porter à confusion lorsqu'on étudie la préhistoire de régions qui se trouvent à la périphérie de «l'espace sylvicole» comme tel. Le marqueur matériel qu'est la céramique n'a, par exemple, jamais constitué un élément important chez les populations du subarctique ou de la région du golfe du Saint-Laurent, quoique celles-ci en ont acquis par des échanges ou qu'elles en aient parfois fabriqué à partir de modèles méridionaux. Par conséquent, la découverte d'un site contenant de la céramique dans la région de l'estuaire ou du Témiscouata soulève toujours la question de l'identité culturelle. Les sites à céramique sont-ils le produit d'une «incursion» de groupes méridionaux dans des territoires étrangers ou sont ils des emplacements «autochtones» contenant des éléments technologiques empruntés ou copiés?

Plusieurs sites sylvicoles ont été mis au jour dans le Bas-Saint-Laurent, en particulier dans la région du Bic, et sur quelques îles dont celles de Kamouraska et l'île aux Basques. Au Bic, ce sont les sites du Sylvicole moyen qui dominent (2000 à 1000 ans avant nos jours) et qui témoignent d'une fréquentation humaine plus assidue que pendant l'Archaïque. Au Témiscouata, on connaît quatre sites qui ont livré de la poterie de cette période. L'origine géographique des groupes de même que leur ascendance culturelle restent cependant difficiles à retracer dans l'état actuel de la recherche.

Ce sont les sites attribués au Sylvicole supérieur (1000 ans à 500 ans avant nos jours), et donc à une identité iroquoienne, qui retiennent notre attention du fait de leur présence en dehors du



Outils en pierre taillée, d'époque sylvicole, provenant de l'Anse à l'Original. Âge probable: 1700 ans avant aujourd'hui.

territoire habituellement considéré comme celui des Iroquoiens du Saint-Laurent. Ce groupe ethnique est celui qu'avait rencontré Jacques-Cartier et son équipage lors des navigations de 1534 et 1535. D'après les relations du navigateur maloin, les Iroquoiens du Saint-Laurent, qui formaient une population d'au moins six milles individus, vivaient dans une douzaine de villages semi-permanents situés sur la rive nord du Saint-Laurent, entre la région de l'île aux Coudres et l'île de Montréal. Les sites archéologiques qui contiennent de la poterie iroquoise dans le Bas-Saint-Laurent se concentrent surtout sur les îles de l'estuaire mais l'un d'eux a été découvert à l'intérieur des terres au lac Témiscouata. Davantage de données devront cependant être recueillies pour arriver à vérifier l'identité culturelle des Amérindiens qui ont occupé ces sites car la présence de cette poterie "exogène" pourrait refléter des activités d'échange entre différents groupes.

Il semble que l'espace stratégique de l'embouchure du Saguenay, qui donnait accès à un immense espace d'exploitation à l'intérieur des terres, ait été fréquenté, si ce n'est contrôlé à l'époque de Cartier par des Iroquoiens du chef-lieu de Stadaconé, situé à l'emplacement actuel de la ville de Québec. Les Iroquoiens, agriculteurs semi-sédentaires, contrôlaient par ailleurs la vallée du Saint-Laurent dans leur aire de résidence et étendaient leur influence jusqu'aux confins des territoires micmacs (baie de Gaspé) et montagnais (Côte-Nord).

Les quelques sites rencontrés sur les îles témoignent vraisemblablement des déplacements réguliers qu'effectuaient les Iroquoiens vers leurs territoires de pêche situés dans le Golfe. Les documents ethnohistoriques nous font entrevoir par ailleurs le jeu de rapports de forces interethniques qui se manifestaient pour le contrôle d'espaces territoriaux névralgiques. Le contexte géopolitique très tendu qui existait dans l'espace laurentien à la fin du XVI^e siècle est un phénomène qui peut justifier une réinterprétation de l'information archéologique. D'ailleurs les recherches récentes tendent à montrer que la région de l'estuaire

du Saint-Laurent, dans les derniers siècles avant l'arrivée des Européens, était une zone de contact entre les Montagnais et les Iroquoiens. Les données archéologiques suggèrent que les premiers contrôlaient probablement mieux que les seconds les voies d'entrée à l'hinterland appalachien.

L'arrivée des Européens dans la vallée du Saint-Laurent au XVI^e siècle aura des répercussions importantes sur l'équilibre géopolitique de tout le sud du Québec. Il est probable que la disponibilité de biens de consommation inédits dans l'axe laurentien (surtout le métal) ait provoqué à la fois une redéfinition des réseaux d'échange qui opéraient à la période pré-contact, mais surtout une modification des rapports de force entre les groupes en présence, notamment les Iroquoiens du Saint-Laurent, les Iroquois de la région des Grands Lacs et évidemment les groupes de langue algonquienne du sud du Québec. Ce sont ces nouveaux rapports de pouvoir qui ont sans doute contribué à la désintégration des Iroquoiens du Saint-Laurent, au terme du XVI^e siècle.

Conclusion

Nous espérons que ce tour d'horizon très rapide aura permis au lecteur de se familiariser avec le contenu et l'orientation de l'archéologie amérindienne qui se fait actuellement dans le Bas-Saint-Laurent. Il est à souhaiter que le rythme actuel et la qualité des études se poursuivent pendant les années 1990. Si c'est le cas, des chapitres entiers de cette longue aventure humaine seront sans doute à réécrire et il est à gager que le portrait encore flou de la trame historique amérindienne se fera de plus en plus précis.

LECTURES SUGGÉRÉES

CLERMONT, N. et C. CHAPDELAINE, *Pointe-du-Buisson 4: quarante siècles d'archives oubliées*. Recherches amérindiennes au Québec, Montréal, 1982.

DUMAIS, P., *Le Bas Saint-Laurent, Recherches amérindiennes au Québec* vol. VIII, nos 1-2 : 63-74, 1978.

Les Amérindiens et le caribou des bois au sud du Saint-Laurent. *Recherches amérindiennes au Québec*, Vol. IX, nos. 1-2, pp. 151-158, 1979a.

Le Bic, images de neuf mille ans d'occupation amérindienne. Dossiers du patrimoine #64, ministère des Affaires culturelles, Québec, 1988.

DUMAIS, P. et G. ROUSSEAU, *Trois sites paléindiens sur la côte sud de l'estuaire du Saint-Laurent*. *Recherches amérindiennes au Québec*, Vol. XV, nos. 1-2, pp. 135-149, 1985.

DUMAIS, P. et J. POIRIER, *Préhistoire récente sur la côte sud de l'estuaire du Saint-Laurent: archéologie et relations à l'espace*. *Recherches amérindiennes au Québec*, Vol. XIX, nos. 2-3, pp. 5-20, 1989.

¹ Ce projet de recherche, accordé pour deux années à l'auteur et à deux co chercheurs (Jean Poirier et Gilles Rousseau), est subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Mentionnons que Claude Chapdelaine du département d'anthropologie de l'Université de Montréal effectue également une recherche dans la région du Témiscouata.

Il faut également souligner que les travaux effectués au Bic à la fin des années 1970 ont bénéficié du support financier du ministère des Affaires culturelles et du Musée du Bas-Saint-Laurent, ainsi que d'une aide technique de la part du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

² On entend par période "pré-contact", l'époque qui a précédé le choc des cultures amérindiennes et européennes en Amérique. En ce qui concerne l'aire culturelle du sud-québécois, les documents historiques attestent que ce contact s'est initialement produit dans la première moitié du XVI^e siècle, lors des explorations de Jacques Cartier, et qu'il s'est intensifié dans la seconde moitié du même siècle. La période pré-contact réfère donc à un continuum temporel de dizaines de milliers d'années, à l'échelle de l'Amérique, pendant lequel les sociétés amérindiennes se sont approprié le sol américain et se sont transformées biologiquement et culturellement.

³ Lire à ce sujet l'ouvrage de Sylvie Vincent et de Bernard Arcand, *L'image de L'Amérindien dans les manuels scolaires du Québec*, Hurtubise HMH, 1979.

MONT COMMIS OU MONT CAMILLE?

PAR MARCEL LEBLANC, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE
 883, RUE ROLAND
 ROBERVAL, G8H 1W1

Nos ancêtres explorateurs ont montré de l'imagination et de la joie de vivre en désignant les endroits qu'ils découvraient en bordure du fleuve ou ailleurs. Après avoir conservé quelques noms autochtones comme Québec, Canada, Kamouraska, Cacouna, Rimouski, Matapédia et autres, ils ont su enrichir la toponymie avec de nombreux mots imagés comme Bic, Trois-Pistoles, La Tourelle, Manche-d'épée, Anse-Pleureuse, Gros-Morne, Marsoui, Pointe-à-la-Frégate et combien d'autres.

Toponymie régionale

Lorsqu'est arrivé le moment d'ouvrir des paroisses dans ces endroits, l'inspiration pour trouver le nom d'un saint patron ne vint pas facilement. En effet, personne, ni au Canada ni en Amérique, n'ayant jamais été canonisé, la piété des habitants n'était pas tellement imaginative. C'est probablement le manque d'originalité dans le choix des noms religieux qui a permis aux premières et anciennes appellations de demeurer.

Quand, en 1856, on a voulu détacher une nouvelle paroisse de Saint-Jean-Port-Joli, on lui a donné le nom de Saint-Aubert sous prétexte d'honorer le seigneur Philippe Aubert de Gaspé. Je veux bien croire que ce personnage méritait du respect et l'affection, mais de là à le mettre en parallèle avec les martyrs et les ascètes de l'Église primitive, on exagérait sûrement un peu. Et d'ailleurs, quelle était l'idée de ne "canoniser"

qu'une partie de son nom?

Plus tard, le long de la Mistigouguèche, une rivière longtemps patrouillée par un contracteur de chantier, mon bis-aïeul Charles Larrivée, une nouvelle paroisse prendra le nom de Saint-Charles-Garnier. Est-ce le "jobbeur" ou le saint martyr qui se fait ici ridiculiser?

En 1868, au moment de détacher de la paroisse de Sainte-Luce les missions de la rivière Neigette dans la seigneurie, et celle des "Hauteurs" dans le canton de Fleuriault, le défi de trouver des noms se pose à nouveau.

Dans la seigneurie Thibierge-Lepage, on avait l'habitude de s'inspirer des filles du seigneur Joseph Drapeau. En 1829, Sainte-Luce fut nommée en l'honneur de Luce-Gertrude Drapeau et Sainte-Flavie en l'honneur de Angélique-Flavie Drapeau. Mais, pour le moment, il ne faut pas que les autres filles du seigneur, si vertueuses soient-elles, passent avant le curé Nadeau. On nommera encore Saint-Angèle en l'honneur de Louise-Angèle Drapeau et, en 1873, Saint-Joseph-de-Lepage en l'honneur du père, mais Marguerite-Adelaïde et les autres devront attendre une prochaine occasion avant de "monter" sur les autels par l'intermédiaire de leur sainte patronne.

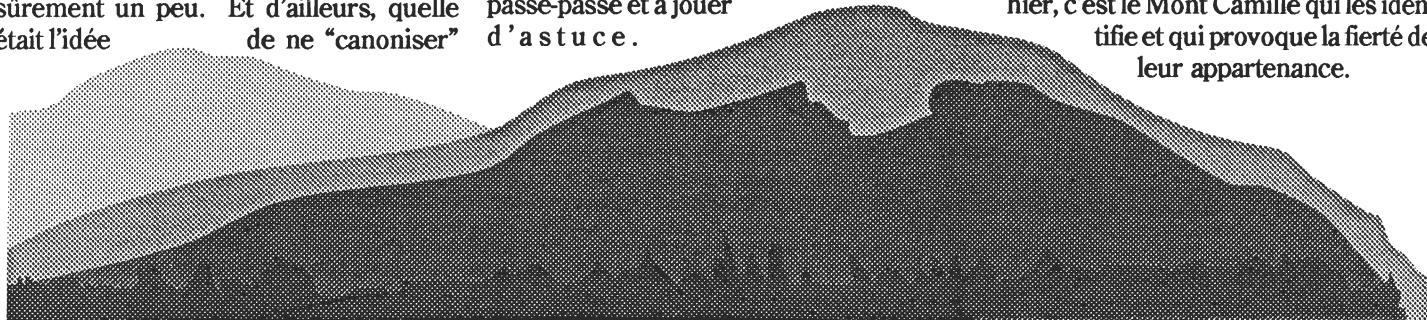
Cependant, pour glorifier la mémoire de l'abbé Gabriel Nadeau, il faudra s'exercer à des tours de passe-passe et à jouer d'astuce.

Tenant un anagramme, on inversera les deux syllabes de son nom pour créer un Saint-Donat tartempion ; ensuite, pour la paroisse voisine, on utilisera le nom de Saint-Gabriel, un saint légendaire et conventionnel¹.

Règle générale, si l'on excepte quelques villages de la Vallée de Matapédia et Cabano, Squatec, Lac-des-Aigles ou Fond-d'Ormes, les beaux noms historiques et descriptifs resteront pour les localités en bordure du fleuve ; dans l'arrière-pays aux immensités anonymes, il n'y aura que "des saintes places" que personne ne pourra différencier d'une région à l'autre. La pauvreté sous tous les rapports.

Le cas du Mont Camille

Quand même, à Saint-Donat et à Saint-Gabriel, les habitants s'identifient toujours à une vieille montagne aux formes arrondies, le Mont Camille. Même si les colons de l'Anse-aux-Coques ont déformé la prononciation du nom, même si les assassins de la toponymie et les inventeurs de "légendes" s'acharnent à changer son appellation, le Mont Camille porte toujours son nom et cela depuis des temps immémoriaux. Il fallait que les gens des "Hauteurs" (de Saint-Gabriel) possèdent une personnalité audacieuse pour avoir labouré durant près de cent ans dans des pentes souvent abruptes et toujours rocheuses. Aujourd'hui comme hier, c'est le Mont Camille qui les identifie et qui provoque la fierté de leur appartenance.



Si les Amérindiens des millénaires passés donnaient un autre nom à cette montagne, ce qui est tout à fait probable, il n'a jamais été porté à la connaissance des "Européens" que nous sommes. Par contre, notre ignorance de l'origine du nom actuel ne nous empêche pas de croire qu'il peut avoir été donné par les Basques et peut-être même par les Vikings. Chose certaine, c'est de cette manière qu'on le désignait durant le Régime français même si la plupart des cartes n'indiquaient alors qu'un nom générique pour les Appalaches en Gaspésie : Les Monts Notre-Dame.

En 1684, Franklin identifie le Mont Camille comme étant le Mont-Carmel, mais il est permis de présumer une mauvaise interprétation du nom ou plus simplement une erreur cléricale.

Partout ailleurs, sur de nombreuses cartes et sur certains documents, on trouve le nom de Mont Camille :

Sur les cartes de Bellin en 1753 et 1761.

Sur la carte de Danville en 1755.

Sur la carte de Carver en 1763, traduite en 1777.

Sur la carte canadienne de "La frontière canado-américaine" en 1783.

Sur la nouvelle carte des États-Unis par Abel Buell, encore en 1783.

Sur le plan de la seigneurie Thibierge-Lepage, par l'arpenteur-provincial D.S. Ballantyne en 1839.

Sur un croquis de l'abbé Damase Morisset en 1871².

Dans "Les Monts Notre-Dame", par l'abbé Adrien Caron en 1968³.

Dans le manuel de pilotage "Gulf and River Saint-Lawrence" en 1980.

Ainsi, pour tous ceux qui naviguaient ou naviguent sur le fleuve Saint-Laurent, qu'ils soient Vikings, Basques ou autres explorateurs du passé, qu'ils soient Japonais, Russes ou autres navigateurs contemporains, le Mont Camille est toujours le Mont Camille.

Mais pourquoi lui donne-t-on chez nous différents noms?

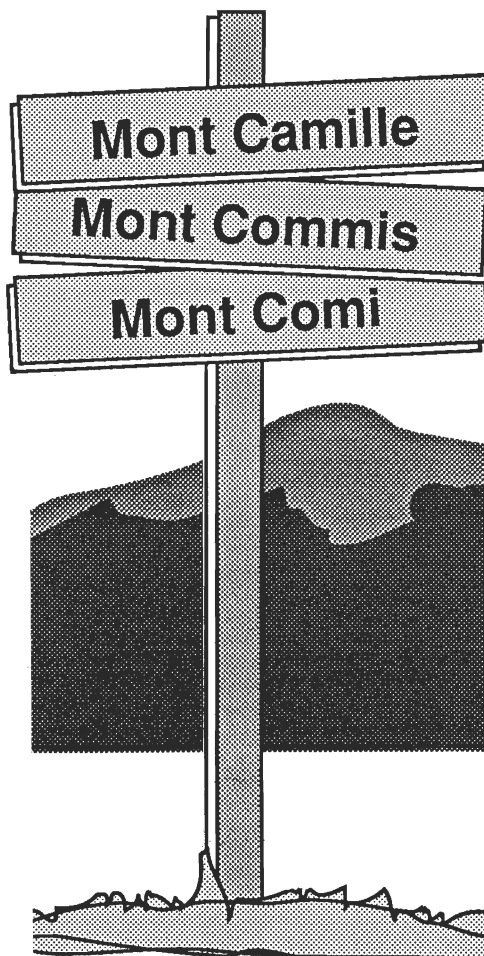
Durant le dix-neuvième siècle, les colons analphabètes de la région, qui déformaient tous les mots et qui prononçaient des "a" durs, en ont fait un Mont Câmi (Ile). Il semble que cette hypothèse ou prétention se fait d'elle-même puisqu'elle est plausible à 99.9%.

Il est évident que les gens qui ne connaissent pas le nom officiel ne savaient pas comment écrire la phonétique de ce qu'ils entendaient. C'est même normal qu'ils aient écrit Mont Commis, comme certains missionnaires dans les registres et aussi l'arpenteur-provincial Augustus-Télesphore Bradley, de Rimouski, qui fit l'arpentage du canton de Fleuriault en 1854. Ce technicien de la mesure des terres n'avait pas, semble-t-il, une grande formation scientifique et, au lieu d'écrire Mont Camille comme il était inscrit sur la carte régionale et sur le plan de la seigneurie, il s'en remit à la prononciation populaire dans la rédaction de ses rapports. De plus, un de ses hommes, présumément l'astucieux Alexandre dit

Piton Lavoie, de Rimouski, lui joua un bon tour. Ce dernier aurait, au début des années 1840, déposé des quartiers de viande de baleine sur le Mont Camille pour nourrir ses chiens ou attirer les bêtes qu'il désirait piéger. Il faut dire que le légendaire Piton Lavoie occupait comme trappeur une bonne partie des hauteurs à l'arrière de la montagne et qu'à l'instar du sorcier Gamache de l'Île d'Anticosti, il jouait constamment d'astuce pour protéger son territoire. Le jour où il amena son patron Bradley sur le "dôme" de la montagne pour lui montrer des "coquillages", des squelettes de poisson et surtout des ossements de baleine, l'arpenteur fut émerveillé de ces preuves irréfutables du déluge dont il est question dans la Saint Bible. La nouvelle de cette découverte extraordinaire s'étant répandue dans le village de Rimouski, le député du comté, le Dr Joseph Charles Taché, monta lui-même avec Bradley pour se faire indiquer les précieux vestiges, cette fois, "dans le flanc de la montagne". En 1863, dans FORESTIERS ET VOYAGEURS, Taché raconte sa découverte (dans le chapitre LE FEU DE LA BAIE) et il écrit évidemment, lui aussi, MONT COMMIS. Ce personnage, originaire de Kamouraska et arrivé à Rimouski en 1844, était quelque peu excusable de son ignorance au sujet du nom de la montagne. En 1890, le chroniqueur Arthur Buies, qui a lu Taché et entendu raconter la légende de la baleine, répète, sans trop y croire, la même version, mais il écrit, quant à lui, Mont Comis.

Avec les déformations et les fantaisies de chacun, le prestige du nom a diminué. Si toutefois Camille pouvait être le personnage légendaire de l'Énéide, la soeur des Horace ou le général romain Marius Furius, dans le langage des gens de Rimouski et de Mont-Joli, il n'est plus aujourd'hui qu'un commis, c'est-à-dire un employé subalterne.

Quelqu'un a parlé récemment d'une version nouvelle au sujet de l'origine du nom de Mont Commis : autrefois, un commis du moulin de la Compagnie Price⁴, en bordure de la rivière Métis, chassait souvent au Mont Camille et, pour cette raison, la montagne serait devenue



le Mont Commis. Quel est l'auteur de cette chimère? La source douteuse demeure non identifiée.

Jean-Noël Lechasseur, arpenteur-géomètre, publie dans la revue de l'Ordre de sa profession pour le mois de décembre 1984 des commentaires intitulés LE PARC DU MONT-COMI, ORIGINE⁵.

Dans ces commentaires, il fait allusion à deux "légendes" au sujet de l'origine du nom :

Vers 1850, un commis aurait laissé une plaque souvenir sur la montagne et le nom de Mont Commis daterait de cette implantation.

Quelques années après la prise du Canada par les Anglais (quand exactement?), des commis écossais qui faisaient de la contrebande (de quoi et avec qui dans ce pays inhabité jusqu'à 1850?) sur les rivières Métis et Neigette seraient venus chasser dans les pendents de la montagne.

Personnellement, en compagnie de mes frères, je me suis amusé durant une dizaine d'années, de 1933 à 1943, sur les flancs du Mont Câmi et je n'ai jamais entendu parler de ces légendes bizarres. Et pourtant, à l'occasion, j'ai questionné les habitants des environs à ce sujet. Mon père, le Dr Adélar Leblanc, amateur des faits savoureux de l'histoire locale et plutôt érudit, n'en connaissait rien non plus. Ayant pratiqué la médecine durant cinquante ans à Saint-Gabriel, il venait à la suite de son oncle prêtre, Joseph-Arthur Leblanc, qui y avait été curé durant quarante-deux ans. Cette tradition de quatre-vingt-douze ans au même endroit par la famille me permet de croire que ces deux vénérables personnes connaissaient sûrement toutes les légendes du milieu. Il semble bien que celles qui circulent aujourd'hui ont été créées de toutes pièces après la construction du centre de ski.

En 1858, l'arpenteur-provincial Frédéric Bélanger, de Montmagny, qui établit et mesure un tracé projeté pour le chemin Taché dans le canton de Fleu-

riault, pousse même l'outrecuidance jusqu'à indiquer un "Mount Comming" dans ses notes et sur son plan ; il voulait ainsi traduire le jargon français entendu sur les lieux.

Lorsqu'en 1870, l'arpenteur-provincial Eugène Taché, fonctionnaire du gouvernement, fait inscrire le nom de Mont Commis sur une carte émanant du Département des terres de la Couronne, il faut convenir qu'il attaquait sévèrement la tradition bien établie de Mont Camille.

La même erreur a été répétée en 1927 lorsque le Service géodésique du Gouvernement fédéral canadien a fait établir un point de référence sur le Mont Camille et qu'on l'a désigné comme "Comis".

D'après mes souvenirs personnels, au village de Saint-Donat, vers 1939, une maison de pension s'affichait pompeusement avec le nom de "Hôtel du Mont Comis" ; cette institution aurait duré quelques années et, aujourd'hui, approximativement au même endroit on retrouve un "Bar salon du Mont Comi". Actuellement, la rue principale dans le village de Saint-Donat est connue comme étant "la rue du Mont-Comi".

En 1950, Georges Morency, arpenteur-géomètre, fait des levés de chemins dans le canton de Fleuriault et, en rattachant son travail au point géodésique fédéral, il n'a d'autre choix que d'inscrire Mont Comis sur son plan.

La pire attaque contre le Mont Camille, ce fut au moment de la fondation du centre de ski régional appelé PARC DUMONT-COMI INC., le 14 février 1968.

À la Commission de toponymie du Québec, que pense-t-on de ces appellations variées?

Tous les professionnels de ce service ou de cette commission semblent être d'accord au sujet du respect des traditions locales des dernières années. Sur une carte récente intitulée "Québec en relief", on lit Mont Comis. Cependant, dans le répertoire toponymique du Qué-

bec pour l'année 1987, on a inscrit Mont Comi.

Pour les profanes de la mer et des océans, je veux bien qu'on se contente d'un mot déformé pour désigner "la montagne", mais à mon humble avis, il serait préférable de rappeler l'origine du nom en changeant le "o" du Mont Comi par un "â" avec accent circonflexe, ce qui donnerait un Mont Câmi. Ainsi, tout en respectant la prononciation séculaire des habitants, on se rapprocherait de "Mont Câmi (Ile)". De cette façon, un marin en goquette ou en ribote sur nos rives aurait l'opportunité de comprendre qu'il s'agit bel et bien de la montagne qu'il connaît et dont il se sert pour s'orienter.

Réflexions personnelles sur un imbroglie

Durant mon adolescence, j'ai toujours été intrigué par le nom de cette montagne, dont on ignorait l'origine. Lorsqu'à la fin des années 1940 j'ai commencé à connaître des Algonquins, soit en Abitibi, soit au Lac Saint-Jean ou sur la Côte Nord, j'ai pensé durant un temps que le soi-disant Mont Commis, Comis ou Comi pouvait provenir de la déformation du mot NOKOMIS ou KOKOMIS.

Dans la langue des Cris, nokomis signifie "ma grand'mère" mais on l'emploie aussi pour dire "mon oncle". En Saskatchewan-central, au pays des blés d'or, il y a une gare et un village qui portent le nom de Nokomis, mais c'est bien loin de chez-nous.

Il y a également le mot kokomis qui signifie "ta grand'mère" ou "ta grand-tante". Le nom s'applique aussi à des rochers qui ont plus ou moins l'apparence de vieilles femmes.

Il y avait autrefois un kokomis dans la rivière Saint-Maurice et la ville de Grand'mère lui doit son nom. "Quand on décida la construction du barrage de la rivière, on résolut de conserver "grand'mère" rocher, car elle avait des droits à cet honneur. Depuis des siècles, elle résistait aux fureurs des flots et aux amoncellements des glaces. Avant d'inon-

der les lieux, on mina avec soin le vieux rocher et, par sections, on le transporta au centre de la ville où il trône maintenant dans un parc public⁶⁷.

On trouve également un autre kokomis en Ontario dans les eaux de la rivière Abitibi, quelques milles en amont du lac du même nom. Les Cris de l'endroit invoquaient autrefois ce kokomis comme puissance capable de calmer les vents sur le lac Abitibi.

Mais, à la réflexion, j'en suis vite venu à la conclusion qu'il n'y avait aucune analogie possible entre les kokomis des rivières Saint-Maurice et Abitibi et notre vieille montagne aux formes arrondies.

J'ai ensuite pensé à consulter le Chanoine Alphonse Fortin, un historien émérite au Séminaire de Rimouski, et qui, malgré le petit nombre de ses publications, pouvait avantageusement être comparé aux grands noms de son époque, soit Mgr Victor Tremblay, de Chicoutimi, Mgr Albert Tessier, de Trois-Rivières, et même Mgr Lionel Groulx, de Montréal. Il m'a répondu que "malheureusement il n'en savait rien" et, par ses allusions aux Montagnais de la Côte Nord, qui fréquentaient nos régions et "qui au printemps, montaient sur le Mont-Commis pour observer la disparition graduelle des glaces sur le Fleuve", j'ai pu constater qu'il ne connaissait pas les moeurs des Amérindiens.

À la même époque, quelqu'un m'a aussi parlé d'un géologue du nom de Comis qui aurait étudié les formations des environs vers 1850, mais dans la bibliographie des travaux exécutés dans le Bas-du-Fleuve et en Gaspésie, on ne retrouve pas ce nom.

Après l'étude de plusieurs hypothèses possibles, il faut en conclure que l'origine du nom de Mont Câmi ne peut être autre chose qu'une déformation de Mont Camille.

Et pourtant, aux ports de Rimouski et Pointe-au-Père, chez les pilotes du Saint-Laurent, chez les capitaines du Jalobert ou de l'Abraham Martin⁷ ou même chez

un capitaine de goélette, il y avait sûrement quelqu'un qui savait que la montagne se nommait Mont Camille et qui possédait des renseignements à ce sujet. Comment se fait-il que personne de nos terriens "instruits" n'ait jamais entendu ce nom? Voilà un mystère qui, aujourd'hui encore, permet beaucoup de fantaisie.

À la fin des années 1970 ou au début des années 1980, une colonie de vacances s'est établie au pied du Mont Câmi dans un camp que les promoteurs ont décidé d'appeler du nom fantaisiste de Salumonko, monko étant évidemment un diminutif de Mont Commis. Que des jeunes qui ignorent tout de la forêt et de ses beautés puissent se réunir dans des colonies de vacances ou dans des groupements de "boys scouts", voilà d'heureuses initiatives. Cependant, il faut convenir que ce ne sont pas uniquement des cours donnés sur place qui doivent initier les profanes à la grande nature, mais la pratique avec des hommes d'expérience comme des bûcherons, des trappeurs et autres. Trop souvent, les professeurs de "sciences naturelles", bien que compétents en leurs matières, déforment l'esprit des jeunes quant aux difficultés inhérentes à la forêt.

Du côté histoire, au lieu de s'interroger sur le passé de leurs devanciers, les jeunes du camp Salumonko ont laissé courir leur imagination débordante. C'est ainsi qu'ils ont inventé qu'un vieil indien du nom de Monko vivait jadis sur le Mont Câmi. L'esprit de ce personnage, autrefois le chef de la tribu des Monkomiens, plane toujours sur le "Mont Comi" et ses qualités viennent inspirer tous les adeptes du plein air.

Voilà les prétentions légendaires que raconte un feuillet publicitaire édité en 1982. Ce papier est parvenu à la Commission de toponymie du Québec et dans un RÉPERTOIRE DES GENTILES DU QUÉBEC, publié en 1987 par Monsieur Jean-Yves Dugas, c'est l'origine qu'on donne pour "Mont-Comi, centre de plein air". Aussi, le "gentilé" des amateurs de sport qui s'amuse au "Mont Comi" serait Monkomiens.

Si certaines personnes veulent inventer d'autres noms, n'importe lesquels, il semble bien que le concours soit ouvert.

Et pourtant, si on voulait créer des légendes amérindiennes, il y aurait lieu d'étudier les faits et gestes des nombreux autochtones en chair et en os qui ont vécu dans la région.

Dans son "Tableau généalogique des mariages célébrés dans les paroisses du diocèse de Rimouski" et publié par le Séminaire en 1936, Mgr C.A. Carbonneau donne 107 mariages amérindiens célébrés principalement à Cacouna, L'Isle-Verte et Rimouski de 1718 à 1909, mais la plupart durant le milieu du dix-neuvième siècle. Les noms de famille sont Abraham, Ambroise, Athanase, Bernard, Brisson, Decomate, Denis, Dominique, Gray, Jérôme, Joseph, Katepate, Launière, Nicolas, Paul, Saint-Aubin et Thomas.

On a parlé de James ou Jim Gray, décédé en 1932 et qui avait épousé en secondes noces Élodie Deschênes à Saint-Donat en 1909. Il remplissait la charge de guide pour les "Anglais" du Club Watson au grand lac Kedgwick. Ce club disparut après le naufrage du Titanic en 1911.

Vers 1933, un Micmac de Restigouche, Peeter Labôbe, qui campait en bordure de la route de Les Hauteurs à Saint-Gabriel, parcourait les rangs de la paroisse pour vendre les paniers d'osier qu'il confectionnait.

À la fin des années 1920 et au début des années 1930, il y avait aussi des Amérindiens qui campaient l'été à Métis Beach dans le but de vendre leurs paniers aux vacanciers qui s'y trouvaient.

Une fois l'enquête terminée au sujet des autochtones de la région, il y aurait également lieu de s'informer auprès des gens "des Sept Lacs". Ces descendants des derniers cultivateurs à posséder des lots à bois sur le Mont Câmi pourraient sûrement faire des révélations intéressantes. À l'époque où le versant sud de la montagne a été ravagé par un incendie vers 1933, certains membres des familles Caron, Dupont, Fournier, Levesque,

Bélanger, Morissette, Demers, Paquet, Hallé ou autres y faisaient de l'exploitation forestière.

Pourquoi également ne pas rappeler l'anecdote de la baleine de l'arpenteur A.-T. Bradley, de J.C. Taché, de Arthur Buies ou peut-être même de Piton La-voie?

Mais si quelqu'un mérite de passer à l'Histoire avec même un monument sur le Mont Câmi, c'est bien l'abbé Ernest Lepage, prêtre-agronome, dont il faut suivre les traces vers les sommets.

Cet humble religieux, qui s'inspirait de "Voyez les lis des champs" de la Bible, fit savoir au monde scientifique, durant les années 1940, qu'il se trouvait chez-nous des choses uniques et extraordinaires.

Grâce à une particularité biologique liée à une condition nucléaire inusitée, les sommets du Mont Câmi recèlent une graminée qu'on ne retrouve nulle part ailleurs au monde : ce dactyle insoupçonné a été désigné en l'honneur de celui qui l'a découvert et aussi de celui qui l'a décrit comme étant LA CALAMAGROSTIS LEPAGEANA LOUIS-MARIE.

Voilà sûrement un motif de fierté pour les gens du milieu puisque cette modeste plante, un foin apparenté aux carex, fait sortir la contrée de l'anonymat.

Qu'on ne vienne pas faire des gorges chaudes en l'associant au chiendent, une mauvaise herbe apparentée à l'ivraie de l'Évangile, ou des allusions à "fou comme un foin", "rhume des foins", "être bête à manger du foin", "herbe folle", "couper l'herbe sous le pied ou manger du blé en herbe". C'est l'exclusivité de cette végétation herbacée qui donne sa valeur au site. C'est à rendre jaloux les habitants des îles Galapagos ou de l'archipel Kerguelen, seuls endroits au monde où les carex sont absents.

De même que le Cap Diamant s'est vengé des soldats anglais en les infectant avec l'herbe à puce, de même que les Hurons évitèrent les affres de la grippe

espagnole en se traitant au poglus en 1918, de même que les citoyens de Black Lake dans les Cantons de l'Est peuvent se glorifier d'une fougère très rare, la cheilanthes siliquosa, ainsi le Mont Câmi fait figure originale avec ses épis de calamagrostide.

Le 2 juillet 1942, l'abbé Ernest Lepage (1905-1981), originaire d'un rang de la paroisse de Rimouski et professeur à l'École d'agriculture de l'endroit, escaladait le Mont Câmi à titre de botaniste. Sur le versant nord, un peu avant d'atteindre le sommet, il recueillit une calamagrostide sur une corniche étroite, dans le flanc d'une muraille calcaire et d'âge silurien. Revenu à son laboratoire, il constata avec surprise que son échantillon différait des spécimens recueillis soit dans l'Ungava, soit sur le Mont Washington dans le New-Hampshire, soit dans l'Ouest canadien.

L'année suivante, le 6 juillet 1943, bien décidé à faire part de sa découverte au monde scientifique, il gravit à nouveau les pentes du Mont Câmi pour une nouvelle cueillette de sa calamagrostide. Cette fois, il en expédie un spécimen au Père Louis-Marie à l'Institut agricole d'Oka, un autre à un professeur de l'Université de Montréal et six autres à J.R. Swallen de Washington, lequel confirme immédiatement l'originalité de cette plante.

En août 1944, dans le numéro 548, volume 46 de la revue RHODORA, journal du Club Botanique de la Nouvelle-Angleterre, le Père Louis-Marie, o.c. présente une étude sur les différentes calamagrostides de l'est de l'Amérique du Nord, et il donne la description scientifique de la découverte récente de l'abbé Lepage. Immédiatement après cette publication, la plante qui portait déjà le nom de Calamagrostis Lepageana n.sp. devient Calamagrostis Lepageana Louis-Marie.

Le testament de l'abbé Lepage, en janvier 1981, transmettait son herbier personnel à la Faculté d'Agriculture de l'Université Laval et le spécimen que j'ai consulté durant l'été 1989 a été recueilli

le premier juillet 1950. Il semble donc que l'abbé Ernest Lepage revenait régulièrement explorer les pentes du Mont Câmi, jardin personnel de ma famille, à l'époque de mon adolescence.

Plus tard, en 1951, l'abbé Lepage publiait dans le Naturaliste Canadien la liste de plusieurs plantes herbacées dont le Mont Câmi était le site naturel. Comme ses devanciers Joseph-Charles Taché ou autres, il écrivait "Mont Commis", mais il n'avait pas de mission toponymique lorsqu'il inventoriait des calamagrostides, des carex, des périgynes ou des akènes.

Ne serait-ce pas rendre justice à la mémoire de ce professeur émérite, botaniste de réputation internationale, que de lui faire l'honneur d'un rappel sur la montagne même qu'il a fait connaître aux scientifiques du monde entier? Son nom servirait également à promouvoir un idéal pour tous les jeunes qui fréquentent la colonie de vacances de l'endroit.

¹ Les saints fictifs sont nombreux au martyrologe : Saint-Michel-Archange, Saint-Christophe, Saint-Georges, Saint-Joachim, Sainte-Cécile, etc.

² Voir les archives de l'archevêché de Rimouski pour la paroisse de Saint-Gabriel.

³ Cahier d'histoire No 3, La Société historique de la Côte du Sud, Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

⁴ D'après l'arpenteur Joseph Bouchette, le moulin à scie de la rivière Métis a été construit en 1824 par Michel Larrivée, de Lévis, qui l'aurait vendu à William Price vers 1830.

⁵ Ces commentaires proviennent d'un rapport de laboratoire du 6 février 1975 à la Faculté de Foresterie et de Géodésie de l'Université Laval. Dans ce rapport, la bibliographie réfère à mon travail ESQUISSE VILLAGEOISE publié à Saint-Gabriel en 1974, mais l'auteur néglige de mettre entre guillemets les passages qu'il transcrit mot à mot de mon texte.

⁶ Joseph E. Guinard, o.m.i., Les noms indiens de mon pays, Montréal, Édition Rayonnement, 1960.

⁷ Jalobert est le nom du premier pilote français qui vint ici avec Jacques Cartier. Abraham Martin (1589 à 1664) fut le premier pilote du Saint-Laurent et c'est lui qui traça les premiers rudiments de la carte du fleuve.

Durant les années 1930, les petits navires qui faisaient le service des pilotes à Pointe-au-Père portaient les noms de Jalobert et de Abraham Martin.

JOACHIM VAUTOUR, Pêcheur résidant à Rimouski au XVIII^e siècle

PAR MARIO MIMEAULT
335, BOUL. YORK OUEST
GASPÉ, GOC 1RO

On souligne souvent que la colonisation, l'agriculture et la forêt ont été les principaux facteurs de peuplement et de développement de la région du Bas Saint-Laurent. Le plus souvent, ce sont les XIX^{ème} et XX^{ème} siècles qui attirent l'attention. Portant, la présence de la mer a aussi fait que les gens de Rimouski ont vécu de la pêche, et cela dès le temps du régime français. Les données pour évaluer l'importance de cette activité par rapport à l'agriculture ou la forêt n'abondent toutefois pas et ont été peu fouillées à ce jour. Ce récit de vie de Joachim Vautour, un des pionniers de la région, montre qu'il y a peut-être lieu d'approfondir cet aspect du passé régional pour déterminer la place qu'a tenue la pêche pour nos ancêtres. De toute manière, l'exercice nous fait découvrir des hommes vibrants, entiers et touchants par leurs réussites et par leurs misères.

Rimouski en 1731

Joachim Vautour arrive à Rimouski au printemps de l'année 1731. Quand sa femme et ses enfants débarquent sur les berges qui font face à la maison du seigneur Pierre Lepage, l'anse Saint-Barnabé n'abrite qu'un hameau. Rimouski compte alors une douzaine de familles et guère plus d'une soixantaine de personnes. La plupart des gens installés ici sont parents ou étroitement liés les uns aux autres. On y vit du travail de la terre et de la pêche.

Les habitants regroupés dans l'anse Saint-Barnabé sont loins de Québec et de toute vie organisée. Même si les villages les plus près en remontant le fleuve se trouvent à Saint-Roch (Kamouraska) et Saint-Thomas (Montmagny), ses rési-

dents ne se sentent pourtant pas isolés. Des voiliers passent régulièrement au large et plusieurs s'arrêtent au Bic pour faire des provisions d'eau ou attendre des vents favorables. Les Lepage possèdent leur barque et se rendent à Québec de temps à autre. Et, de toute manière, chaque habitant a sa chaloupe et circule à son gré de sorte que les gens reçoivent des nouvelles de ce qui se passe à l'intérieur de la colonie ou plus bas sur le fleuve.

Le petit hameau voit donc devant lui un avenir prometteur et, bien qu'il n'ait pas fait de recrutement, le seigneur Lepage n'est pas opposé à la venue de nouveaux colons. Lorsqu'il voit arriver la famille Vautour, il ne se demande pas ce qu'elle vient faire chez lui. S'installer, bien sûr, mais pourquoi a-t-elle choisi Rimouski?

Joachim Vautour recherche à cette époque un milieu où il pourrait fixer sa famille et du coup s'en rapprocher davantage en temps de pêche. De plus, Rimouski lui est familier. Il navigue sur les eaux du fleuve depuis des décennies et il a jeté l'ancre dans l'anse Saint-Barnabé de nombreuses reprises. Les lieux ne lui sont pas étrangers, pas plus d'ailleurs qui lui-même ne l'est pour les résidents de l'endroit.

Rimouski présente en outre l'avantage de se trouver à mi-chemin entre la Gaspésie, où se trouvent les bancs de pêche qu'il fréquente, et Québec, où il s'approvisionne en marchandises et écoule son poisson. D'autre part, le seigneur Lepage demeure en permanence sur ses terres, ce qu'on ne voit pas plus bas sur le fleuve. En outre, le père Ambroise Rouillard demeure en perma-

nence à Rimouski. Avoir un prêtre près de sa famille et des autorités responsables sur place, c'est un luxe dont peu de pêcheurs bénéficient sur les côtes de la Nouvelle-France.

Les antécédents de Joachim Vautour

Joachim Vautour est un pêcheur de longue date, mais rien dans ses origines familiales ne paraît au premier abord le conduire à cette profession. Charpentier de métier, son père s'était établi à Montréal à la fin des années 1680 et c'est là que Joachim est né. Au tournant du siècle, sa famille se retrouve cependant à Charlesbourg près de Québec, où la construction navale emploie plusieurs charpentiers.

En février 1712, Joachim Vautour prend épouse à Saint-Pierre, Ile d'Orléans, en mariant Marie-Madeleine Maranda. Le couple s'installe d'abord à l'Ange-Gardien, sur la côte de Beaupré. Au début, le jeune chef de famille, qui n'a que vingt ans, gagne sa vie comme cordonnier, mais ses faibles gains l'orientent, à l'exemple de plusieurs jeunes hommes de son temps, vers d'autres activités. Les métiers les plus en demande et les plus attirants sont ceux de la mer.

Au printemps de l'année 1715, Joachim Vautour s'engage avec un ami du nom de Jean Charron comme matelot et pêcheur auprès de Pierre Perrot de Rezy. Ce dernier était un marchand de la ville de Québec. Il menait des campagnes de pêche au Mont-Louis depuis 1703 et était souvent à la recherche de main d'oeuvre. Quant à Charron, qui porte bien son nom, il pratiquait lui aussi un autre métier, celui de forgeron et de taillandier. Les deux compagnons acceptent d'aller tra-

vailer dans le bas du fleuve pour le temps d'une saison de pêche au salaire très convenable de quarante-cinq livres par mois. Les hommes de Rezy devaient partir au début du mois de mai, mais l'employeur abandonne son projet pour cette année-là et résilie les contrats. Joachim Vautour en sort gagnant avec le versement de 100 livres sonnantes en compensation¹.

L'année suivante, Joachim Vautour déménage à Saint-Laurent, Ile d'Orléans. Il y demeure jusqu'en 1721 alors qu'il achète une maison dans la paroisse voisine de Saint-Jean². De manière générale, Vautour gagne sa vie comme cordonnier, mais le contact avec la communauté des hommes de mer et des pêcheurs devient plus étroit et il s'engage avec eux dans la pêche.

Des marchands de Québec possèdent à l'époque des installations de pêche sur la côte nord de la Gaspésie. Ils ont pour habitude de vendre à crédit des victuailles et des agrès de pêche aux hommes intéressés à cette activité et de s'impliquer dans leurs entreprises. Ces commerçants fournissent aussi des chaloupes toutes grées, avec vivres et ustensiles. En mai 1726, l'un d'eux, Charles Guillemain, signe un accord de ce type avec Joachim Vautour et deux compagnons originaires comme lui de l'Ile d'Orléans. Vautour et ses amis trouveront une barque de pêche toute prête au Mont-Louis et ils n'auront, selon les termes de l'entente, qu'à livrer leur poisson au maître de grave³.

Son installation à Rimouski

En débarquant à Rimouski, Joachim Vautour n'arrive donc pas en pays inconnu. D'autres habitants de l'endroit avaient

comme lui exercé le métier de pêcheur. Il est probable qu'au cours de ces années Vautour ait en effet rencontré Jean Moreau, un pêcheur qui demeura de nombreuses années au Mont-Louis et qui a déménagé à Rimouski avec toute sa famille pour y vivre depuis 1709 jusqu'à sa mort en 1726. Or, ses enfants habitaient encore Rimouski. D'autre part, le nombre de pêcheurs étant quand même

Après deux années passées à Rimouski et assuré de s'y plaire, Joachim Vautour décide de s'implanter définitivement. Il achète le 30 décembre 1732 une terre située à la Pointe-au-Père. Une occasion en or se présente en effet d'acquérir une propriété toute défrichée, dépendances comprises. Pierre Lepage avait, plusieurs années auparavant, concédé cette terre de trois arpents de front par quarante de profondeur à Jean-Baptiste Guy. Ce colon avait épousé Jeanne Moreau, fille de Jean, en 1725 mais était malheureusement décédé peu d'années après. Sa veuve, remariée en 1729 avec un habitant de Kamouraska, n'est plus revenue à Rimouski par la suite. Son deuxième époux, Augustin Dionne, avait vendu l'année même de leur mariage la terre à Charles Souslevent, un habitant nouvellement installé à Rimouski. Par la suite, Souslevent a été porté disparu, probablement à la suite d'une noyade, sans avoir payé un seul versement sur la propriété de sorte que Joachim Vautour en a fait l'acquisition pour la somme quand même respectable de 450 livres⁴.

Les peines d'un bon samaritain

Lorsqu'il s'installe à Rimouski en 1731, le couple Joachim Vautour et Madeleine Maranda a sept enfants vivants. Un huitième, Bernard, reçoit le baptême quelques semaines après leur arrivée et deux autres enfants s'ajoutent en 1735. Aucun de ces derniers n'est encore en âge de se marier, hormis le

fils aîné Louis, encore célibataire, de sorte que la famille prend la relève du père dans l'exploitation de la terre durant les absences que lui impose la pratique de son métier.

Louis Vautour n'a pas tout à fait vingt ans lorsque ses parents arrivent à



Région de l'île d'Orléans en 1670
(Forces no 66, printemps 1984, p. 37)

assez restreint en Nouvelle-France, il est plausible de croire que Vautour ait aussi croisé Germain Lepage quelque part sur les côtes du Saint-Laurent. L'oncle du seigneur Pierre Lepage avait en effet lui aussi pêché la morue pendant quelques années à l'embouchure du fleuve.

Rimouski, mais il a l'âge d'aider son père à la pêche. En fait, les Vautour vont pêcher ensemble aux environs de Matane ou plus loin sur la côte de Gaspé. À la fin de septembre 1738, alors qu'ils descendent le fleuve en direction de leurs lieux de pêche et qu'ils passent à la hauteur de Petite-Matane, le père et le fils arrivent sur les lieux d'un naufrage. Il s'agit du charroi nommé le *Saint-Jean* que le capitaine et pilote Étienne Turgeon a dû jeter à la côte pour ne pas le perdre totalement lors d'une tempête. Mais peine perdue, semble-t-il. Le navire appartient à Pierre Hevé, de Québec. Ce dernier, marchand, avait envoyé chercher une cargaison de quelque cinquante quintaux de morue à Gaspé, mais les dégâts sont tels après le naufrage que les cales du bateau sont submergées et la majeure partie de la cargaison perdue⁵.

L'un des passagers, Joseph Fortier, abandonne même à Vautour les stocks de poisson qu'il possède dans les cales ainsi que la moitié d'un barrique d'huile de morue. Le capitaine Turgeon demandera pour sa part à Joachim Vautour de récupérer les apparaux et la voilure du charroi pour les mettre en sûreté chez lui jusqu'à ce que le propriétaire du navire en fasse la réclamation. Vautour fera deux voyages entre Petite-Matane et Rimouski pour amener les gréments chez lui pendant que son fils étend les morues les moins avariées sur la plage pour leur donner un peu de soleil et les sécher. Turgeon dressera à la fin des opérations un inventaire de toute la morue et du matériel laissés sous la garde de Vautour⁶. Il gagnera Québec en confiant à ce dernier son coffre de capitaine dont il conserve cependant la clef.

Joachim Vautour aura la mauvaise surprise quelques semaines plus tard de se voir convoqué en cour à Québec par le propriétaire du *Saint-Jean*. Hevé lui réclame le remboursement des pertes encourues dans le naufrage de son charroi. La cause est entendue le deux février 1739 à la cour l'Amirauté. Hevé arguera que Vautour a éventré inutilement la quille de son bâtiment pour en récupérer la cargaison alors que le bateau était toujours en état de naviguer. Le marchand avance aussi que les Vautour conservent chez eux des stocks de morue encore bonne et marchande et demande pour le tout 3 000 livres en valeurs, dommages et intérêts.

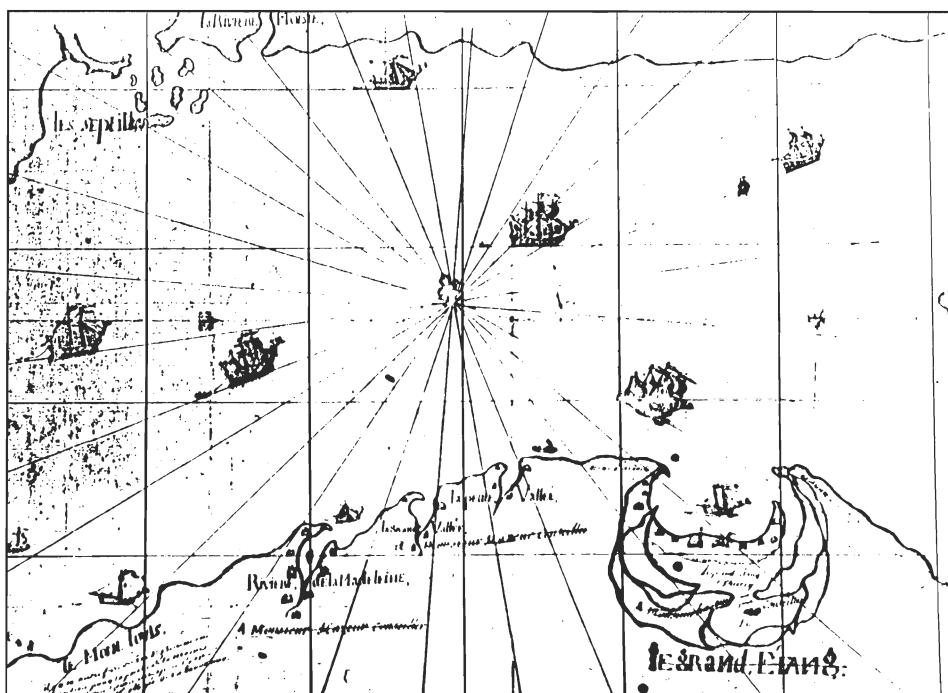
Outre un long voyage en hiver, cette poursuite impose à Joachim Vautour un coûteux séjour d'un mois à Québec en raison des enquêtes, des délais dans les dépositions des témoins et des contre-dépositions. À la fin de février, Vautour se voit condamné à rendre les objets et les marchandises entreposés chez lui et à verser une faible somme d'argent pour

De retour à Rimouski, Joachim Vautour apprend de la bouche du seigneur Lepage à la fin mai que Hevé fait appel. Il doit abandonner les préparatifs de pêche qui devaient l'amener à la côte de Gaspé et renvoyer les matelots-pêcheurs qu'il avait engagés à cet effet. Il répondra à la sommation de Hevé en réclamant à son tour une compensation de cinq cents livres en raison des procédures abusives et de la perte de ses revenus, pour se voir, en bout de compte, confirmer le jugement de la fin février. Finalement, après une année de procédures judiciaires soutenues, Pierre Hevé proposera une entente qui sera signée hors cour⁷.

Les ragots de dame rumeur

La suite de la documentation ne dit pas si Vautour est passé tout droit en apercevant un autre navire naufragé. Il continua quand même à partager sa vie entre le travail de la terre à Rimouski et les périodes de pêche dans le bas du fleuve et en Gaspésie. Il aura en tout dix

enfants, divisés également en nombre entre garçons et filles. Une seule de ses filles épousera un garçon du voisinage, Michel Desrosiers, et les autres s'établiront à Trois-Pistoles et Québec, ou s'en iront en Gaspésie. Deux de ses fils, Louis et Bernard, resteront près de chez lui et c'est chez Bernard, nouvellement marié, qu'il choisira de s'installer le jour de la retraite venu.



«Partie de la côte nord de la Gaspésie»
(Archives nationales du Canada : MG1 France Série C11A)

les morues supposément perdues par sa faute, Hevé devant toutefois le dédommager pour la garde et l'entreposage de la marchandise.

Comme il est d'usage en de telles circonstances, le père et le fils ont enregistré chez le notaire les termes de leur entente⁸. Joachim Vautour vend alors en partie sa terre à Bernard, avec maison,

grange et étable, et lui donne le reste de sa propriété contre l'hébergement et l'entretien.

Selon les ragots qui ont plus tard circulé à Rimouski, la cohabitation a soulevé la discorde dans la famille. Les commérages rapportés par écrit sur un billet laissent entendre que le père et le fils en sont venus un jour aux coups. Bernard Vautour a été gravement blessé à la tête et, mesure exceptionnelle pour l'époque en raison des distances et du temps requis, on a dû l'amener à l'Hôtel-Dieu de Québec où il est décédé dans le cours du mois d'octobre 1762⁹.

Toujours selon la même source, Joachim Vautour brutalise par la suite sa bru Marie-Anne Rancourt puis la chasse de son foyer. À court d'argent, Vautour s'endette auprès d'un certain Claude Cheveau de Québec en donnant sa terre en garantie¹⁰. Il finira par la perdre pour n'avoir pas effectué ses remboursements.

Ce qui s'est vraiment passé ne ressemble pas tout à fait à ce portrait. Pour des raisons non évoquées, Bernard Vautour accompagne effectivement son père à Québec au cours de l'été 1762 et ils passent ensemble chez le notaire Le Maître Lamorille où Bernard résilie "de sa franche et libre volonté" la donation que lui a antérieurement faite son père. Le notaire ajoute même que le jeune Vautour lui "a paru fort content de remettre et annuler la dite donation", signe que la bonne entente régnait entre le père et le fils. Mieux encore, Joachim cède en contrepartie à Bernard une terre de deux arpents de front par quarante arpents de profondeur qui se trouve à proximité de la sienne à Pointe-au-Père¹¹. Il n'y a donc rien là qui donne matière à controverse.

Il semble bien que Bernard Vautour soit décédé à l'Hôtel-Dieu de Québec au cours de l'automne suivant, mais les causes de ce décès ne sont pas connues. L'été suivant, "voulant éviter toutes difficultés et procès ... et s'accorder à l'amiable", Joachim Vautour et Anne Rancourt s'entendent sur la donation initiale pour que la terre revienne à la veuve. Une clause permet, comme dans toute donation, à Joachim Vautour de

recupérer sa propriété en cas d'incompatibilité¹².

Anne Rancourt paraît être par la suite restée à Québec où elle s'est endettée auprès du maître tonnelier Claude Chauveau de 575 livres, monnaie du pays. Suite à un jugement de cour, son créancier a fait saisir ses biens, y compris la terre jadis accordée à Bernard Vautour et Anne Rancourt dans la donation de Joachim Vautour. Joachim Vautour réussira à s'entendre avec Chauveau et à sauver la moitié de son ancienne propriété¹³.

Conclusion

Ces tristes événements font éclater ce qui restait de la famille. L'histoire de

Joachim Vautour illustre certains aspects de la vie d'un pionnier au temps du régime français. Il fallait aux gens de cette époque s'éloigner pour mieux vivre et bien souvent fonder un foyer en même temps que participer au développement de leur milieu d'implantation. Les gens comme Vautour devaient être polyvalents, tout construire, s'autosuffire et ne dépendre de personne. Le noyau auquel ils s'identifiaient d'abord était la famille. Aider autrui n'était pas toujours profitable, compte tenu de la dureté des moeurs. Ainsi, Joachim Vautour finit-il sa vie seul, abandonné, premier et dernier du nom à avoir vécu à Rimouski.

¹ A.N.Q., greffe Chambalon, 25 mars 1715 : engagement de Jean Charron et Joachim Vautour au sieur Pierre Perrot de Rezy ; 27 mai 1715, quittance de Joachim Vautour à Pierre Perrot de Rezy.

² A.N.Q., greffe Quiniard, le 11 juillet 1722 : vente de Jean Le Roux à Joachim Vautour. Acte cité dans greffe Barbel, 11 mai 1725, Obligation de Joachim Vautour à Charles Guillemin.

³ A.N.Q., greffe Louet, le 23 mai 1726 : convention entre les sieurs Guillemin, Ignace Avare, Joachim Vautour et Mathurin Brochu.

⁴ A.N.Q., greffe La Cetière, le 23 juillet 1720 : concession de Pierre Lepage à Jean-Baptiste Guy.

Greffe Étienne Jeanneau, le 14 juillet 1732 : vente sous seing privé de Augustin Dionne à Charles Souslevent ; le 30 décembre 1732 : vente de Augustin Dionne à Joachim Vautour.

⁵ A.N.Q., Collection de pièces judiciaires et notariales, liasse 33 - 1739 : Pierre Hevé contre Joachim Vautour.

⁶ *Ibid.*, pièce 2 : inventaire des effets appartenant à Pierre Hevé et conservés à Rimouski.

⁷ A.N.Q., greffe Dulaurent, le 29 septembre 1739 : transaction et accord entre Joachim Vautour et Pierre Hevé.

⁸ A.N.Q., greffe J.-B. Descharnay, le 20 juillet 1757 : vente et donation de Joachim Vautour à Bernard Vautour.

⁹ A.N.Q. à Rimouski, Fonds Ulric J. Tessier, IV-Seigneuries PL 7-3 Drapeau - Lepage, actes notariés 1734-1773. Article 9, acte notarié concernant la terre de Bernard Vautour, le 17-7-1757.

¹⁰ A.N.Q. à Rimouski, Fonds Ulric J. Tessier, *Op. cit.*

A.N.Q., greffe J.-C. Panet, le 5 juillet 1765, transaction entre Claude Chauveau et Joachim Vautour.

¹¹ A.N.Q., greffe Le Maître Lamorille, le 22 juin 1763 : accord entre Joachim Vautour et Bernard Vautour.

¹² A.N.Q., greffe Le Maître Lamorille, le 22 juin 1763 : accord entre Joachim Vautour et Anne Rancourt, veuve Bernard Vautour.

¹³ A.N.Q., greffe J.-C. Panet, le 5 juillet 1765, transaction entre Joachim Vautour et Claude Chauveau.

LES GUERRES DU BOIS

PAR OLEG STANEK,
PROFESSEUR À L'UQAR
ET MEMBRE DU GRIDEQ

Il est banal de dire que l'histoire du peuplement des régions québécoises - le Bas-Saint-Laurent n'échappe pas à la règle - a toujours été associée à l'extension de l'exploitation forestière. Même si plusieurs travaux récents ont entrepris de cerner plus à fond cette dépendance, nous avons toujours quelques difficultés à mesurer l'impact véritable des activités forestières sur la naissance et le développement de plusieurs territoires. Sans prétendre combler cette lacune, nous voulons tenter de montrer à l'aide de quelques exemples, dans les numéros subséquents, la complexité des problèmes ayant accompagné l'expansion de l'exploitation forestière.

Quelles sont les raisons de cette douce pénombre rendant incertains les contours de la question forestière? La première est sans doute l'ampleur même des enjeux: leur importance étant vitale pour tous les acteurs impliqués, la plupart des décisions sont prises par des voies détournées, et les actions décisives sont menées loin des regards indiscrets. Ainsi, malgré l'apparente abondance de documentation, nous nous apercevons vite qu'il ne s'agit souvent que d'un paravent dressé afin d'occulter la situation réelle. Prenons le problème général du mouvement des droits de propriété des richesses forestières. Il peut sembler simple: les concessions étant octroyées d'abord par vente privée et ensuite presque exclusivement par enchères publiques, leurs détenteurs sont non seulement toujours enregistrés, mais le gouvernement en dépose épisodiquement la liste à l'Assemblée nationale. C'est à la lumière de ce genre de documents que Guy Gaudreau¹ a pu conclure à l'ouverture relative de l'accès à la forêt publique pendant la majeure partie du XIXe siècle. Selon lui, il faut attendre l'industrie papetière pour voir s'amorcer un mouvement

significatif de concentration. Il est sans doute vrai que le processus de concentration s'est considérablement accéléré à la fin du XIXe et surtout au XXe siècles; mais quelques exemples nous montreront aussi à quel point il serait hâtif en partant de ces documents de conclure à l'absence de stratégies d'accaparement et de concentration au siècle précédent. Par exemple l'affaire de George A. Gouin, marchand de Trois-Rivières², dont le nom n'apparaît que deux fois dans les registres des concessions forestières pour des superficies modestes, jette un éclairage significatif sur les pratiques d'envahissement d'un territoire forestier par certaines compagnies. Dans la transcription du procès qui a suivi cette affaire, nous découvrons non seulement que les vrais propriétaires peuvent à toute fin pratique ne pas figurer dans aucun document officiel, mais aussi, secondairement, les modalités de «destruction» d'une concession par l'envahissement de «colons». C'est la nature fort particulière de ces «défricheurs» qui soulève l'indignation du brave concessionnaire et qui motive la tenue du procès: parmi eux se trouvent plusieurs membres de l'Assemblée nationale, le premier ministre en tête, mais aussi des sénateurs, des hommes d'affaires et des amis du régime.

Nous reviendrons plus en détail sur ces questions en essayant de retracer le mouvement des concessions dans l'Est du Québec. L'exemple précédent montre déjà que les questions relatives à la propriété de ces dernières sont loin d'être toujours limpides. Mais au-delà du problème juridique, nous découvrons les motifs de la préférence de bien des marchands de bois importants pour la discrétion, et leur volonté manifeste de laisser sur leur passage le moins de traces visibles. Pourquoi? Parce que la détention des concessions se fait dès le début sous le régime de concurrence très imparfaite

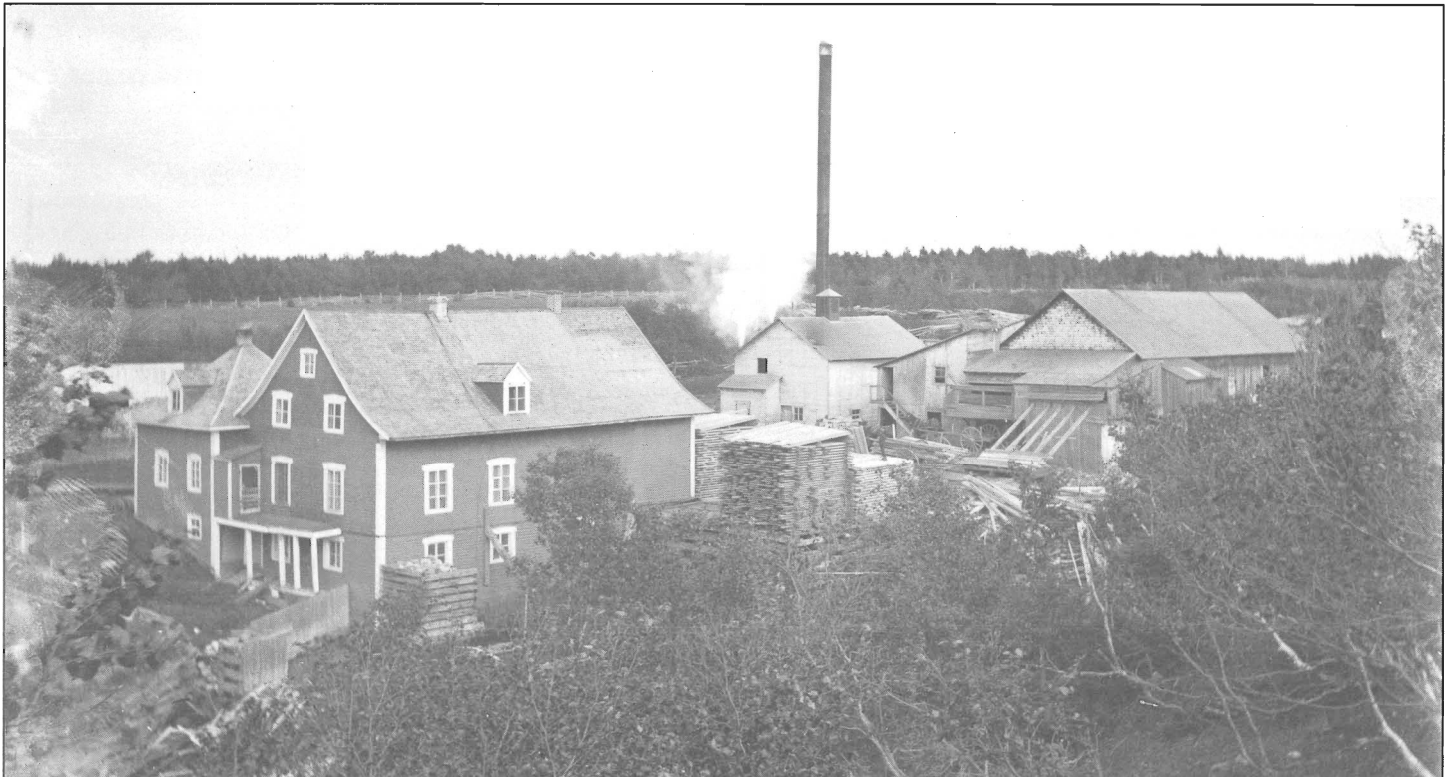
dont les contraintes s'accroissent à mesure que la matière ligneuse est transformée localement et que les sources de l'approvisionnement s'éloignent du littoral. En fait, bien que les ressources forestières puissent paraître immenses, celles qui sont économiquement exploitables sont en réalité, à chaque période, fort limitées. Pour rentabiliser l'exploitation, il s'agit non seulement d'avoir le droit sur des limites, mais d'occuper de préférence un bassin fluvial complet, qu'il faudra par la suite harnacher en consentant de lourds investissements. Une telle manière de procéder devient impérative quand des scieries (et encore plus s'il s'agit d'une papeterie) doivent y être établies. C'est pour cette raison que dans certaines régions sévira une virulente guerre des prix (cela commencera sur la Gatineau) faisant parfois passer la valeur des concessions nettement au-dessus de la valeur marchande du bois que l'on pouvait y récolter. Ceci explique pourquoi plusieurs concessionnaires de taille moyenne s'évertuent à investir le territoire en catimini, en se dissimulant sous des identités multiples et insignifiantes. Par contre, les compagnies les plus puissantes auront tendance à procéder au grand jour, en intimidant par leurs capacités financières les concurrents plus faibles. C'est ainsi que dans certaines régions où ces gros concessionnaires ont à défendre des intérêts importants, les prix demeureront pendant longtemps étonnamment bas. Les compétiteurs savent que pour maintenir leur monopole, ces grands «barons de bois» seront toujours disposés à surenchérir. Par exemple, les Price, qui jouissent tant dans le Bas-Saint-Laurent qu'au Saguenay du privilège de cette crainte respectueuse, achèteront leurs immenses «limites» pour une bouchée de pain (surtout si l'on compare les prix qu'ils payent à ce qui se pratique alors dans l'Outaouais).

Le mode de gestion du domaine public favorise ces stratégies oligopolistiques. Nous y reviendrons. Pour l'instant, il nous suffit de remarquer que plus encore que la capacité d'influence des grands marchands de bois et des lobbys qu'ils forment à l'occasion, c'est la nature même de l'administration de l'État qui favorise leurs intérêts. Les revenus provenant de l'aliénation de la forêt publique constituent en effet les recettes autonomes les plus importantes de la province³, laquelle, en revanche, tente de ne pas les «dilapider» en consacrant à l'administration du domaine de la couronne des ressources équivalentes. Le ministère des Terres ne dispose que d'un personnel fort réduit, à peine plus d'une centaine de personnes (incluant les agents de terre, les gardes-forestiers, etc.), si bien que l'État est incapable d'assurer ne serait-ce que la surveillance la plus rudimentaire du territoire. En aliénant les terres de la couronne aux compagnies importantes, non seulement se ménage-t-il ainsi des revenus directs substantiels, mais il transfère également à ces compagnies les obligations de surveillance et d'aménagement. Les concessionnaires deviennent légalement responsables pour le

paiement des droits de coupe de tout le bois (même celui qui aurait été volé), ils doivent obligatoirement assurer la protection contre les incendies et inventorier les richesses - en général inconnues au moment de la vente - des territoires qui leur sont confiés. Au XIXe siècle, l'État ne contrôle d'ailleurs même pas le volume véritable des coupes, se fiant aux «affidavits» (déclarations assermentées) des concessionnaires et des colons. Cette volonté de se débarrasser systématiquement de toute responsabilité susceptible de se transformer en source de déboursés, conduit le Ministère à des ventes hâtives de «limites» en cas de moindre difficulté. À plusieurs reprises on décidera d'ouvrir des enchères dans la région, tout simplement parce que les agissements des pilleurs de bois étaient devenus incontrôlables.

Malgré cette préférence pour les gros concessionnaires, il sera encore possible, au XIXe siècle, à des anciens contremaîtres ou à quelques propriétaires de scieries, d'acquérir parfois de petites concessions⁴. Il s'agira toutefois des «limites» résiduelles, en général difficilement accessibles, ou encore, en

Gaspésie, des bassins peu rentables de petites rivières. Pour les propriétaires des scieries, la méthode employée était parfois fort simple : sachant que l'obtention d'une concession n'était guère chose facile, ils commençaient par «piller» un territoire inoccupé. Ce n'est qu'une fois leur forfait accompli qu'ils se présentaient, l'air contrit, arguant une «erreur» devant le fonctionnaire, et proposaient d'acheter la «limite» et de payer ensuite les droits de coupe à titre rétroactif. Bien qu'il pouvait saisir le bois coupé en violation du règlement et imposer un double droit de coupe, le Ministère répugnait en général à entamer ces procédures, faute de personnel pour les appliquer, et se résignait à régulariser la situation du contrevenant. Mais par la force des choses, ces manoeuvres audacieuses étaient rares. D'une manière générale, la voie directe étant fermée, les propriétaires des petites scieries ne pouvaient accéder à la matière première qu'en passant par la colonisation : jusqu'à la première guerre mondiale, il était possible d'accéder à la propriété d'un lot rapidement et après des contrôles sommaires. Le «colon» devient ainsi une arme efficace pour ouvrir une brèche dans le monopole de la res-



Un moulin à scie comme il y en avait beaucoup dans notre région

source forestière. De nombreux petits moulins suivent à la trace ces «défricheurs de profession» (ou «colons de mauvaise foi»); les plus gros scieurs financent même des mouvements de colonisation privés devant servir leurs intérêts. Un lot bien boisé peut en effet procurer à son détenteur un gain rapide plusieurs fois supérieur au revenu des cultivateurs même dans une bonne paroisse agricole. Les défrichements agricoles - près de dix années de dur labeur - ne seront entrepris que lorsque l'industrie forestière aura ouvert des marchés locaux de consommation⁵ ou encore, au moment où des voies de communication efficaces relèveront le front pionnier aux grands centres.

L'avènement de l'industrie papetière revalorise la richesse forestière d'un lot et rend rentable la coupe à blanc. La lutte entre les «colons» et les compagnies devient alors féroce et les affrontements se multiplient. Certains concessionnaires retourneront l'arme de la colonisation contre les scieurs et parviendront à s'appropriier (et éviter du même coup la réglementation) de leurs propres «limites» en les faisant acheter, pour leur compte, par leurs journaliers comme «lots de colonisation» (la Price achètera ainsi plusieurs cantons dans le comté de l'Ilet, la Fraser des étendues considérables dans le Témiscouata, etc.). D'autres parviendront de cette manière à évincer leurs concurrents (la Fenderson chassera ainsi les King's de la seigneurie de la Mata-pédia). À d'autres endroits, des braves paroissiens réclameront la formation de réserves cantonales pour se créer des emplois en attirant (bien entendu illégalement) des scieries par les garanties d'approvisionnement qu'elles offrent.

Les luttes pour l'accès aux ressources de la forêt - et aussi aux ressources hydrauliques qui leur ont toujours été intimement liées - s'appuient sur des réseaux serrés de complicités locales, impliquant les partis politiques, les fonctionnaires, le clergé, les petits entrepreneurs, les contremaîtres des grandes compagnies, etc. Chaque élection est l'occasion d'un réalignement des forces qui, en vertu du «droit de patronage», conduit au changement de tout le person-

nel gouvernemental en région. L'autorité de l'État central est ainsi constamment mise en échec par la complicité de ses exécutants avec les acteurs de la société locale. Comment appliquer les lois et règlements lorsque non seulement l'emploi que l'on détient, mais la position sociale, voire la situation personnelle, sont à la merci de tous ceux qui les violent allègrement? Les hauts fonctionnaires désespèrent de ces attaches et rêvent parfois de restructurer la fonction publique pour arracher leur personnel à cette gênante dépendance. Sauf quelques exceptions, où l'on mettra à profit l'allégeance partisane pour faire annuler à son avantage les lots des adversaires politiques, les «bleus» et les «rouges» respecteront toutefois une trêve à l'égard de leurs acquis, de peur de remuer la marre de l'illégalisme général. L'avantage du pouvoir leur servira plutôt de tremplin pour de nouvelles conquêtes.

Une deuxième raison a contribué à brouiller la conscience du rôle réel de la forêt dans le peuplement et la société régionale : il s'agit de l'identification de la colonisation avec la mise en valeur agricole. Cette confusion est d'abord légale : les ressources forestières étant propriété du concessionnaire (nous avons vu qu'il ne pouvait s'agir que d'un «gros concessionnaire»), un lot de colonisation ne peut en être soustrait que pour des fins agricoles. Tout appui à la colonisation, même lorsqu'il venait des personnes fort au fait de la situation réelle au front pionnier, devait nécessairement brandir le drapeau d'une mise en valeur agricole. S'y ajoute

l'animosité d'une partie croissante du clergé à l'égard des compagnies forestières appartenant à des anglophones protestants, attisée par d'incessants affrontements locaux. Celles-ci, responsables de la semi-prolétarianisation d'une partie de la population, du nomadisme des ruraux attirés par les chantiers, du frein qu'elles constituent pour la multiplication de nouvelles colonies, sont mises au banc des accusés : elles provoquent la contagion par des «idées avancées», corrompent la langue et la foi. C'est sur ce terreau idéologique que se développe un courant agriculturiste, devenu particulièrement virulent durant les années trente, pour lequel les activités forestières ne sont qu'un fléau à combattre⁶.

Nous tenterons donc de décrire, à travers une série d'anecdotes, d'événements et parfois de chiffres, la naissance et le développement d'une société tissée de conflits et de luttes, mais qui ne parvient à se reproduire et à s'étendre que par le soutien que s'apportent, bien involontairement, les principaux adversaires. La «petite production» déploie ainsi son emprise sur le territoire en s'appuyant constamment sur l'apport des activités forestières et sur la complémentarité qu'elle entretient avec le travail salarié. Les entreprises grandes et petites, tout en combattant souvent avec acharnement la poussée des «colons» (aussi bien des «faux» que des «vrais»), puisent quand même dans cette armée obstinée leur main-d'oeuvre et d'autres avantages dont la présence permet finalement une mise en valeur rentable de leurs concessions.

¹ Dans une série d'articles publiés dans Histoire sociale et dans la Revue d'histoire de l'Amérique française.

² Nous y reviendrons dans un autre article.

³ Ce n'est qu'au début du siècle qu'ils seront éclipsés par les redevances industrielles.

⁴ Au XX^e siècle, la taille des quelques concessions mises encore aux enchères (pouvant atteindre jusqu'à 2 000 milles carrés) exclura d'emblée les petits entrepreneurs.

⁵ Les prix pratiqués en région, compte tenu du relatif isolement de ces petits marchés, seront en général de 10 à 15 % plus élevés que ceux de Montréal. Ceci explique la lenteur de certaines réformes prônées par les agronomes (par exemple, associer l'industrie porcine à la production laitière).

⁶ Il importe toutefois de remarquer que pour bon nombre de missionnaires, la colonisation n'était guère synonyme d'un repli sur une agriculture bucolique, mais bien la première phase d'un développement territorial qui impliquait aussi bien les activités forestières qu'industrielles. Qui plus est, à mesure que les «agriculteurs» parviennent à tenir le haut du pavé dans le débat, une partie des missionnaires et des tenants de la sociologie catholique (Esdras Minville au premier chef), proposent un mode de colonisation fondé sur le «développement rationnel des ressources», en particulier sylvicoles et agro-sylvicoles.

L'INCORPORATION DE TROIS-PISTOLES A DONNÉ LIEU À UNE SÉRIE DE CONFLITS (1916-1924)

PAR BRUNO BOYER,
ANALYSTE EN GESTION DE L'INFORMATION
BARREAU DU QUÉBEC
4230, BERGERON
SAINT-HUBERT, J3Y GE5

Introduction

La ville de Trois-Pistoles fête en 1991 le soixante-quinzième anniversaire de son incorporation. Ce travail se veut un bref récit des circonstances qui ont conduit certains citoyens de Trois-Pistoles à chercher à obtenir du gouvernement québécois la séparation administrative du territoire régi jusqu'en 1916 par la corporation municipale de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges-de-Trois-Pistoles. Nous verrons que l'établissement d'une ville répondait à certains besoins, exprimés par la population de l'époque. Dans un second temps, nous relaterons certains événements ayant marqué la vie municipale de Trois-Pistoles à la suite de son incorporation.

A travers le récit de l'incorporation de Trois-Pistoles et des premières années d'activités du nouveau conseil, nous chercherons à comprendre ce qui a pu pousser certains citoyens de Trois-Pistoles à entreprendre d'importantes actions judiciaires contre le conseil municipal, issu de l'incorporation de 1916.

En effet, comme nous le verrons, d'importants procès ont marqué Trois-Pistoles au début des années 1920. Ils ont notamment impliqué Hormisdas Martin, le premier maire et mon arrière-grand-père. Depuis que je suis enfant, j'ai entendu une histoire de procès où Hormisdas Martin avait perdu sa maison et le commerce de pompes funèbres qu'il opérait à cette époque. Evoluant dans un milieu juridique et ayant complété une formation universitaire en histoire, j'ai résolu

un jour de fouiller cette histoire.

1. L'incorporation

Territoire consacré en grande partie à l'agriculture de subsistance, Trois-Pistoles allait connaître d'importants changements avec l'arrivée du chemin de fer dans les années 1870. Le village déménage et quitte le bord du fleuve pour s'installer le long du chemin de fer. Ce nouveau lien contribue à diversifier ses activités jusque-là consacrées principalement à l'agriculture. L'installation des moulins de bois, au tournant du siècle, illustre bien les changements s'opérant à Trois-Pistoles. Une nouvelle population se regroupe autour du clocher de l'église et réclame de nouveaux services. Un aqueduc municipal constitue, en ce sens, le premier équipement visé par cette démarche. Cette nouvelle population désire satisfaire ses besoins domestiques en eau, faciliter l'implantation éventuelle d'industries ou de manufactures et surtout assurer une protection efficace contre les risques de propagation d'incendie, toujours plus grands lorsqu'il y a regroupement d'habitations.

Créée en fonction de la vocation rurale du territoire qu'elle administre, la corporation municipale de la paroisse¹ doit relever un défi pour lequel elle n'a pas d'outils. En effet, la construction d'un aqueduc municipal représente une entreprise fort coûteuse pour une corporation pour qui, jusque-là, l'entretien des chemins constitue la dépense la plus élevée à assumer.

Le Code municipal, alors en vi-

gueur, permet toutefois à un conseil municipal qui le juge à propos, de consentir à un individu ou à une compagnie un privilège exclusif afin d'exploiter un réseau d'aqueduc. La paroisse va accorder en 1910 un tel droit à la «Compagnie d'Aqueduc de Trois-Pistoles».

Mais en 1914 aucun travail n'avait été entrepris par la compagnie dans l'exécution de son mandat. A cette date, le conseil municipal de la paroisse reconnaît le besoin toujours pressant de construire un aqueduc puisqu'il «[...] juge à propos qu'il est grand temps de voir à la pose d'hydrants (sic) pour la protection contre les incendies, et d'avoir une pression d'eau suffisante pour faire exécuter sans délai tous les travaux dont ce village a besoin²». Il faut savoir que le Code municipal octroie peu de pouvoirs aux municipalités rurales en matière d'emprunt, les empêchant ainsi d'entreprendre des travaux d'envergure. Il faut également considérer que les contribuables ruraux de ces municipalités refusent d'assumer les coûts d'infrastructures municipales importantes.

A l'opposé, la Loi des cités et villes donne aux municipalités qui y sont soumises plus de pouvoirs. Cette législation, dont la première version remonte à 1876, «[...] accorde aux corporations de ville des pouvoirs plus étendus que ceux qu'accorde le Code municipal aux autres corporations municipales³». Mais surtout son adoption consacre l'existence de deux types d'administration municipale au Québec: les municipalités de campagne, à vocation rurale, régies par le Code municipal et les municipalités de ville, à

vocation urbaine, régies par la Loi des cités et villes.

Estimant que l'administration de la paroisse convient parfaitement aux besoins spécifiques des habitants ruraux, certains habitants de Trois-Pistoles en viennent à conclure que le seul moyen pour parvenir à construire un aqueduc municipal décent passe par la séparation administrative du territoire de Trois-Pistoles. La partie urbaine serait placée sous l'autorité d'un conseil municipal, régi par la Loi des cités et villes, tandis que la portion rurale continuerait d'être administrée selon les dispositions du Code municipal.

L'avantage, pour les requérants, d'avoir recours à la Loi des cités et villes est indéniable. On peut ainsi, par l'adoption d'une loi incorporant le territoire, attribuer des pouvoirs spéciaux à la nouvelle administration municipale. Ces pouvoirs veulent traduire les principales motivations des requérants à demander une séparation administrative.

Une première requête est donc adressée en ce sens à la législature de la province de Québec afin d'obtenir, pour la partie urbaine de Trois-Pistoles, le statut de ville et assujettir la nouvelle administration à la Loi des cités et villes. Cependant, cette requête ne reçoit pas l'appui de la population concernée, les habitants du village, ni celui du conseil municipal de la corporation de la paroisse. Le maire de la paroisse, Joseph Magloire Riou et les conseillers Joseph Lagacé, Charles Rioux, Ernest Lebel, Hubert Boucher et Eliard Bérubé, votent une résolution s'objectant au projet d'incorporation. Seul le conseiller Joseph Belzile, par sa dissidence, démontre son appui au dit projet.

Le conseil municipal de la paroisse de Trois-Pistoles, réuni ce 16 janvier 1915, en session spéciale, convoquée à cette fin, déclare par six de ses membres qu'il s'oppose énergiquement à tout démembrement de cette paroisse et au projet d'incorporation, de même qu'à l'incorporation d'une partie de son territoire en municipalité de ville et que Mr (sic) le maire de cette paroisse et le secrétaire

trésorier de ce conseil soient autorisés par la présente de transmettre au gouvernement de cette province une copie de la présente résolution pour son information, afin de faire échouer le dit projet devant la Législature de Québec⁴.

Le conseil admettra pourtant l'année suivante qu'il était convaincu en 1915 de pouvoir réaliser la construction d'un aqueduc et ainsi éviter le démembrement de son territoire. Il déclare à cette occasion que «[...] l'an dernier (janvier 1915) le dit conseil en agissant ainsi (résolution d'opposition) était sous l'impression qu'il pouvait bâtir un aqueduc dans le village de Trois-Pistoles⁵».

Si le conseil avait cette impression, c'est que Joseph Rioux, un marchand, lui avait effectivement proposé d'en construire un. Dans un arrêt rendu par le juge Belleau en 1918 il est mentionné «[...] que le premier projet (d'incorporation de 1915) avait été rejeté sur l'engagement pris par le demandeur (Joseph Rioux) de construire un aqueduc pour le bénéfice de la municipalité, engagement qu'il a subséquemment refusé de remplir, et dont le refus a provoqué et nécessité l'incorporation (de 1916)⁶».

L'adoption du projet de loi 92, incorporant la ville de Trois-Pistoles, implique surtout que l'aqueduc municipal doit être construit et opéré par la future administration municipale. En effet, il y est précisé que la ville «[...] devra construire un système d'aqueduc et d'égouts, suivant les améliorations modernes, dans l'année qui suivra la première élection [...]»⁷. Cette disposition coercitive rend impossible pour un entrepreneur privé, comme Joseph Rioux, la possibilité de construire et d'opérer un aqueduc privé. Il est donc possible que Rioux ait vu d'un très mauvais oeil l'adoption de ce projet de loi.

Joseph Rioux a déployé beaucoup d'efforts pour que le projet d'incorporation de 1915 échoue. Il mandate M^e Louis St-Laurent pour le représenter au Conseil législatif lors de l'audience du Comité des bills privés qui entend les parties impliquées. Il convainc les membres de

la Chambre haute de l'opposition de la majorité des citoyens au projet. Par conséquent, «[...] les contribuables de Trois-Pistoles devaient être assez intelligents pour conduire leurs affaires eux-mêmes⁸». Joseph Rioux n'organise ni regroupement, ni association pour s'opposer au projet de loi, il assume seul les coûts importants occasionnés par son action comme il le confirmera dans son témoignage devant la Cour supérieure en 1918.

Q (Question de l'avocat de la poursuite, M^e Ernest Lapointe) Et vous avez fait des dépenses, vous (Joseph Rioux), pour vous objecter à ce bill-là? (Projet d'incorporation de 1915)

R (Réponse de Joseph Rioux) Oui.

Q Considérables?

R Oui, assez considérables.

Q Et personne ne vous les a remboursées?

R Non, personne, personne; je suis seul⁹.

Le débat autour de la construction d'un aqueduc municipal va marquer la vie municipale de Trois-Pistoles au cours de l'année 1915. Il semble bien que Rioux a rapidement abandonné son projet de construire un aqueduc. La paroisse ne pouvant trouver une solution, une nouvelle demande est envoyée à Québec pour la création de la ville de Trois-Pistoles.

Le projet de loi 156 est déposé devant l'Assemblée législative en janvier 1916. Il s'agit en gros du même projet que celui de 1915 sans toutefois reprendre la disposition obligeant la ville à construire l'aqueduc dans l'année suivant la première élection. La séance du 24 janvier 1916 du conseil de la paroisse doit discuter de ce projet et également choisir le maire parmi ses membres. Dans les deux cas, le résultat du vote sera le même. Joseph Magloire Riou est de nouveau proposé comme maire mais ne recueille l'appui que de trois membres (Charles Rioux, Ernest Lebel et Joseph Magloire Riou). C'est Joseph Belzile, le seul à avoir

voté en faveur du projet d'incorporation l'année précédente, qui est élu maire en recevant quatre votes (Phillias Pelletier, Hubert Boucher, Joseph Lagacé et Joseph Belzile). Ainsi divisée, la corporation municipale de la paroisse donne son appui au projet d'incorporation et consacre, du même coup, le démembrement de son territoire, le clan de Joseph Magloire Riou s'y objectant et celui du maire, Joseph Belzile, y apportant son appui¹⁰.

Le deuxième groupe reconnaît que la séparation administrative du territoire de Trois-Pistoles représente la meilleure solution dans les circonstances. La résolution votée à cette occasion demande en conséquence à la législature de Québec de faire droit à la requête des citoyens de Trois-Pistoles. Le projet de loi franchit cette fois avec succès toutes les étapes requises et la «Loi constituant en corporation la ville de Trois-Pistoles¹¹» est sanctionnée le 9 mars 1916 par le lieutenant-gouverneur Pierre Evariste Leblanc pour entrer immédiatement en vigueur.

2. Le premier conseil municipal

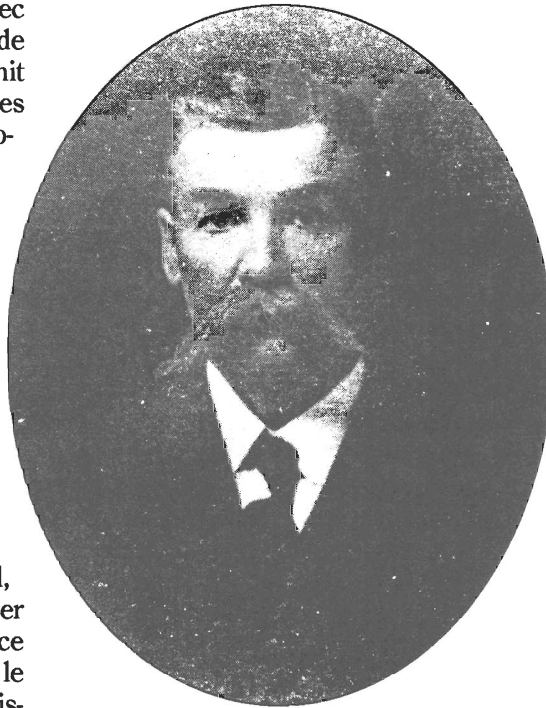
Le conseil municipal de la nouvelle ville de Trois-Pistoles tient sa première séance le 5 avril 1916. Il est composé des marchands Jean-Baptiste Deschênes et Rémi Belzile, des cultivateurs Ludger Côté et Mathias Michaud, du boucher Joseph Rioux¹² et de l'ouvrier Mathias Larivée. Les délibérations de ce nouveau conseil sont présidées par le premier maire de Trois-Pistoles, Hormidas Martin, menuisier. Finalement le conseil retient les services du boulanger Louis Rioux comme premier secrétaire-trésorier.

Le conseil se met alors résolument à la tâche. Dès le 3 juillet 1916, un avis public demande des soumissions pour la construction d'un réseau municipal d'aqueduc et d'égout. Les travaux commencent dès l'automne de la même année, le contrat ayant été accordé à Léon D'Amours.

Le conseil établit les structures d'une administration municipale, soit la

création des différents comités devant se pencher sur tous les aspects de la vie de la municipalité de Trois-Pistoles. L'administration municipale entend surtout affirmer sa volonté d'être le maître d'oeuvre du développement des infrastructures de la nouvelle municipalité :

[...] ce conseil a toujours cru que le principe de la municipalisation des services d'utilités publiques est celui qui convient le mieux aux contribuables en ce qu'il permet de donner un service à un taux plus modéré et qu'il évite certains conflits coûteux qui peuvent naître entre la ville et les détenteurs de privilèges¹³.



Hormidas Martin le premier maire de Trois-Pistoles (5 avril 1916)

Si Joseph Rioux semble avoir abandonné l'idée d'opérer un aqueduc, il revient toutefois à la charge en utilisant un vieux règlement de la paroisse, adopté en 1902, afin d'opérer un réseau d'alimentation électrique sur le territoire de la ville de Trois-Pistoles par le biais de la «Compagnie Electrique de Trois-Pistoles». La réaction du conseil est immédiate. Dans un premier temps, il adopte le règlement 11 qui abolit le règlement de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges-de-Trois-Pistoles qui avait accordé

un privilège exclusif à Edward W. Tobin pour développer et opérer un réseau électrique. Dans un deuxième temps, la ville inscrit une action contre la «Compagnie Electrique de Trois-Pistoles» à la Cour supérieure de Rivière-du-Loup. Le conseil demande au tribunal d'interdire à la compagnie l'installation de poteaux et de fils électriques dans les rues de Trois-Pistoles. La cour donne raison à la ville et intime l'ordre à la compagnie de cesser ses travaux en décembre 1917. Toutefois, la priorité devant être accordée aux travaux de construction de l'aqueduc, le conseil décide de ne pas faire exécuter le jugement. Il juge plus à propos de tolérer la présence de la «Compagnie Electrique de Trois-Pistoles» mais à ses conditions :

Ce conseil est disposé à tolérer les opérations de la Compagnie Electrique de Trois-Pistoles Ltée d'ici à ce que le conseil municipal de la ville de Trois-Pistoles décide de la construction d'un système d'éclairage électrique municipal pourvu que, la dite compagnie électrique ne lui cause aucune misère et ne lui suscite aucune entrave ou embarras relativement à la dite lumière électrique.

Cette tolérance sera pour un temps indéfini et durant le bon plaisir du conseil. Il est bien entendu que la compagnie devra assumer la responsabilité de tous les dommages qu'elle pourrait causer dans l'exécution de ses travaux¹⁴.

La compagnie ne reste pas indifférente. Elle s'implique dans l'élection de 1918 afin de faire battre l'équipe en place. Un article du journal *Le St-Laurent*, de Rivière-du-Loup, laisse entendre que si le conseil en place est reporté au pouvoir, la lumière électrique pourrait disparaître :

Dame Rumeur veut que la lumière électrique qui est donnée par une compagnie des gens de la place (Trois-Pistoles), et qui depuis quelques mois est le principal ornement de notre petite ville, dame Rumeur veut, dis-je... que nous nous privions d'un élément si indispensable pour nous donner un autre système sous peu... Dieu veuille qu'il en soit ainsi¹⁵.

Le conseil confirme cette information en s'élevant contre les rumeurs ainsi répandues :

[...] certains partisans (lors de l'élection de 1918) plus ou moins intéressés dans la Compagnie électrique de Trois-Pistoles, cherchant à faire croire dans l'esprit de certains électeurs municipaux qui ont déjà la lumière électrique dans leur résidence privée, que ce conseil fera disparaître la lumière électrique dans cette municipalité [...] ¹⁶.

Les membres du conseil avec Hormisdas Martin à leur tête sont toutefois confirmés dans leur tâche lors de ce scrutin. Ayant reçu cet appui populaire, le conseil considère qu'il peut résister aux prétentions de Rioux et l'escalade continue. En mai 1918, la Compagnie Electrique de Trois-Pistoles demande, afin de régulariser sa situation, un privilège exclusif d'opération. Le conseil municipal, fidèle à ses principes, rejette la requête et fait connaître son intention de bientôt municipaliser l'alimentation électrique. Suite à ce rejet, Joseph Rioux et sa compagnie vont porter la cause devant la Commission des services publics à Québec qui n'accueillera pas leur demande.

En novembre 1918, la compagnie reprend l'installation de poteaux même «[...] après défense formelle du maire de la ville¹⁷». C'est à cette date que le conseil demande au tribunal l'exécution du jugement de la Cour supérieure de décembre 1917.

Au début de l'année 1919, le conseil entreprend des négociations avec la Brown Corporation afin de pouvoir utiliser la «[...] chute dite «Le Sault Mackenzie» pour développer le pouvoir hydraulique nécessaire en vue de l'installation d'un système électrique municipal pour la ville de Trois-Pistoles¹⁸». La compagnie Brown refuse de céder quelques droits que ce soit sur ses installations et terrains. En conformité avec sa loi d'incorporation qui lui permet d'exproprier des terrains en dehors de ses limites à des fins d'utilité publique, la ville exproprie ces installations et propose de déve-

opper un système électrique municipal. Cette importante transaction représente la somme respectable de 30 000 \$ qui devra être assumée par l'ensemble des contribuables. Toutefois, comme prévu à la Loi des cités et villes, les électeurs propriétaires doivent approuver tout règlement d'emprunt et dans ce cas-ci, le règlement est désavoué et devient donc inapplicable.

Le conseil municipal de Trois-Pistoles est donc forcé de s'entendre avec Joseph Rioux, s'il veut mener à terme son projet d'un système électrique municipal. Le 30 avril 1920, la ville de Trois-Pistoles acquiert les installations et le matériel de la «Compagnie Electrique de Trois-Pistoles». Cet achat est rendu possible par l'adoption du règlement 28, le 21 janvier 1920. La transaction entourant ce règlement d'emprunt va constituer l'élément déclencheur d'une vaste lutte judiciaire entre le conseil et Joseph Rioux.

3. Les procès

Si Joseph Rioux échoue dans sa tentative d'obtenir un droit exclusif pour sa compagnie, il cherche manifestement à porter sa lutte devant les tribunaux. Cependant son action ne consiste pas à trouver une solution légale à ses démêlés avec l'administration municipale mais à la prendre en défaut sur des questions administratives.

Il poursuit la ville de Trois-Pistoles une première fois en 1918 devant la Cour supérieure, à Rivière-du-Loup. Il prétend que la ville ne doit pas payer les frais reliés à la première tentative d'incorporation puisqu'il s'agit d'un service dont n'ont pas bénéficié les contribuables de Trois-Pistoles.

La défense soutient de son côté que le projet de 1915 avait servi à la préparation du projet de 1916. La ville parvient surtout à démontrer que l'opposition au premier projet d'incorporation avait contribué à son échec, et que ce conseil s'en était excusé en 1916, admettant ainsi que «[...] les frais faits pour la présentation du premier projet étaient

devenus inutiles par suite de son erreur (sa prétention de pouvoir construire un aqueduc)¹⁹».

Devant ces argumentations, la requête de Joseph Rioux est rejetée par le juge Belleau.

Il me semble (juge Belleau) que, dans ces conditions, il est difficile de dire que le conseil a commis une inégalité en disant que ces deux projets avaient concouru à l'incorporation de la ville, que les frais des deux avaient été encourus dans son intérêt, et en s'autorisant de la loi pour en acquitter²⁰.

Joseph Rioux portera cependant le grand coup en 1921 à la suite de transactions du conseil municipal afin de rembourser l'emprunt contracté par la ville lors de l'adoption du règlement 28.

Les faits qui seront reprochés à l'administration municipale se résument ainsi. Le 21 janvier 1920, le conseil municipal adopte le règlement 28 autorisant un emprunt obligataire de 22 500 \$ afin de pourvoir, notamment, à l'achat du réseau électrique et du matériel de la Compagnie Electrique de Trois-Pistoles. La promesse d'achat expire le 30 avril 1920 et la ville ne dispose pas des fonds nécessaires pour payer cette transaction. En effet, le produit de la vente des obligations émises selon le règlement 28 ne couvre pas encore le prix d'achat qui s'élève à 12 127 \$. Le 30 avril, la ville demande et obtient de la Banque nationale un emprunt temporaire de 12 441,89 \$ afin de couvrir les deux chèques émis pour l'achat du réseau électrique. Cet emprunt est accordé au maire et au secrétaire-trésorier sans qu'ils aient, au préalable, demandé l'autorisation du conseil.

Les montants recueillis par la vente des obligations du règlement 28 sont déposés au compte général de la ville et l'administration y tire des chèques pour ses affaires courantes. Le 30 juillet 1921, un solde de 9 005,31 \$ restant impayé sur l'emprunt du 30 avril 1920, le maire et le secrétaire-trésorier obtiennent un renouvellement pour ce montant sans de nouveau avoir obtenu l'autorisation du con-

seil.

Joseph Magloire Riou, le seigneur qui s'était opposé au projet d'incorporation de 1915 et à l'incorporation de 1916, obtient le 23 août 1921 une injonction interlocutoire de la Cour supérieure du district de Kamouraska, ordonnant à la ville de suspendre toutes transactions découlant du règlement 28 en attendant que la Cour puisse statuer sur leur légalité. Il prétend que ces emprunts temporaires sont nuls puisque contractés sans l'autorisation du conseil. Il invoque l'application de l'article 50 du Code de procédures civiles, qui soumet à l'autorité de la Cour supérieure «[...] tous les tribunaux (à l'exception de la Cour du banc du roi), juges de circuit et autres personnes, corps politiques et corporations dans la province²¹», pour que le tribunal annule le règlement. Le juge Belleau de la Cour supérieure rejette l'action de Riou le 18 avril 1922. Bien que le magistrat juge douteuses les transactions du conseil municipal de Trois-Pistoles, l'appelant devait, en invoquant l'article 50 du Code de procédures civiles, démontrer que ces transactions lui causaient un tort. Or, il écrit que «[...] les irrégularités et illégalités commises par les officiers de la défenderesse n'ont aucune conséquence préjudiciable aux intérêts des contribuables, condition essentielle au maintien de l'action²²».

Riou porte en appel sa cause et les juges de la Cour du banc du roi confirment, sur division, le jugement de première instance le 13 novembre 1913. Finalement, la Cour suprême devait rendre le même jugement de façon unanime le 18 juin 1924. Le juge Mignault écrit :

[...] il n'y a aucune utilité à maintenir l'injonction interlocutoire qui accompagnait l'action du demandeur et qui a eu effet pendant l'instance. On ne doit pas dans cette action interdire à la ville de payer la créance de la banque qui résulte du paiement par cette dernière des chèques de la ville en faveur des propriétaires du réseau d'éclairage électrique²³.

Le jour même où Joseph Magloire Riou obtient son injonction, Joseph Rioux

inscrit une action à partir des mêmes faits. Elle est cependant dirigée contre le maire Hormisdas Martin, le secrétaire-trésorier Louis Rioux et les conseillers Jean-Baptiste Deschênes, Arthur Belzile, Arthur Deschênes, Rémi Belzile, Arthur Gagnon et Joseph Rioux, le boucher. L'appelant maintient que le produit de la vente d'obligations émises par un règlement doit exclusivement être utilisé dans l'application des fins auxquelles ce règlement est destiné. Il estime que le produit de la vente des obligations n'a pas servi à rembourser l'emprunt temporaire du 30 avril 1920 contracté pour acheter le réseau électrique.

La Cour supérieure, le 18 avril 1922, et la Cour du banc du roi, le 13 novembre 1923, donnent raison à la ville. Cette dernière soutient que le produit de la vente des obligations étant déposé dans le compte général de la ville, la Banque nationale pouvait y puiser pour rembourser l'emprunt temporaire. De cette façon, les montants recueillis par la vente des obligations servaient, en bout de ligne, aux fins pour lesquelles elles avaient été émises. Le juge Dorion de la Cour du banc du roi souligne : «Je ne vois pas qu'au fond l'argent prélevé par l'emprunt des obligations de la ville ait été détourné de sa destination et je confirmerai le jugement de la Cour supérieure avec dépens²⁴».

La Cour suprême vient toutefois renverser les jugements des cours inférieures le 18 juin 1924. Dans un jugement partagé, les magistrats du plus haut tribunal du pays adoptent une attitude plus stricte dans leur interprétation de la Loi des cités et villes invoquée par le demandeur. Estimant qu'il n'y avait eu aucune malhonnêteté, ni crime, ils statuent toutefois que l'achat du réseau électrique a bel et bien été financé par l'emprunt temporaire et non pas par le produit de la vente des obligations. Interprétant la Loi des cités et villes, le juge Mignault statue qu'il n'est pas nécessaire qu'il y eut crime ou malhonnêteté : «Il suffit qu'on ait détourné les fonds empruntés de la destination que leur donnait le règlement d'emprunt. Or il n'est pas douteux que c'est ce qu'on a fait dans l'espèce²⁵».

Les transactions à l'intérieur du compte général de la ville ne doivent donc pas être considérées que comme de simples virements de fonds, concluent-ils. Par conséquent, la Cour condamne Hormisdas Martin et Louis Rioux à rembourser à la ville de Trois-Pistoles la somme de 9 000,31 \$, montant équivalant au deuxième emprunt temporaire du 31 juillet 1921. Les juges estiment que ce montant représente la différence entre la nouvelle dette de la ville, à la suite des deux emprunts temporaires, et celle initialement contractée par l'émission des obligations du règlement²⁸.

Les juges les condamnent également à payer les frais judiciaires de cette cause. Enfin les charges contre les six conseillers municipaux ne sont pas retenues, la poursuite n'ayant pas démontré, aux yeux des magistrats, leur implication directe dans les transactions jugées illégales.

Que ces deux actions aient été entreprises à partir des mêmes faits ne constituent pas un hasard. Comme vous l'aurez remarqué, ces deux actions ont cheminé parallèlement vers la Cour suprême où elles ont été fusionnées. Les causes de Riou et Rioux ont été défendues par le même avocat, Samuel Charles Riou de Rivière-du-Loup, le frère de Joseph Magloire. De plus c'est Joseph Rioux qui cautionne financièrement les appels de Joseph Magloire Riou, tandis que ce dernier rend le même service au premier. Autant d'éléments qui nous portent à conclure qu'on désirait aller très loin pour se débarrasser du conseil municipal de Trois-Pistoles.

Cette démonstration ne vise surtout pas à excuser des gestes illégaux, même posés de bonne foi. En effet, les faits reprochés à l'administration municipale peuvent être qualifiés de maladroits. Par des emprunts temporaires, ils ont transformé une dette de 22 500 \$, lors de l'adoption du règlement 28, en une dette de 36 605 \$²⁶ sans que le conseil se penche sur cette question.

Il faut savoir que la situation financière de la ville de Trois-Pistoles est pré-

caire en 1920. Elle accuse à cette date un déficit de 5 000 \$²⁷. L'aqueduc, qui vient d'être complété, a coûté près de 40 000 \$²⁸. A la suite de cette construction, le contracteur Léon D'Amours poursuit la ville, le 2 janvier 1918, pour un montant de 24 065,80 \$²⁹. Il estime que les travaux d'excavation ont été plus importants que prévus. En conséquence il réclame un montant représentant les coûts qu'il a dû assumer pour faire face à cette situation imprévue. Cette action aboutit également en Cour suprême en 1924 où le tribunal donne raison à la ville. Cela signifie que durant près de six ans, la somme de 24 065,80 \$, équivalente à la réclamation de D'Amours, a été gelée.

La décision du conseil de contracter des emprunts temporaires afin de consolider ses dettes au lieu, comme cela aurait dû se faire, d'adopter un règlement s'explique tout naturellement par la crainte d'avoir à affronter l'électorat en imposant une hausse de taxe. Il appert que le secrétaire-trésorier, Louis Rioux, avait proposé au conseil un taux d'imposition de 2 \$ le 100 \$ d'évaluation en 1921, au lieu du 0,90 \$ que les contribuables payaient en 1920. La consolidation des dettes flottantes de la ville de Trois-Pistoles justifiait une telle hausse selon le secrétaire-trésorier. Il va sans dire que sa proposition ne fut pas retenue par les membres du conseil³⁰.

C'est ainsi que le conseil municipal de Trois-Pistoles, ayant à sa tête Hormisdas Martin, devait non seulement connaître une importante défaite judiciaire mais également subir une défaite électorale en 1922. En effet, aucun membre ne fut réélu lors de cette élection. Ils ont laissé ainsi à d'autres le soin d'opérer et d'administrer les services municipaux qu'ils avaient mis sur pied.

Hormisdas Martin devait perdre sa maison ainsi que l'équipement de son commerce de pompes funèbres lors d'enchères publiques tenues en 1924 à Trois-Pistoles. Condamné à payer les frais judiciaires, soit près de 1 300 \$³¹, il a été incapable de les payer. Il voit donc le shérif du district de Kamouraska saisir ses biens. Toutefois, une collecte publique est orga-

nisée afin de recueillir de l'argent pour lui venir en aide. De plus, un de ses amis et un conseiller municipal de 1916 à 1920, Ludger Côté, a réussi à racheter tous les biens de Hormisdas Martin. Il les revend quelques années plus tard au fils de ce dernier sans quelque profit que ce soit de ces transactions.

Conclusion

L'incorporation de la ville de Trois-Pistoles en 1916 a permis à ses habitants de se doter d'équipements municipaux modernes que leur nouvelle situation urbaine requérait. Mais deux conceptions se sont affrontées lorsqu'est venu le temps de construire et d'opérer le réseau d'alimentation électrique. Le conseil, au nom de l'intérêt public, désirait être le maître d'oeuvre afin d'assurer un service au profit de tous les contribuables. Par contre, Joseph Rioux cherchait à obtenir un droit exclusif pour opérer un réseau électrique au profit de sa compagnie.

Il apparaît donc évident que la volonté farouche du conseil municipal de n'accorder aucun privilège pour l'exploitation de services municipaux a nui à ceux qui possédaient des compagnies susceptibles de profiter de tels avantages. Il ne faut pas voir une quelconque malhonnêteté dans la recherche de droits exclusifs. Cette pratique était permise par la loi et faisait partie des moeurs du temps.

Mais manifestement, Joseph Rioux a cherché à se venger en poursuivant la ville de Trois-Pistoles et ses officiers à propos de procédures administratives. Le tribunal n'a pas eu à juger des intentions de la poursuite mais à déterminer si il y avait eu illégalités ou non. La Cour suprême a reconnu, après trois ans de procédures, l'illégalité de gestes posés par le conseil municipal de Trois-Pistoles et certains officiers, soit le maire et le secrétaire-trésorier, qui ont été condamnés en conséquence.

Malgré un jugement défavorable et une défaite électorale en 1922, le conseil dirigé par Hormisdas Martin a eu au moins le mérite d'avoir réalisé les sou-

haits des habitants de Trois-Pistoles lors de l'incorporation. De plus, ces membres ont surtout le mérite d'être restés fidèles à leur conception de gestion des services municipaux et d'avoir combattu pour leurs idées.

NOTES

1. Ne pas confondre la paroisse civile et la paroisse religieuse. Dans ce travail, la paroisse désigne la paroisse civile.
2. *Procès-verbal du conseil municipal de la paroisse de Trois-Pistoles*, séance du 4 mai 1914, p. 168.
3. Jacques L'Heureux, *Droit municipal québécois*, p. 14.
4. *Procès-verbal du conseil municipal de la paroisse de Trois-Pistoles*, séance du 16 janvier 1915, p. 187.
5. *Ibid.*, séance du 24 janvier 1916, p. 213.
6. *Rioux c. Ville de Trois-Pistoles*, (1918), Cour supérieure 54, p. 411-412.
7. «Projet de loi 92», Exhibit P-2 du demandeur dans *Rioux c. Ville de Trois-Pistoles*, (1918), Archives nationales du Québec.
8. Témoignage de Joseph Rioux dans *ibid.*
9. *Ibid.*
10. *Procès-verbal du conseil municipal de la paroisse de Trois-Pistoles*, séance du 24 janvier 1916, p. 214.
11. 6 Georges V, (1916), c. 62.
12. A ne pas confondre avec le marchand Joseph Rioux et le seigneur Joseph Magloire Riou.
13. *Procès-verbal de la ville de Trois-Pistoles*, séance du 6 mai 1918.
14. *Ibid.*, séance du 10 janvier 1918.
15. *Le Saint-Laurent*, vol. 22, n° 3, 26 janvier 1918, p. 4.
16. *Procès-verbal de la ville de Trois-Pistoles*, séance du 10 janvier 1918.
17. *Ibid.*, séance de novembre 1918.
18. *Ibid.*, séance du 14 avril 1919.
19. *Rioux c. Ville de Trois-Pistoles*, 54 (1918), Cour supérieure, p. 412.
20. *Ibid.*, p. 412.
21. Code de procédures civiles, art. 50.
22. *Riou c. Ville de Trois-Pistoles et Banque nationale mise en cause*, Archives nationales du Québec.
23. *Riou c. Town of Trois-Pistoles*, Supreme Court Report, 1925, p. 428.
24. *Rioux c. Martin et al.*, Cour supérieure 36, 1923, p. 82.
25. *Rioux c. Martin et al.*, Supreme Court Report, 1925, p. 433.
26. Selon le factum du demandeur dans *Rioux c. Martin et al.*, (1922), Archives nationales du Québec.
27. Témoignage de Louis Rioux dans *ibid.*
28. *D'Amours c. La ville de Trois-Pistoles*, (1921), Archives nationales du Québec.
29. *Ibid.*
30. Selon le témoignage de Louis Rioux dans *Rioux c. Martin et al.*, (1922), Archives nationales du Québec.
31. *Ibid.*

.

BIBLIOGRAPHIE

Archives judiciaires

ARCHIVES NATIONALES DU QUEBEC, *Archives judiciaires*, «Fonds de la Cour du banc du roi, district de Québec», *D'Amours c. Ville de Trois-Pistoles*, (1921), dossier 421.

ARCHIVES NATIONALES DU QUEBEC, *Archives judiciaires*, «Fonds de la Cour supérieure, district de Kamouraska», *Rioux, Joseph c. Ville de Trois-Pistoles*, (1918), dossier 6041.

ARCHIVES NATIONALES DU QUEBEC, *Archives judiciaires*, «Fonds de la Cour supérieure, district de Kamouraska», *Rioux, Joseph c. Martin, Hormisdas et al.*, (1922), dossier 7619.

ARCHIVES NATIONALES DU QUEBEC, *Archives judiciaires*, «Fonds de la Cour supérieure, district de Kamouraska», *Riou, Joseph Magloire c. Ville de Trois-Pistoles*, (1922), dossier 7573.

Documents municipaux

CORPORATION DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES-DES-TROIS-PISTOLES. *Procès-verbaux*. Séances des années 1910 à janvier 1916.

CORPORATION DE LA VILLE DE TROIS-PISTOLES. *Procès-verbaux*, Séances des années 1916 à 1922.

Jurisprudence et doctrine

L'HEUREUX, Jacques. *Droit municipal québécois*. Montréal, Sorej, 1981. 757 p.

NADEAU, Alfred, «Privilège exclusif d'exploiter un réseau d'aqueduc ou d'égout, accordé par les corporations municipales», (1959), 19, *Revue du Barreau*, p. 174-187.

Riou c. Town of Trois-Pistoles, (1925), Supreme Court Report.

Riou c. La ville de Trois-Pistoles, (1918), 54 Cour supérieure.

Rioux c. Martin et al., (1923), 36 Cour supérieure.

Rioux c. Martin et al., (1925), Supreme Court Report.

Législation québécoise

Code de procédures civiles. 60 Victoria, c. 48, 1897.

Code municipal de la province de Québec. 34 Victoria, (1873), chap. 68.

Loi constituant en corporation la ville de Trois-Pistoles. 6 Georges V, (1916), chap. 62.

Loi des cités et villes. 3 Edouard VII, (1903), chap. 38.

Ouvrages généraux

DRAPEAU, Julien. *Histoire du régime municipal*. Québec, ministère des Affaires municipales, 1967. 53 p.

HAMELIN, Jean. *Histoire du Québec*. Montréal, Editions France-Amérique, 1977. 537 p.

LINTEAU, Paul-André, DUROCHER, René, ROBERT, Jean-Claude. *Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la Crise. (1867-1929)*. Montréal, Boréal Express, 1979. 660 p.

Articles de journaux

Le Saint-Laurent, vol. 22, n° 3, 26 janvier 1918, p. 4.

Légende de l'illustration

1. Hormisdas Martin, le premier maire de Trois-Pistoles (5 avril 1916).

EN 1936, UNE SOCIÉTÉ D'HISTOIRE A ÉTÉ FONDÉE À RIMOUSKI

PAR GABRIEL LANGLOIS, PRÊTRE

“La Société d’Histoire Régionale de Rimouski a vu le jour le 16 novembre 1936, à la suite d’un beau mouvement intellectuel déclenché dans la Province de Québec. Son siège social est au Séminaire de Rimouski.” En 1986 on aurait donc pu fêter le cinquantième anniversaire de sa fondation. Suivant le rapport du premier secrétaire de la dite Société, l’abbé Georges-Étienne Talbot, professeur au Séminaire de Rimouski, les premiers officiers furent : Mgr Médard Belzile, président ; le chanoine Alphonse Fortin, archiviste ; M. Jean-Baptiste Côté, trésorier (rédacteur au *Progrès du Golfe*, je crois) ; Mgr Lionel Roy, supérieur du Séminaire ; et M. Paul Hubert, conseiller. Ce dernier était inspecteur régional des Écoles. L’abbé Noël Bélanger, fondateur de la Société d’Histoire Régionale du Bas St-Laurent, le 13 juillet 1971, mentionne le fait dans le premier numéro de la Revue d’Histoire du Bas St-Laurent en 1973. Cette première Société a pu survivre une dizaine d’années.

C’est en prenant ma retraite et ma démission comme curé de Saint-Luce-de-Rimouski, lors de mon déménagement à

Dans l’article qui suit l’abbé Langlois nous rappelle les débuts de la Société d’Histoire Régionale de Rimouski qui, si elle existait encore aujourd’hui, fêterait son cinquante-cinquième anniversaire de fondation. Cette Société cessa, semble-t-il, ses activités dans les années cinquante; en fait elle n’est pas complètement disparue au cours de ces années-là, ayant plutôt été mise en veilleuse. En 1971 elle a refait surface avec une nouvelle appellation, soit La Société d’Histoire Régionale du Bas St-Laurent. 1991 aurait donc pu marquer notre 55^e anniversaire mais évoque plutôt notre 20^e anniversaire de naissance... Longue et prospère vie à notre Société d’Histoire!

Pierre Collins, secrétaire

la Résidence Lionel Roy, que j’ai trouvé dans ma bibliothèque un numéro du “BULLETIN DES SOCIÉTÉS CANADIENNES-FRANÇAISES”¹. J’ai failli le mettre au panier. Puis, en le feuilletant à nouveau, j’ai remarqué ces pages concer-

nant la fondation de cette Société en 1936 et par conséquent, la raison pour laquelle je l’avais mis en réserve.

Ceci m’a rappelé un certain concours organisé par la dite Société en 1937, auprès des élèves du Collège de Rimouski, “dans le but de recueillir les souvenirs des “vieux”, les vieilles chansons, les légendes, les origines, les moeurs et les habitudes d’une région déterminée.”² Le secrétaire avoue dans son rapport annuel (1943) que “l’initiative n’a pas donné de résultats appréciables”.

L’abbé Talbot rappelle qu’en 1938, “une série de quatre conférences fut donnée au Poste C.J.B.R. par l’abbé Alphonse Fortin, archiviste de la dite Société et par moi-même. M. Fortin avait surtout pour but de faire connaître la Société au public ; je me suis attaqué pour ma part à quelques événements pré-historiques de la région, en particulier à la légende de l’Islet-au-Massacre”. On peut retrouver le récit de cette légende dans le volume de l’abbé Joseph-D. Michaud³, originaire de BIC comme l’abbé Talbot d’ailleurs, et aussi dans le volume : “Le Saint-Laurent et ses Iles”, de Damase

La Société d’Histoire régionale de Rimouski

— Mieux connaître —

Patron : S. E. Mgr Georges COURCHESNE, év. de Rimouski
Président d’honneur : Mgr Philippe SYLVAIN, P. D.
Président : Mgr Médard BELZILE, P. D.

Secrétaire : Geo-Étienne TALBOT, prêtre

Vice-Président : Louis-de-Gonzague BELZILE, N. P.
Trésorier : Jean-Baptiste COTÉ, journaliste
Archiviste : Alphonse FORTIN, prêtre

Potvin.

Je n'ai pas trouvé les procès-verbaux du ou des secrétaires de cette Société dans les Archives du Séminaire. Il est vrai que je ne me suis pas donné trop de peines dans ces recherches, d'autant plus que les Archives du Séminaire sont maintenant déménagées au Centre de Pastorale et à l'Archevêché, depuis l'automne 1990.

L'abbé A. Fortin a publié "Nos Saints Martyrs Canadiens" et "Les Grands Noms Oubliés de Notre Histoire", illustrations de Roland Boulanger⁴, regroupements d'articles publiés dans le Centre Saint-Germain⁵ et de conférences données aussi à C.J.B.R. D'autre part, quelques sujets portent sur l'histoire régionale. Ainsi en est-il des articles sur "La Seigneurie de Lessard (ou de la Mollaie)" et sur "La Seigneurie Lepage-Thibierge, le Fief Pelchat et La Seigneurie du Lac Métis"⁶. Les mêmes thèmes avaient auparavant été abordés dans le Bulletin de recherches historiques (vol. XVII, août 1911, no 8) sous le titre "Notes sur les Seigneuries du District de Rimouski (1911, nos 8 à 11).

Professeur d'Histoire au Petit Séminaire et d'Histoire de l'Église au Grand Séminaire, maître es Arts (Laval, 1919), licencié en lettres et Histoire (Paris, 1921), l'abbé Fortin avait une bonne connaissance de l'histoire de France et du Canada, savait présenter les personnages marquants dans un style pittoresque et attachant. Suivant sa méthode - ou celle du temps - ce sont les grands hommes qui font l'histoire, même si l'histoire fournit ses grands hommes. Sa pensée était toujours objective, claire, sans prétention, avec un brin d'humour, contrairement à M. Henri Guillemain, historien français de ce vingtième siècle, avec ses «j'ai la certitude» - «j'ai la conviction», etc.

En terminant, j'aimerais rappeler que les livres-souvenirs publiés à l'occasion d'un centenaire de paroisse, avec photographies et certains avec généalogies de familles, sont un précieux acquis pour nos régions. Ce sont ordinairement des particuliers intéressés à l'histoire qui

réussissent assez bien ce travail laborieux. Malheureusement, on oublie trop souvent d'inscrire des notes derrière les photos ; cinquante ans plus tard, on ne se souvient plus des événements ni des

personnes. Depuis l'existence du module d'histoire de l'U.Q.A.R., la petite histoire s'écrit en collaboration et on y voit de plus en plus souvent le nom d'écrivains.

Dans les «Notes pour «The Canadian Historical Review» préparées en 1944 par l'abbé Talbot⁷ ce dernier écrit :

«La Société, encore dans sa période d'organisation, vise principalement à la constitution de dossiers historiques sur les établissements de la région du bas-fleuve, depuis la Rivière du Loup jusqu'à l'extrémité de la péninsule de Gaspé [...]

La Société a surtout travaillé publiquement par des conférences à la radio et par des écrits à susciter l'intérêt des populations pour le passé [...]

La Société va maintenant s'intéresser à la célébration, en 1946, du 250ème anniversaire de l'établissement (1696) du premier seigneur résident de Rimouski, René Lepage. Nous nous proposons de commencer à éveiller l'intérêt des populations en rappelant dès cette année le 250ème anniversaire de l'acquisition, en 1694, de la seigneurie de Rimouski par le même René Lepage. À ce propos nous donnerons deux ou trois causeries à la radio ; et nous nous proposons aussi de publier quelques articles dans les journaux de Rimouski, le «Progrès du Golfe» et l'«Écho du Bas-Saint-Laurent». Nous prévoyons aussi l'érection de plaques commémoratives dans Rimouski, pour indiquer les sites historiques de l'établissement de 1696 et des années suivantes : première terre défrichée, première habitation, premier manoir, premières routes, première chapelle, etc.».

C'était tout un programme... (en passant il faudrait peut-être penser déjà au 300e anniversaire de l'acquisition de la Seigneurie de Rimouski par René Lepage (1994) ou de l'arrivée des premiers résidents (1996). Qu'en pensez-vous?).

¹ B.S.H.C.F. Édition 1943

² Idem, pages 11 à 13 et 51

³ J.D. Michaud, *Le Bic. Les étapes d'une paroisse*, 1^{ère} partie, 1925.

⁴ Éditions Fides, 1945.

⁵ Centre Saint-Germain, 1940.

⁶ Idem, 1941, novembre et décembre.

⁷ Archives de La Société d'histoire du Bas Saint-Laurent.

RECTIFICATIF

Dans le numéro de décembre 1990 de "La Revue d'histoire du Bas St-Laurent", l'article sur les établissements Price tiré du *Progrès du Golfe* du 24 décembre 1909 était également basé sur une entrevue avec Monsieur Adrien Morissette, ex-employé de la compagnie forestière.

L'HOMME D'AFFAIRES MICHEL RINGUET (1848-1906)

A CONTRIBUÉ À L'ÉCLAIRAGE DES RUES DE RIMOUSKI

PAR JACQUES MORIN

Michel Ringuet fut l'un des plus audacieux hommes d'affaires qu'ait connu Rimouski à la fin du siècle dernier. Patriote, son honnêteté était réelle et sans limite.

Il naquit à Rimouski, le 16 avril 1848, et son parrain fut le docteur Joseph-Charles Taché, député puis haut fonctionnaire à Ottawa pendant 24 ans. Pierre Ringuet, son père, était cultivateur et avait épousé Mathilde Lepage, le 4 février 1834, à Rimouski. Cette branche des Ringuet était apparentée au premier curé de Rimouski, Michel Ringuet (1826-1833).

Michel Ringuet fit des études au collège de Rimouski (six ans). Il épousa ensuite, le 27 novembre 1875, Marcelline Morisset, avant de se lancer dans le commerce où il ne tarda pas à réussir, malgré son jeune âge. Il occupa toujours l'un des premiers rangs dans le commerce des épiceries, qu'il faisait en gros et en détail, et se faisait remarquer par une grande honnêteté dans la vente de ses marchandises qui étaient toujours de bon choix.

En politique locale, il fut commissaire d'école quand la municipalité scolaire du "village" de Rimouski fut érigée par Sir Edmund Head, gouverneur-général, en août 1861, et fut réélu pour le terme de 1879 à 1882.

Ringuet s'occupa aussi de milice et fut pendant longtemps capitaine d'une compagnie de volontaires. En cette qualité, il aimait prêter son concours à toutes les démonstrations religieuses et civiles.

Pendant six ans, Michel Ringuet fut conseiller de sa ville, juge de paix, vice-président de la Société Saint-Jean-Baptiste locale, et finalement, directeur de la

Compagnie d'Assurance contre l'incendie de Rimouski (la seule du genre qui ait jamais vu le jour à Rimouski et qui... s'envola en fumée en 1914).

C'est à l'esprit d'initiative de cet infatigable Rimouskois que notre ville dut son premier système d'éclairage dans les rues. C'est le 6 novembre 1900 que furent émises les lettres patentes de "La Compagnie Électrique de Rimouski".

Le 25 février 1901 un règlement de la ville de Rimouski accorde à La Compagnie Électrique le privilège exclusif de fournir la lumière et le pouvoir moteur aux citoyens de la ville en se servant des rues pour y placer les poteaux et les fils électriques.

Dans "l'Éboulis", numéro 26, et dans "La Revue d'Histoire du Bas Saint-Laurent" (novembre 1986), on dit que Michel Ringuet fut le fondateur de "La Compagnie Électrique de Rimouski". Bien qu'il soit douteux que ce dernier en ait été le fondateur officiel, il y a pourtant plusieurs raisons de croire qu'il a joué un rôle au sein de cette entreprise.

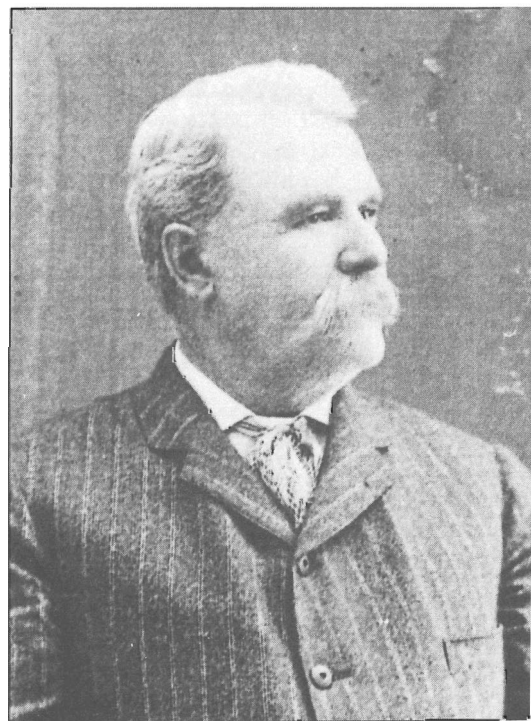
Michel Ringuet, en plus d'être un homme d'affaires était une personne généreuse. En effet, "Le Progrès du Golfe" (15 juillet 1904) rapporte ce qui suit à l'occasion d'une vente de charité pour venir en aide à la Communauté des Soeurs du Saint-Rosaire, dans les travaux de construction de leur couvent. "Nous ne pouvons passer sous silence la générosité de monsieur Ringuet qui, pour la circonstance, a fait faire à ses frais l'installation de la lumière électrique à l'intérieur et à l'extérieur de la bâtisse..."

Or, la Providence, insondable dans ses desseins, voulut qu'un fâcheux incident mit fin prématurément à ses jours,

lors d'une de ses nombreuses visites qu'il effectuait à sa centrale électrique au Beauséjour. Le tragique événement survint le mardi 3 juillet 1906, vers 6 heures du soir, dans les circonstances suivantes que relate le rédacteur du "Progrès du Golfe".

Monsieur Michel Ringuet, en compagnie de l'une de ses demoiselles, de sa nièce Melle Ringuet, et un ami, monsieur Hyacinthe Dechesne, se rendait en voiture visiter l'installation de la lumière électrique, près du pont Labrie sur la rivière Rimouski.

Le cheval était vicieux et, à un moment donné, il prit l'épouvante ; les demoiselles Ringuet et M. Dechesne eurent le temps de laisser la voiture et n'éprouvèrent aucun mal. Il n'en fut pas ainsi de monsieur Ringuet : il fut projeté le long d'une pièce de bois où il vint se



frapper la tête et demeura inconscient.

La nouvelle de l'accident fut transmise en ville, par téléphone. Des amis se rendirent auprès du blessé qui fut immédiatement transporté à sa résidence. Après examen, les médecins prononcèrent le verdict fatal : il y avait une fracture du crâne. De fait, après 36 heures de lutte contre la mort, et sans avoir repris connaissance, monsieur Ringuet rendait le dernier soupir, vers les 6 heures du matin.

Le Club de Rimouski (organisme social et philanthropique) dont il était l'un des membres actifs décida, sur la suggestion de M. Hyacinthe Dechesne, de fermer ses portes jusqu'au lendemain des funérailles.

Pour pleurer sa perte, l'illustre Rimouskois laissait son épouse, quatre fils et trois filles. Parmi eux, Michel (vice-consul américain), Conrad, étudiant en médecine (père, plus tard, du Dr Jacques Ringuet, autrefois attaché à l'Hôpital Saint-Joseph de Rimouski) ainsi que Fortunat et Adhémar, commerçants.

Source : "Le Progrès du Golfe", 6 juillet 1906.
"La Revue d'Histoire du Bas Saint-Laurent", novembre 1986

OLIVAR ASSELIN A ÉTÉ UN ENFANT DE SAINTE-FLAVIE

PAR GABRIEL LANGLOIS, PRÊTRE

Olivar Asselin, fils de Régule Asselin, tanneur, et de Cédulie Tremblay, est né à Saint-Hilarion (Charlevoix) en 1875. Sa famille vint peu après s'établir à Sainte-Flavie de Rimouski. Ce dernier fit ses études classiques jusqu'à la Rhétorique inclusivement au Collège (Séminaire) de Rimouski (1886-1892).

terminera ses études classiques et sa théologie à Rimouski et sera ordonné prêtre, le 05-09-1897, par Mgr A.-A. Blais, évêque de Rimouski. Un frère et une soeur d'Olivier sont mentionnés dans le "Dictionnaire généalogique" de Mgr C.A. Carbonneau : Sophie, mariée à Mont-Joli en 1921 avec Edouard Roy, et Oscar, marié à Ste-Flavie, en 1890 avec Augus-



En effet, quand on consulte les Annuaires du Collège de Rimouski², on constate que lui et son frère Raoul (1871-1936), qui semblent tous deux dans la même classe, montrent de belles aptitudes pour les études. On le voit par le palmarès de fin d'année où celui-ci, qui est inscrit tantôt sous le nom de François-O. ou François tout court, remporte presque tous les premiers prix tant en Rhétorique qu'en Belles-Lettres : composition française, littérature, histoire, latin, grec, anglais.

Dans le livre du Centenaire de la paroisse de Sainte-Flavie (1850-1950), son nom est dans la liste des étudiants qui ont fréquenté le Séminaire.

Tantôt il est inscrit sous le nom de François-O. Asselin, et vers la fin de son cours sous celui d'Olivier. Sur la photo de classe prise en 1891, il chausse de magnifiques bottes à jambières en cuir - son père est tanneur - et il en paraît fier. Il a déjà l'attitude d'un combattant. À partir de 1893 on ne retrouve plus son nom dans les Annuaires du Collège. Son frère, Raoul, de quatre ans son aîné (1871-1936),

tine Gasse. Il a aussi de la parenté dans la région de Mont-Joli.

Dans le magnifique volume du 150ième de Sainte-Flavie, page 110, il est écrit : "Nous avons une tannerie tout près de Pelletier Électrique d'aujourd'hui. M. Régule Asselin s'en occupait avec un de ses fils (probablement Auguste qui ne fit que deux ans d'études au Séminaire). Ce dernier préférant une ferme, M. Asselin vendit cette tannerie...". Surprenant qu'on n'y parle pas d'Olivar Asselin, fils de Régule, de Ste-Flavie, comme un illustre citoyen, sinon originaire du moins comme ancien de cette paroisse.

Il avait épousé en 1902, à l'Anse-Au-Griffon (aujourd'hui du diocèse de Gaspé), Alice LeBoutillier qui lui a donné quatre garçons : Claude, Jean, Paul et Pierre.

"Asselin, précurseur d'action française, fut le plus spirituel, le plus français, le plus personnel et le plus combatif des journalistes canadiens (français)". (Dr. Joseph Gauvreau : "Olivar Asselin", brochure de 48 pages. Montréal. 1937).

M. RINGUET

MARCHAND

en gros et en détail

Vins importés directement
des pays de production.

VIN DE MESSE
garanti pur et avec certificat.

Gin Canadien « CROIX ROUGE » en
entrepôt et au PRIX DU GROS.

RUE ST-GERMAIN, RIMOUSKI.

LES SOUVENIRS D'UNE CUISINIÈRE DE CHANTIERS FORESTIERS DURANT LA GRANDE CRISE

Éléments de la pratique d'un métier féminin traditionnel en milieu non-traditionnel

PAR NICOLE THIVIERGE,
MODULE D'HISTOIRE, UQAR

Comme l'affirme Louise Proulx, dans son ouvrage *Les chantiers forestiers de la Rimouski (1930-1940)*, l'enquête orale permet de restituer une tranche du passé d'un grand nombre de travailleurs de la région de l'Est du Québec. L'histoire orale peut apporter ici «une dimension propre, celle du vécu ouvrier», elle peut de plus «rendre compte d'un savoir lié à la pratique d'un métier», de son environnement physique et social, de même que cerner la perception que ces travailleurs ont gardée de l'expérience.¹

Grâce à une entrevue faite par madame Yvette Bélanger, à la fin des années 1970, dont l'enregistrement est conservé aux Archives régionales de l'UQAR², nous pouvons reproduire ici quelques souvenirs d'une informatrice qui a rempli la fonction de cuisinière de camps de bûcherons durant plusieurs années. L'écoute de cette entrevue, en plus de témoigner de la pénibilité des conditions de travail et de vie, dévoile aussi chez l'informatrice un dynamisme, une soif de vivre et une résistance hors du commun. Voyons cela d'un peu plus près.

La scène se passe à la fin des années 1920, nous sommes à l'automne, en octobre, une première neige est déjà tombée et notre héroïne, qui vit dans une famille d'agriculteurs, vient d'avoir 14 ans. Elle voudrait rester à l'école pour devenir «maîtresse d'école» mais son père lui fait comprendre qu'il n'en a pas les moyens financiers. Il lui apprend qu'elle devra plutôt l'accompagner «dans le bois» comme cuisinière de chantier. En effet,

son père est entrepreneur [sens de «jobber»] pour la compagnie Price et il s'est «ouvert un chantier [et] il s'est engagé des hommes ... 7 ou 8 », de sa parenté, précise-t-elle. Elle a peu de bagage à préparer puisqu'elle porte sur elle tous ses vêtements. Le voyage pour se rendre au chantier se fait en traîneau, tiré par le cheval de la ferme qui travaillera au transport du bois. Le témoignage qui suit reflète l'état d'âme de cette adolescente qui se voit brusquement plongée dans le monde des adultes:

J'étais toute seule de fille, ça me coûtait beaucoup, je savais rien faire; je me suis ennuyée beaucoup [...] je pleurais, j'étais jeune, j'avais jamais laissé chez-nous.

Elle continuera de s'ennuyer ainsi longtemps:

Quand je m'ennuyais à plein, [...] je faisais monter une de mes soeurs... elle allait à l'école, elle était jeune [...] puis l'ennui la prenait, elle pleurait puis elle me faisait pleurer, elle me faisait ennuyer.

Essayons maintenant de visualiser l'environnement physique du camp, cette espèce d'habitation construite pour loger une dizaine de personnes et les chevaux. Seulement une mince cloison, munie d'une porte communicante, séparait les deux groupes. La jeune cuisinière couchait dans cette pièce unique pour les humains, son lit (son «bed») était isolé des autres par des rideaux faits de couvertures. Tous les lits étaient superposés et des branches de sapins, qu'il fallait changer de temps en temps, servaient de

paillle à pailllasses, de matelas: «c'était nos matelas à ressorts», dit-elle en riant. C'est aussi dans cette pièce que se trouvait la cuisine, aussi appelée la «cookerie», avec son poêle à deux ponts, sa table et ses chaises. On se lavait avec le savon du pays avec de l'eau qu'on transportait dans des seaux. Quand aux toilettes, inutile de préciser qu'elles n'étaient pas le produit des derniers progrès technologiques. Si les hommes pouvaient aller «à l'étable», c'est-à-dire de l'autre côté de la cloison, notre informatrice devait se contenter de la «tin» qu'elle cachait sous son lit, la nuit. Pensons une seconde à l'odeur qui régnait dans le camp surchauffé la nuit et n'oublions pas que les animaux faisaient leur part...

Quant à la tâche de cuisinière, notre informatrice semble en garder de bons souvenirs. Il reste qu'elle n'a aucune expérience au début et qu'elle a dû rater plusieurs mets avant d'être à l'aise. C'est l'enseignement professionnel élaboré sur la pédagogie de l'essai-erreur. Elle raconte son travail de la journée:

On se levait vers 5 heures. Mon père allumait le poêle pour faire chauffer le chaudron de "beans" [...] On faisait chauffer l'eau de la "bombe" [bouilloire] puis le chaudron de "beans" à côté. [On s'éclairait] à la petite lampe. Il n'y avait pas d'eau là dedans. Il fallait qu'on y aille chercher l'eau dans un puits [...] et ils [les hommes] mettaient ça sur un crochet à ras la porte puis il y avait une tasse en aluminium accrochée là pour boire. Les "beans" pour le déjeuner, on les faisait le soir [la veille] avec un peu de lard, puis un peu de

graisse puis notre oignon. [...] Puis le midi, on faisait de la soupe au pois avec de temps en temps un petit rôti, quand mon vieux père en montait. Puis le soir bien, c'était des "patates fricassées": je faisais rôtir des tranches de lard, puis je faisais rôtir mon oignon assez jaune, puis quand j'avais de la viande, le steak, j'en mettais dedans pour faire cuire avec des bonnes patates. [...] C'était toujours le même menu à faire cuire, tout le temps, tout le temps. De temps en temps, une petite soupe au riz avec du jus, ah! bien là, c'était une fête.

Mais les choses se compliquaient quand il s'agissait de cuire le pain ou de fabriquer des tartes pour le dessert:

Le dessert, de temps en temps, je faisais des tartes, mais pas feuilletées comme aujourd'hui. J'avais pas le tour, je n'en avais jamais faites. Le feuilletage on n'en entendait pas parler dans ce temps-là. C'est voilà cinquante ans [l'entrevue fut faite en 1980] [...] La croûte était raide, puis le fond était raide aussi, [le remplissage était de] sucre brun délayé avec de l'eau [...] Je ne savais pas cuire [le pain] quand je suis partie de chez-nous. Ma mère a pas eu le temps de me montrer à faire du pain, à faire des tartes et autres choses non plus. [...] je ne savais pas cuire puis quand tu le sais pas, tu ne peux faire du bon pain, du beau pain. J'en ai fait, y voulait pas lever, ça restait dur...ça restait dur comme une roche, c'était «la galette», [...] c'était dur puis c'était pas mangeable, je le prenais puis je le "garochais dans les pies" j'avais des belles pies qui venaient me voir à tous les jours, des belles grosses pies bleues, puis là, je garochais mon pain [...] mais à force d'en faire je suis venue à bout d'apprendre à faire du pain [...] je cuisais assez souvent, [mais] comme il n'était pas le diable, ils n'en mangeaient pas beaucoup

Quand on écoute l'informatrice parler du lavage du plancher, on sent poindre une fierté du travail bien fait qui s'ajoute au regard ironique qu'elle porte sur son inexpérience de cuisinière

Les planchers c'était des "pavés [de bois] équarris". Je lavais ça: j'allais me chercher de l'épinette, je faisais un balai d'épinette et là... j'avais pas de "castique" [caustique?] dans ce temps là, il n'y en avait pas ... le savon, on le ménageait pour se laver la figure, du savon d'habitant. Là je prenais de la cendre de poêle, je l'ébouillantis, je la laissais reposer et là je prenais l'eau, c'était jaune... de la belle lessive et là je prenais ça avec une tasse j'en vidais sur les pavés et là je frottait ça. Les pavés venaient beaux. J'avais pas de misère à essuyer, ça tombait tout en dessous, y avait des fentes... Je pouvais pas porter de talons hauts, tu sais ! [l'informatrice rit avec l'intervieweuse]

Une vie de travail difficile pour une si jeune personne, des conditions plutôt pénibles mais on sent que l'informatrice porte un regard plutôt serein sur son passé, et cela dépasse le sentiment de nostalgie qui fait dire aux gens âgés que c'était mieux dans le bon vieux temps. Il reste que la solitude de la jeune fille dans cet univers d'hommes l'a beaucoup marquée et sans doute pensait-elle souvent: «vivement que viennent les fêtes de Noël et du Jour de l'An, qui permettent un congé dans la famille.

¹ Louise Proulx, *Les chantiers forestiers de la Rimouski (1930-1940), techniques traditionnelles et culture matérielle*, Rimouski, Grideq, p. 2.

² Cassettes #20, côté A, de la collection Archives régionales de l'U.Q.A.R.

LE FORUM ATLANTIQUE POUR LA RENCONTRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

PAR MICHEL RIOUX, COORDONNATEUR
5, NOTRE-DAME EST, C. P. 550
TROIS-PISTOLES, GOL 4KO

C'est au début de l'année 1987 que la notion de francophonie atlantique s'est imposée comme une avenue réaliste de développement dans l'esprit de chefs de file du milieu pistolois. Fortement encouragés et même guidés dans cette démarche par des fonctionnaires du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, ces développeurs de chez-nous ont mis leurs efforts en commun pour jeter les bases d'un projet majeur, aux accents de la francophonie internationale. Dans cette même foulée, la ville de Trois-Pistoles signifiait au ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du temps, M. Yvon Picotte, son intention de développer un projet récréo-culturel et touristique d'envergure, s'inscrivant dans le prolongement des acquis du milieu au plan des richesses culturelles et du potentiel touristique.

Concernant ces acquis, il est opportun de rappeler que Trois-Pistoles a su mettre à contribution dès 1932 l'homogénéité de son caractère francophone et la richesse de sa culture régionale, s'associant avec l'Université Western de London (Ontario) pour la mise en place d'un programme d'immersion en langue française pour les étudiants de cette maison d'enseignement. Depuis bientôt 60 ans, ce programme n'a cessé de prendre de l'ampleur, offrant aujourd'hui trois sessions de cours qui attirent plus de 500 stagiaires bon an mal an.

Une si précieuse expertise ne peut être que bénéfique en regard de la démarche en cours. C'est ainsi que Trois-Pistoles a été en mesure de mettre sur pied sa propre Corporation du Centre International du Loisir Culturel de la Francité et de la Francophonie et de s'associer au Groupe de recherches interdis-

ciplinaires en développement de l'Est du Québec, le Grideq, organisme reconnu de l'Université du Québec, à Rimouski, pour développer le concept de la francophonie atlantique.

En novembre 1988, la Corporation du Centre International du Loisir Culturel de la Francité et de la Francophonie, qui est un organisme sans but lucratif légalement constitué, se présentait à la première Conférence socio-économique du Bas Saint-Laurent pour y soumettre son projet de création d'un "Forum Atlantique pour la rencontre des peuples francophones". C'est dans une perspective bien claire de consolider les acquis du milieu et d'implanter un attrait majeur indissociable d'une nécessaire relance économique que la Corporation du Centre International s'adressait ainsi aux plus hautes instances du Québec.

Au sortir de la Conférence bas-laurientienne et dans les mois qui ont suivi, la Corporation du Centre International obtenait, de la part du gouvernement du Québec, des crédits substantiels qui lui ont permis de réaliser certaines phases importantes du projet :

- transformation de l'aréna local en Centre de diffusion pour la culture et le sport rendant possible la présentation de spectacles internationaux à grand déploiement ;
- aménagement d'une Forêt enchantée basque au terrain de camping municipal ;
- réalisation d'études d'opportunité et d'études de marché en regard de l'implantation du Parc culturel de la francophonie.

En sus de cette intervention financière directe, le gouvernement du Qué-

bec a lui-même préconisé et instauré la mise en place d'une table multisectorielle chargée de passer au peigne fin toutes les facettes du projet. Cette table, réunie à six reprises, regroupait cinq ministères, en l'occurrence ceux du Loisir, du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, des Affaires culturelles, de l'Énergie et des Ressources et des Relations internationales ; en plus de l'Office de développement et de la planification du Québec (l'O.P.D.Q.), du Groupe de recherches interdisciplinaires en développement de l'Est du Québec (le G.R.I.D.E.Q.) et de la Corporation du Centre International du Loisir Culturel de la Francité et de la Francophonie.

Les actions menées par la Corporation du Centre International depuis trois ans ont permis d'en arriver à des premiers résultats concrets :

- accueil de plus de 30 groupes en provenance des pays francophones européens (troupes folkloriques, chorales et autres) ;
- mise sur pied d'un réseau de familles d'accueil-hébergement dans six municipalités du territoire des Basques (dix groupes de Français ont bénéficié jusqu'à maintenant de l'efficacité de ce réseau) ;
- réalisation d'un programme d'échange impliquant une classe de 6e année d'une école primaire de Trois-Pistoles et une classe de 6e année de la ville de Cholet en France ;
- réalisation d'une tournée chantante de la chorale Art-Fa-des-Neiges de Trois-Pistoles en France ;
- réalisation de deux missions exploratoires en France et en Belgique par des représentants de la M.R.C. des Basques, missions à caractère

LE RECYCLAGE DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

Malgré des traits communs et quelques similitudes, on peut affirmer qu'il n'existe aucun village semblable. Deux villages de même taille où l'activité agricole prédomine seront quand même distincts sous plusieurs aspects. Ces particularités qui les différencient s'observent principalement dans le type d'architecture, l'organisation spatiale ou encore l'aménagement paysager. Ces éléments con-

tribuent à rendre unique chaque municipalité et participent à la formation d'une identité locale. L'environnement bâti est empreint d'une grande force évocatrice et crée l'image qui singularise un endroit par rapport à un autre.

Le patrimoine architectural, tant pour ce qu'il représente que pour son apport à la qualité du milieu, mérite une attention spéciale. C'est pourquoi plusieurs municipalités intègrent désormais cette dimension à leurs outils d'urbanisme et font en sorte de conserver les éléments patrimoniaux les plus significatifs pour leur population. Mais quoi faire avec un immeuble abandonné et comment le conserver? Le recyclage des bâtiments anciens peut être une solution intéressante qui s'avère de plus en plus populaire. Par le recyclage, on entend une réutilisation par une fonction nouvelle. Ainsi, un couvent peut devenir un foyer

pour personnes âgées, un presbytère peut se transformer en garderie et une salle paroissiale peut être aménagée dans un ancien entrepôt.

Il fut un temps où la démolition des bâtiments désaffectés était la seule solution envisagée. Prenant conscience de leur intérêt sur le plan symbolique et pratique, car il s'agit souvent de constructions solides bien localisées au centre du village ou de la ville, les intervenants locaux découvrent les avantages du recyclage. La rénovation des bâtiments anciens, en plus de répondre de façon judicieuse à des besoins d'espace, consolide les activités dans le coeur du village ou au centre-ville.

La démarche d'aménagement entreprise par toutes les municipalités dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a amené la réalisation d'in-

Suite de la page 34

culturel et économique ;

- choix d'une image de marque et d'un drapeau de la francité pour la Corporation du Centre International.

Le succès de notre avenir sera fait d'un heureux mariage entre la technologie moderne et l'imagination des hommes. À Trois-Pistoles, en plein coeur d'une M.R.C. en recherche d'un meilleur devenir, des hommes et des femmes ont eu cette imagination de bâtir un projet structurant et permanent relié au fait français international, un projet propre à susciter un élan de renouveau pour le milieu de vie pistolois, pour l'ensemble du Bas Saint-Laurent et pour tout le Québec. C'est d'ailleurs en association avec des chercheurs émérites et des maisons d'enseignement reconnues que Trois-Pistoles s'apprête à mettre la culture au même diapason que les avenues de développement issues des technologies les plus audacieuses. Et dans ce modèle de développement que la Corporation du Centre International propose avec tant de ferveur et de sérieux, l'objectif ultime sera toujours celui de contribuer à faire en sorte qu'il fasse bon vivre à Trois-Pistoles, sur le territoire de la M.R.C. des Basques et dans tout le Bas Saint-Laurent.



Ancien presbytère de Rivière-Ouelle transformé en logements coopératifs (août 1987)

ventaires pour permettre une bonne connaissance du territoire. Cette analyse est essentielle à tout processus de planification. Parmi ces inventaires, on retrouve l'identification des secteurs d'intérêt patrimonial et les bâtiments historiques isolés. Également, les besoins sont exprimés en terme d'équipements communautaires, culturels ou autres. Ces informations permettent aux municipalités de mieux planifier l'aménagement de leur territoire en utilisant au maximum les ressources présentes dans le milieu. Aidé d'un comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal élabore des objectifs et des orientations de développement qui peuvent se traduire par un concept d'aménagement.

“La gestion active des infrastructures et des équipements, en s'intégrant à une vision d'ensemble de l'aménagement du village, participe à son amélioration constante. Bien sûr, ces actions dépendent des budgets disponibles ; toutefois, certaines dépenses sont plutôt des investissements qui permettront d'allonger la durée de vie d'un équipement et d'améliorer globalement l'attrait du village et des services offerts, afin de retenir une population active”¹

Dans la majorité des cas, il est possible de changer la vocation d'un bâtiment en respectant son caractère particulier. Cette préoccupation de la conservation de l'intégrité d'un bâtiment historique doit toujours accompagner les actions visant le recyclage. Car deux objectifs sont recherchés : combler des besoins en terme d'espaces et mettre en valeur les éléments importants du patrimoine. Il faut particulièrement faire attention aux couvertures, au revêtement, à la forme du toit et à des détails tels les galeries, les corniches ou les planches cornières. Une rénovation qui ne tiendrait pas compte de ces éléments aurait pour effet de banaliser le bâtiment et de supprimer les raisons pour lesquelles il méritait d'être conservé. Par contre, les normes de sécurité publique obligent le plus souvent à sacrifier le décor intérieur, quoique des compromis sont possibles. De plus en plus, les architectes sont sensibles à cette dimension culturelle et



Église anglicane de Paspébiac transformée en bibliothèque

peuvent adéquatement conseiller les promoteurs de projets.

Dans le Bas Saint-Laurent et en Gaspésie, depuis une dizaine d'années, quelques municipalités et des organismes ont su bien mettre en valeur des bâtiments anciens en leur attribuant des fonctions diverses. À Rivière-Ouelle et à New-Richmond, l'ancien presbytère abrite maintenant des logements coopératifs. Des musées ont vu le jour dans d'anciennes écoles à La Pocatière et à Kamouraska. À Rivière-du-Loup, l'imposant couvent en pierre du Bon-Pasteur loge la Maison de la culture. Une caserne de pompiers à Lac-au-Saumon sert de local aux organismes communautaires. À Percé, une ancienne usine de pêche vient d'être recyclée en garage municipal et des travaux importants à une vieille auberge du début du siècle sont en cours pour sa transformation en hôtel de ville. À Paspébiac, c'est une chapelle anglicane qui fait maintenant office de bibliothèque. Des projets aussi de bibliothèque à Sainte-Flavie dans le presbytère, à Matane dans l'ancien bureau de poste et à Saint-Fabien dans la salle paroissiale datant de 1930. Tous ces recyclages se sont faits en respectant le caractère original des bâtiments sans que ce soit une

contrainte pour les nouveaux utilisateurs.

Tous les villages et toutes les villes possèdent leurs “monuments historiques” et partout des besoins existent que ce soit pour des organismes communautaires, des petites entreprises ou des activités municipales. À titre d'exemple, les presbytères imposants qui trônent au milieu de chaque paroisse constituent un patrimoine important qui risque à court terme d'être sous-utilisé. Dans chaque milieu, une réflexion devrait s'amorcer sur l'avenir de ces bâtiments au fort potentiel de recyclage.

À l'heure du choix environnemental et des questions écologiques, la conservation du patrimoine relève de la même idéologie. Elle aussi vise à mettre en valeur notre milieu de vie et à assurer une certaine pérennité des choses. En recyclant une maison ancestrale, on évite une forme de gaspillage en utilisant des ressources du milieu pour créer de nouveaux espaces répondant aux besoins d'aujourd'hui.

¹ Ministère des Affaires municipales, *Le village*, collection Aménagement et urbanisme, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, p. 15.

L'ARCHIDIOCÈSE DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI

PAR SYLVAIN GOSSELIN,
ARCHIVISTE DIOCÉSAIN

Historique de l'institution

Le diocèse de Rimouski fut créé le 15 janvier 1867. Constitué d'un détachement de la partie orientale du diocèse de Québec, il s'étendait d'abord comme lui sur les deux rives du Saint-Laurent, de Rivière-du-Loup à Gaspé sur la rive sud et de la rivière Portneuf à l'anse de Blanc-Sablon sur la rive nord. Quinze ans plus tard, le 29 mai 1882, le diocèse a vu la partie nord du fleuve se détacher de son territoire pour former la préfecture apostolique du Golfe Saint-Laurent. Puis, le 5 mai 1922, il subit un second démembrement par l'érection du diocèse de Gaspé. Le 11 février 1946, Rimouski fut élevé au rang d'archidiocèse et son quatrième évêque, Mgr Georges Courchesne, en devint le premier archevêque. L'archevêque actuel, Mgr Gilles Ouellet, p.m.é. est le septième évêque et le quatrième des métropolitains de Rimouski. Au dernier recensement diocésain de 1989, la population de l'archidiocèse de Rimouski était de 163,181 âmes ; on y comptait 117 paroisses et 177 prêtres diocésains.

Historique de l'ensemble documentaire¹

La constitution d'un fonds d'archives diocésaines à Rimouski remonte à l'année 1867, alors qu'était détachée du diocèse de Québec la nouvelle circonscription ecclésiastique de Rimouski. En effet, lors de sa création, le diocèse de Rimouski récupérait du diocèse de Québec une majorité² de documents relatifs à l'administration du nouveau territoire qui lui était confié. Ces documents, on peut les résumer, à peu de chose près, en disant qu'il s'agissait surtout de dossiers paroissiaux qui concernaient la nouvelle circonscription ecclésiastique de Gaspé,

créée l'année précédente.

C'est donc à partir de ce noyau initial qu'allaient s'organiser les archives du diocèse de Rimouski. On peut présumer que c'est d'abord à l'abbé Edmond Langevin, premier vicaire-général, qu'incomba le soin de l'organisation des archives diocésaines ; certaines pratiques d'inscription d'actes et de correspondances, telles qu'opérées au diocèse de Québec, viennent confirmer cette assertion. L'abbé Langevin ne fut-il pas secrétaire à l'Évêché de Québec de 1842 à 1867? Toutefois, après cette organisation initiale, on ne peut affirmer avec certitude que l'emploi d'archiviste revint toujours à Edmond Langevin. Tout au plus, il est fort probable que les tâches de classement et d'insinuations revinrent plutôt aux secrétaires de l'évêque ou aux séminaristes doués. Parmi ces derniers, Joseph-Romuald Léonard (1876-1931), futur évêque de Rimouski, s'est particulièrement illustré. Nommé pro-secrétaire de l'Évêque en 1896, puis secrétaire (1899) et vice-chancelier (1902), il effectuera un travail de classement colossal qui devait ruiner sa santé vu l'insalubrité du lieu où il exerçait son travail. En effet, lorsqu'il quitta l'Évêché en 1905 pour être directeur du Grand Séminaire, la maladie l'obligea à abandonner sa charge pour une cure de repos qui dura plus de deux ans. D'ailleurs, ce sont les suites de cette maladie qui allaient l'emporter le 7 février 1931.

Après le départ de l'abbé Léonard, la gestion des archives revint sans doute aux secrétaires de l'Évêché comme durant la période précédente. Cependant, le 7 octobre 1920, survint un changement appréciable dans la tenue des archives diocésaines. Pour la première fois, on nommait un archiviste spécialement atta-

ché aux archives et à la bibliothèque diocésaines. C'est Mgr Joseph-Romuald Léonard, récemment promu évêque, qui procéda à cette nomination. Plus sensibilisé que d'autres à la conservation et à la mise en valeur des archives (ayant lui-même oeuvré dans ce domaine quelques années plus tôt), Mgr Léonard, s'attacha un archiviste de valeur en la personne de l'abbé Charles-Alphonse Carbonneau (1847-1936). À l'instar de Mgr Léonard, l'abbé Carbonneau accomplit un travail considérable d'organisation et de classement. Travail minutieux s'il en est un et dont l'abbé Carbonneau, ancien membre du barreau, avait l'habitude. D'autant plus que depuis plusieurs années déjà, il exerçait cette minutie à l'élaboration de son *Tableau généalogique des mariages*. En prenant sa retraite en 1928, Mgr Carbonneau laissa le diocèse sans véritable archiviste, aucune autre personne n'étant nommée expressément à ce poste. On peut cependant signaler les noms du Chanoine S.-Édouard Chénard (1881-1968), à qui on doit la constitution d'un fichier onomastique des actes d'insinuation, et de Mgr Médard Belzile, un fervent d'histoire locale, qui oeuvrèrent tous deux aux archives diocésaines. Toutefois, il faudra attendre la décennie cinquante avant d'avoir à nouveau un archiviste diocésain.

C'est le 1er septembre 1956 que l'abbé Léo Bérubé, spécialiste de l'histoire locale et régionale, fut nommé historiographe et vice-archiviste de l'Archevêché, le titre d'archiviste revenant d'office au chancelier diocésain selon les termes du droit canonique. À son arrivée, l'abbé Bérubé eut un travail de classement et d'organisation considérable, puisque durant toutes ces années quantité de documents s'étaient accumulés au dépôt d'archives sans trop de personne pour s'en

.....

occuper. C'est donc à lui que revient le mérite de l'arrangement actuel des archives diocésaines, ainsi que de leur mise en valeur par une diffusion accrue. En 1990,

après trente-quatre ans de travail dévoué, le Chanoine Bérubé a quitté son poste pour une retraite bien méritée. En terminant, signalons que les archives diocésai-

nes bénéficient depuis 1970 d'un local plus spacieux, à l'épreuve du feu. L'archiviste actuel, Sylvain Gosselin, est entré officiellement en fonction le 9 juillet 1990.

DESCRIPTION :

Description technique :

DOCUMENTS ÉCRITS : originaux et copies, s.d. 1646-1989, 47,92 m.

DOCUMENTS AUDIO-VISUELS : originaux et copies, s.d. [1850]-1988, 11 828 pièces.

DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES : originaux et copies, s.d. 1781-1989, 1 148 pièces.

DOCUMENTS IMPRIMÉS : copies, s.d. 1790-1989, 4 590 pièces (16 825 feuillets).

Description des séries :

1. INSINUATIONS
2. STATISTIQUES
3. DIOCÈSES SUFFRAGANTS
4. ÉVÊQUES
5. ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX
6. CONGRÈS EUCHARISTIQUES, SYNODES ET CONCILES
7. ÉVÊCHÉ - ARCHEVÊCHÉ (BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES)
8. ADMINISTRATION DIOCÉSAINE
9. AFFAIRES TEMPORELLES
10. CONSULTATIONS
11. PAROISSES, DESSERTES ET MISSIONS (EN GÉNÉRAL)
12. PAROISSES, DESSERTES ET MISSIONS (EN PARTICULIER)
13. CLERGÉ
14. COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES
15. INSTITUTIONS DIOCÉSAINES
16. ASSOCIATIONS
17. SACREMENTS : CONFIRMATION ET MARIAGE
18. CULTE
19. ÉDUCATION
20. THÈMES
21. PUBLICATION : D'UNE SEMAINE À L'AUTRE
22. ICONOGRAPHIE
23. CARTES ET PLANS
24. RELATIONS EXTÉRIEURES

BIBLIOTHÈQUE RELIÉE AUX ARCHIVES :

Histoire du Canada. Histoire de l'Église. Histoire de communautés. Biographies. Monographies paroissiales. Mandements, lettres pastorales et circulaires. Annuaire, revues et journaux diocésains.

Aucun inventaire disponible.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE :

Gosselin, Sylvain. *Guide du fonds de l'Archidiocèse de Saint-Germain-de-Rimouski*, Archives de l'Archidiocèse de Saint-Germain-de-Rimouski, 1990. 80 p.

Gosselin, Sylvain. *Répertoire numérique des séries A-11 Paroisses en général et A-12 Paroisses en particulier*. Archives de l'Archidiocèse de Saint-Germain-de-Rimouski, 1991. 58 p.

SERVICES :

Les chercheurs peuvent profiter sur place d'un service de photocopie moyennant la somme de 0.25 \$ l'unité. Une reproduction qui risquerait d'endommager un document est refusée.

CONDITIONS DE CONSULTATION :

Accès et heures d'ouverture :

Le service des archives est accessible sur rendez-vous seulement du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, sauf les jours de fêtes et de congés fixés par l'Archevêché de Rimouski. Durant la période des vacances (du 24 juin au premier lundi de septembre) le Service des archives est fermé le vendredi en après-midi.

Règlements :

Chaque chercheur devra se soumettre lors de ses visites aux règles et procédures d'enregistrement, de discipline, de communication et de manipulation édictées par le Service d'archives dans son *Guide du chercheur*. De plus, retenons que toute consultation se fait sur place et qu'aucun document ne peut sortir du dépôt. Enfin, signalons que le Service accepte de répondre sans frais à toute demande de recherche par téléphone ou par correspondance dans la mesure où ces recherches sont préliminaires ou à valeur d'information.

LIEU DE CONSERVATION :

Nom : Archives de l'Archidiocèse de Rimouski

Adresse : Archevêché de Rimouski
34, de l'Évêché Ouest - C.P. 730
Rimouski (Québec)
G5L 7C7

Téléphone : (418) 723-3320

RESPONSABLE :

Sylvain Gosselin, archiviste diocésain

¹ Propos rapportés par Monsieur le Chanoine Léo Bérubé.

² Certains actes relatifs au territoire nouvellement constitué ne pouvaient être remis au nouveau diocèse, puisqu'ils étaient indissociables des archives du diocèse de Québec. Pensons seulement aux registres d'insinuations, aux cahiers de visites pastorales, etc.

GASTON DESCHÊNES

L'ANNÉE DES ANGLAIS,

la Côte-du-Sud à l'heure de la Conquête.

Sillery : Les Éditions du Pélican/Septentrion,
1988, 180 p.

L'année des Anglais c'est ici l'an de grâce 1729. C'est l'année où William Pitt, premier ministre d'Angleterre, élabore un plan pour mettre un terme à la guerre (dite de Sept Ans) en Amérique du Nord.

Avec l'aide des colonies de la Nouvelle-Angleterre, il compte bien y arriver. Cinquante mille hommes devaient attaquer sur trois points : bloquer l'Ouest par l'Ohio, envahir la vallée du Saint-Laurent par le Richelieu et partant de Louisbourg, attaquer le Québec en remontant le fleuve. Et l'histoire en a été écrite. Par contre, il y a des aspects de celle-ci qui n'ont pas fait la "manchette" mais qui valent d'être connus. Ainsi, comment a été vécue cette guerre de conquête par la population de la Côte-du-Sud? C'est ce dont Gaston Deschênes (originaire de Saint-Jean-Port-Joli et occupant le poste de chef de la division de recherche à la bibliothèque de l'Assemblée nationale de Québec) nous fait découvrir dans le livre, *L'année des Anglais*.

Dans son avant-propos, il nous rappelle la difficulté de traiter d'un tel sujet avec une documentation restreinte ; la "guerre des bois" se prêtant mal à la rédaction et à la conservation de documents écrits. Tout de même, il existe de la correspondance, des journaux et des mémoires dont il a pu tirer parti. Par exemple, il puisera dans le journal personnel de Chaussegros de Léry et dans le compte rendu de mission du major Scott.

Dans le premier chapitre intitulé "La Côte-du-Sud en 1759", l'auteur situe et décrit les lieux où l'action va se dérouler. Nous faisons ainsi connaissance des divers villages longeant le fleuve de Lévis à Kamouraska et des gens, seigneurs et pasteurs, qui en sont responsables en cette année 1759.

Et comme une année se compose de quatre saisons, l'auteur divise son récit de cette manière. Les événements sont racontés de façon chronologique, pratiquement au jour le jour. Il est soutenu dans sa démarche par une documentation utilisée à bon escient. Mais tout en gardant une rigueur historique, l'auteur nous fait "vivre" ces événements. De nombreux encadrés explicatifs sur les lieux, les gens, les situations, ainsi que des cartes, soulignent bien à propos le déroulement de l'histoire. À noter aussi les photos de maisons qui ont été les témoins privilégiés de celle-ci. L'auteur ne

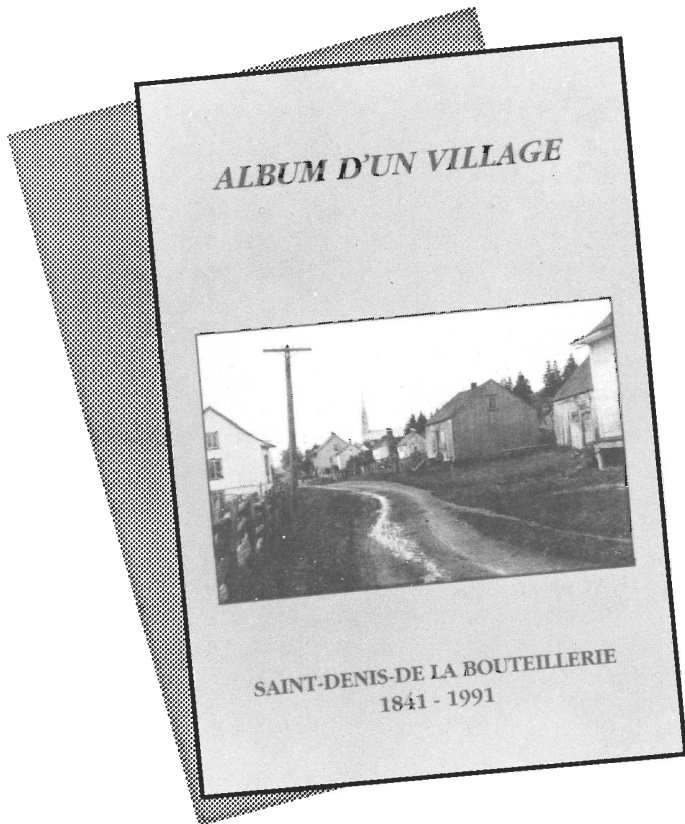


néglige aucun éclairage qui peut rendre le compte rendu de cette période. Témoignages et légendes parsèment, à l'occasion, le récit. Et à la fin de son volume, il reproduit dans leur ensemble des documents dont certains extraits ont illustré son propos.

Enfin, je ne peux que vous recommander la lecture de ce petit ouvrage sur l'histoire d'une population qui a souffert dans son quotidien des affres de la guerre et comment elle a pu s'en accommoder. Ces villages de la Côte-du-Sud ont été ravagés et incendiés par les milices anglaises. Le mérite de l'auteur a été de rendre cette histoire avec objectivité et sans complaisance. C'est à nous d'en tirer nos conclusions.

Ghislaine Pineau

COLLECTIF
ALBUM D'UN VILLAGE :
SAINT-DENIS-DE-LA-BOUTEILLERIE
(1841-1991)



L'écriture collective de ce livre a été une belle aventure! L'origine du projet est relativement banale. La paroisse de Saint-Denis, dans le comté de Kamouraska, fête ses 150 ans d'érection canonique. Un comité organisateur des fêtes prépare l'événement et désire produire un livre souvenir de la paroisse. La situation est courante. Un sociologue, en congé sabbatique, se promène au même moment d'une maison à l'autre en disant qu'il veut faire une monographie du village. Il s'intéresse aux changements survenus dans le village depuis 50 ans. Il a en référence l'étude de ce même village réalisée à la fin des années '30 par un anthropologue américain, Horace Miner, qui a voulu tracer le portrait d'un village traditionnel québécois. Il avait choisi Saint-Denis¹.

Le comité organisateur s'intéresse aussi à ce sociologue "faiseur de livre" et l'invite, à l'été 1989, à participer aux réunions préparatoires des fêtes du 150^e anniversaire de 1991. Le sociologue entend parler de beaux souvenirs, de familles, de coutumes... Il a le goût de travailler avec le comité à la

réalisation d'un ouvrage. Il sait aussi que l'occasion est belle pour bien connaître les "informateurs" du village si importants en vue de son projet de monographie. Un comité de production de 6 personnes est mis sur pied à l'automne 1989.

Une première période d'élaboration du projet s'amorce à partir de discussions sur la rue, dans les maisons, dans les réunions de travail. On compare les divers livres souvenirs de d'autres paroisses. On veut faire différent! Ne pas trop miser sur les discours figés et officiels du curé, du maire... On se raconte l'histoire du village, on veut parler de la vie municipale, de la terre, du bord de la mer, de la vie religieuse, du commerce, de l'école, des joies et détentes. Le sommaire se construit progressivement, les lundis soirs, à la maison du président des fêtes.

La seconde période commence avec la recherche et la rédaction des textes à l'hiver 1990. On identifie les sources, on discute des principaux contenus, le sociologue devient un "écrivain" de textes qui ravivent des souvenirs, des détails. Heureusement, notre anthropologue Miner nous instruit beaucoup sur les années antérieures. Les textes se développent, mais pas trop! On veut surtout un livre d'images.

La troisième période de production se bâtit à coup de photos à l'été 1990. Le comité organise une cueillette de photos dans le village, en spécifiant certaines thématiques compte tenu de l'orientation de l'album souvenir. La récolte est abondante! C'est extraordinaire de voir ce qui se cache dans les vieux tiroirs des maisons. On discute, on choisit, mais à travers cela, on se raconte beaucoup. L'enquêteur demeure toujours à l'affût!

La quatrième période est plus technique; elle se déroule à l'automne 1990. En même temps, le comité est soulagé... La ligne d'arrivée est visible. On fait un dernier montage. La patience de certains et la compétence d'un éditeur (membre du comité) nous aide à mener à terme notre entreprise. Le samedi 9 février 1991, c'est la fête au village. On procède au lancement du livre, dans le gymnase de l'école. Une assistance comme rarement on en voit pour le lancement d'un livre: plus de 100 personnes, c'est le quart du village. "On a voulu faire ce livre-là pour se faire plaisir!" disent plusieurs membres du comité.

Suite à la page 42

DES LIVRES À LIRE!

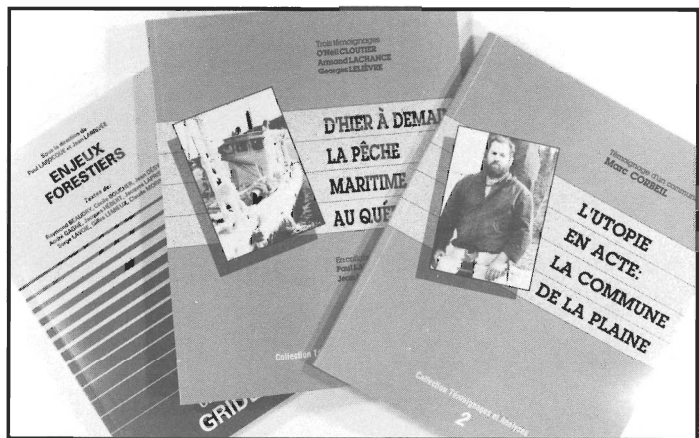
COLLECTIF ENJEUX FORESTIERS

Rimouski, GRIDEQ, 1991, 220 pages.

La forêt québécoise est en crise : c'est l'impasse. La rupture des stocks menace. La forêt "publique" est une chasse-gardée. Les milieux ruraux, tributaires de la forêt, vivent une profonde destructuration. Les milieux verts se mobilisent. Les milieux politiques se désengagent. Et les forêts scandinaves, pendant ce temps, bourgeonnent fièrement de productivité et de rentabilité. "Un virage raide et coûteux s'impose ici", expliquent les auteurs de *Enjeux forestiers*.

L'ouvrage, qui regroupe les textes de 9 auteurs, évalue les défis auxquels l'exploitation forestière est confrontée dans les régions périphériques au Québec. Tous ont étudié la question forestière et proposent des éléments de solution à la situation actuelle.

La diversité de la formation et des expériences des 9 auteurs donne à l'ouvrage un caractère multidisciplinaire. On y aborde des thèmes tels : le capital forestier de la société québécoise, la valorisation de l'apport économique de la forêt de l'Est du Québec, la nouvelle politique forestière du Québec, la décision publique et la gestion forestière, le débat sur les arrosages contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, le partage des fruits de la forêt, les fermes forestières, les perspectives d'un nouveau forestier en Sagamie.



Cevingtième numéro des Cahiers du GRIDEQ est publié sous la direction de Paul Larocque et de Jean Larrivée, tous deux membres du Groupe de recherche en développement de l'Est du Québec.

On peut se procurer un exemplaire au coût de 10.00\$ (plus T.P.S.) en communiquant avec le Secrétariat du GRIDEQ au numéro de téléphone (418) 724-1440.

Claudie Lamontagne

Suite de la page 41

C'est ce livre-là qu'on aimerait que vous lisiez, que vous regardiez! Il faut le demander au président du comité du 150^e (M. Yves Raymond, SAINT-DENIS-DE-LA-BOUTEILLERIE, Québec, GOL 2RO, téléphone : 498-5227, 15.00\$). Pour le sociologue, c'est l'amorce d'un travail qu'il veut poursuivre au sein du village. Si vous passez par là, le village sera tout bien paré en juillet 1991.

Profitez-en pour visiter la maison Chapais. Vous savez...? L'historien-professeur à l'Université Laval, dans le temps!

Hugues Dionne
Sociologue à l'Uqar
Membre du Grideq

¹ Miner, Horace, *Saint-Denis : un village québécois*, Hurtubise HMH, Montréal 1985 (Édition originale parue en 1939 à la University of Chicago Press, sous le titre *St-Denis A French Canadian Parish*).

MARC CORBEIL
L'UTOPIE EN ACTE :
LA COMMUNE DE LA PLAINE

Rimouski, GRIDEQ, 1990, 109 pages.

Le Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec faisait paraître dernièrement le numéro 2 de sa collection Témoignages et Analyses : *L'utopie en acte : la Commune de la plaine*. L'auteur Marc Corbeil y livre un témoignage sur une expérience vécue dans les années 1970, dans la région de Rivière-du-Loup : un utopique retour à la terre par un groupe de jeunes urbains qui décident de vivre en commune.

L'utopie en acte : la Commune de la plaine c'est une expérience vécue par l'auteur de 1973 à 1984, d'abord à l'Isle-Verte, puis à Saint-Épiphanie : la Commune de la plaine. Il a bien voulu analyser à fond cet appel de la campagne, ce besoin d'espace rural et de mode de vie nouveau, pour resituer dans son contexte cette recherche de la société idéale. Il y décrit le néo-ruralisme en action, avec les intérêts du groupe pour le théâtre, l'artisanat, l'élevage du mouton, la production en serre. L'auteur raconte les hauts et les bas de ce regroupement qui navigue entre un idéal de société et la situation socio-économique réelle.

L'expérience des Serres de la plaine était novatrice au niveau de la forme sociale d'organisation de production agricole et par son potentiel dans la problématique de développement rural des régions défavorisées.

Cet ouvrage est aussi l'occasion d'un questionnement sur le fonctionnement de l'appareil d'État et des structures régionales, lesquels représentent, du point de vue de l'utilisateur, "l'un des points d'achoppement les plus évidents de la pratique du développement régional", affirme Marc Corbeil.

On peut se procurer un exemplaire du livre au coût de 10.00\$ (plus T.P.S.) en communiquant au Secrétariat du GRIDEQ au numéro de téléphone (418) 724-1440.

Claudie Lamontagne

O'NEIL CLOUTIER, ARMAND LACHANCE, GEORGES LELIÈVRE
D'HIER À DEMAIN : LA PÊCHE MARITIME AU QUÉBEC

Rimouski, GRIDEQ et Centre spécialisé des pêches de Grande Rivière, 1991, 116 pages.

Troisième numéro de la Collection Témoignages et Analyses, cet ouvrage présente les témoignages de 3 personnalités du monde québécois des pêches. Dans 3 chapitres distincts mais fortement complémentaires, Georges Lelièvre, Armand Lachance et O'Neil Cloutier livrent leurs souvenirs et réflexions les plus chers. Comment expliquer les problèmes actuels tels la diminution des ressources, la baisse des prix, le sous-emploi dans les communautés de pêcheurs?

Tour à tour chacun des 3 co auteurs évoque des souvenirs, rappelle des anecdotes, reconstitue un cheminement personnel. Chacun formule aussi des réflexions plus larges où le passé, le présent et le futur se rejoignent. À mi-chemin entre l'histoire de vie et le contenu d'une émission d'affaires publi-

ques, l'ouvrage aborde sans détour une série de problèmes encore d'une actualité brûlante.

Cet ouvrage, produit avec la collaboration de Paul Larocque et de Jean Larrivée, deux membres du GRIDEQ, a été co édité par le Centre spécialisé des pêches de Grande-Rivière et le Groupe de recherche en développement de l'Est du Québec (GRIDEQ).

On peut se procurer un exemplaire au coût de 10.00\$ (plus T.P.S.) en communiquant au Secrétariat du GRIDEQ au numéro de téléphone (418) 724-1440.

Claudie Lamontagne

PIERRE-MAURICE HÉBERT
UN EXEMPLE D'HISTOIRE DOCUMENTAIRE :
LE CURÉ HÉBERT.

UN SIÈCLE D'HISTOIRE 1810-1888. TOME 1

Montréal, Éditions de l'Écho, 1988, 380 p.

V oici un livre important à bien des égards. Son auteur, le père Pierre-Maurice Hébert, est un disciple de saint François d'Assise. Il a envers son héros, qui est son arrière-grand-oncle, une sympathie transparente à travers l'ensemble du texte. Ce diplômé en psychologie et en sociologie n'est pas un historien professionnel. Qu'à cela ne tienne! Il n'est pas requis de recevoir obligatoirement le placet de la Faculté pour faire oeuvre valable. Voyons donc de plus près le contenu et la valeur de ce livre publié à l'occasion du centenaire de la mort du curé Hébert, en 1888, laquelle coïncident avec le 150^e anniversaire de l'ouverture du Saguenay-Lac-Saint-Jean à la colonisation.

C'est donc un siècle d'histoire qui défile devant nous, avec la vie de l'abbé Nicolas-Tolentin Hébert. Celui-ci est né à Saint-Grégoire de Nicolet le 10 septembre 1810, de parents d'origine acadienne, dans un rang appelé «le boulevard des Acadiens». À Nicolet, au cours de ses études classiques, Hébert a eu comme condisciples des personnages qui ont compté dans l'histoire du Québec : l'abbé Félix Cazeau, futur vicaire-général du diocèse de Québec, Eugène Casgrain, futur seigneur de l'Islet, Joseph-David Deziel, fondateur de la ville et du collège de Lévis, sans oublier le très célèbre Charles Chiniquy qui deviendra, comme curé de Kamouraska, le voisin de Hébert à St-Pascal.

Après une expérience sacerdotale à la cathédrale de Québec, Hébert devint curé de St-Pascal de Kamouraska à l'âge de 30 ans seulement. Il y a oeuvré de 1840 à 1852, avec l'aide de son frère Octave. C'est à partir de cette paroisse nouvellement fondée que le curé Hébert a réalisé l'oeuvre qui l'a propulsé dans l'histoire, c'est-à-dire l'ouverture du Lac-Saint-Jean à la colonisation.

Dès les années 1837-1838, d'importants mouvements d'émigration affectaient les seigneuries de la vallée du St-Laurent. Le curé Hébert se montrait particulièrement indigné par l'apathie gouvernementale, incapable de freiner l'hémorragie vers l'ouest canadien, mais surtout vers les plaines de l'Illinois, de l'Ohio et du Missouri. C'est dans ce contexte que, en décembre 1848, les curés de la Côte-du-Sud formèrent une société maîtresse pour établir sur de nouvelles terres l'excédent de leur population. Ils élirent le curé Hébert pour faire les démarches nécessaires et prendre les initiatives requises pour

mener à bonne fin un projet d'une telle envergure. L'abbé Hébert allait ainsi se lancer dans une grande aventure qui fut, sans aucun doute, la grande oeuvre de sa vie :

Il a cristallisé, à un moment donné, les efforts de la collectivité sur une partie du pays, jusque là fermée à la colonisation : le vaste territoire du bassin du lac Saint-Jean. Son travail au milieu des colons durant plusieurs années, son honnêteté proverbiale, son désintéressement total, son habileté à collaborer avec les différentes couches de la société, et surtout un véritable patriotisme ont fait de lui une sorte de modèle du prêtre colonisateur¹.

En réalité, la colonisation au Lac-Saint-Jean a mobilisé plusieurs années de la vie du curé Hébert. Comme agent de colonisation, il a dû s'affairer à de multiples entreprises qui exigeaient diplomatie et leadership :

En plus de l'exploration des lieux, la tâche du curé Hébert est de négocier avec le gouvernement, de regrouper les colons, de les diriger sur les bords du lac Saint-Jean, d'engager des hommes (...), d'ouvrir des chemins, de défricher des terres avec les colons, de planifier un village avec une église, un moulin de sciage, un moulin à farine, un magasin d'outillage et d'approvisionnement, de construire des entrepôts le long du parcours, de louer des embarcations, de s'entendre avec les autochtones, avec les compagnies forestières qui lui disputent le terrain, en particulier Price et McLeod, de composer avec le clergé de la Grande Baie, de Chicoutimi et avec les occupants des cantons voisins, etc².

C'est dans la fondation même du premier village permanent et de la première paroisse du Lac-Saint-Jean que l'on peut retrouver concentré le travail géant accompli par l'abbé Hébert. Dédié à Notre-Dame-de-l'Assomption, ce centre sera davantage connu sous le nom d'Hébertville, selon une appellation popularisée par l'abbé François Pilote, du Collège de La Pocatière et par les journalistes de l'époque.

Le chapitre intitulé «Hébertville (1849-1852)» est sans doute la partie la plus significative et la plus intéressante de l'ouvrage du père Hébert. La méthode de l'auteur y est illustrée par l'abondance des descriptions, des anecdotes, des événements, des témoignages. C'est vraiment un exemple

.....

d'histoire immédiate, saisie sur le vif, comme le dit fort justement Serge Gagnon dans la préface.

Ce livre généreux, abondant de citations et d'illustrations, plein de renseignements et d'ouvertures sur la société québécoise du XIXe siècle, nous signale de multiples pistes de recherche. Les généalogistes, les rédacteurs de monographies paroissiales et autres chercheurs s'en inspireront volontiers.


De cette lecture, nous retenons la nécessité absolue d'autres monographies comme celle-ci, qui finiront par donner une image de plus en plus exacte et complète du phénomène de la colonisation, une entreprise qui n'est pas si éloignée de nous dans le temps et dans l'espace, pour peu qu'on ait présente à l'esprit la configuration géographique et historique de notre région et qu'on soit préoccupé de son développement, si ce n'est de sa survie même.

L'auteur annonce un second tome qui relatera les longues années du curé Hébert à Saint-Louis (Kamouraska), s'occupant toujours d'Hébertville, mais engagé dans des oeuvres diverses, au milieu d'un peuple en plein développement, celui de la Côte-du-Sud. En attendant de le lire, nous lui souhaitons fructueuse recherche et surtout, selon son voeu personnel, bon courage.


Noël Bélanger, historien

¹ *Le Curé Hébert*, p. 17.


² *Ibid.*, p. 313.



*es Archives nationales
du Québec*



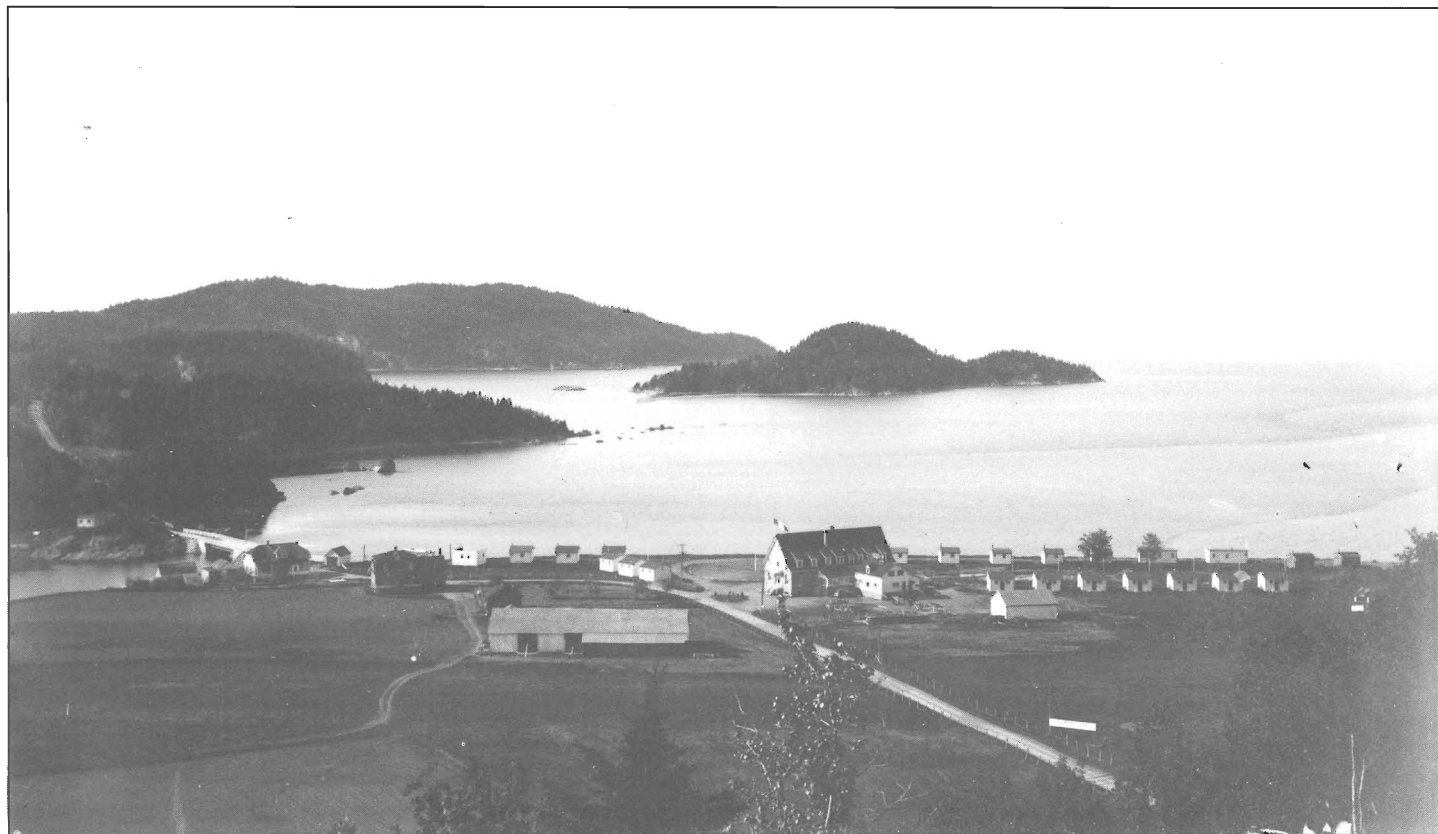
Lonia, frère de Sylvio Lacharité, c. 1912
Fonds Sylvio Lacharité, Archives nationales du Québec (Estrie)

Québec 

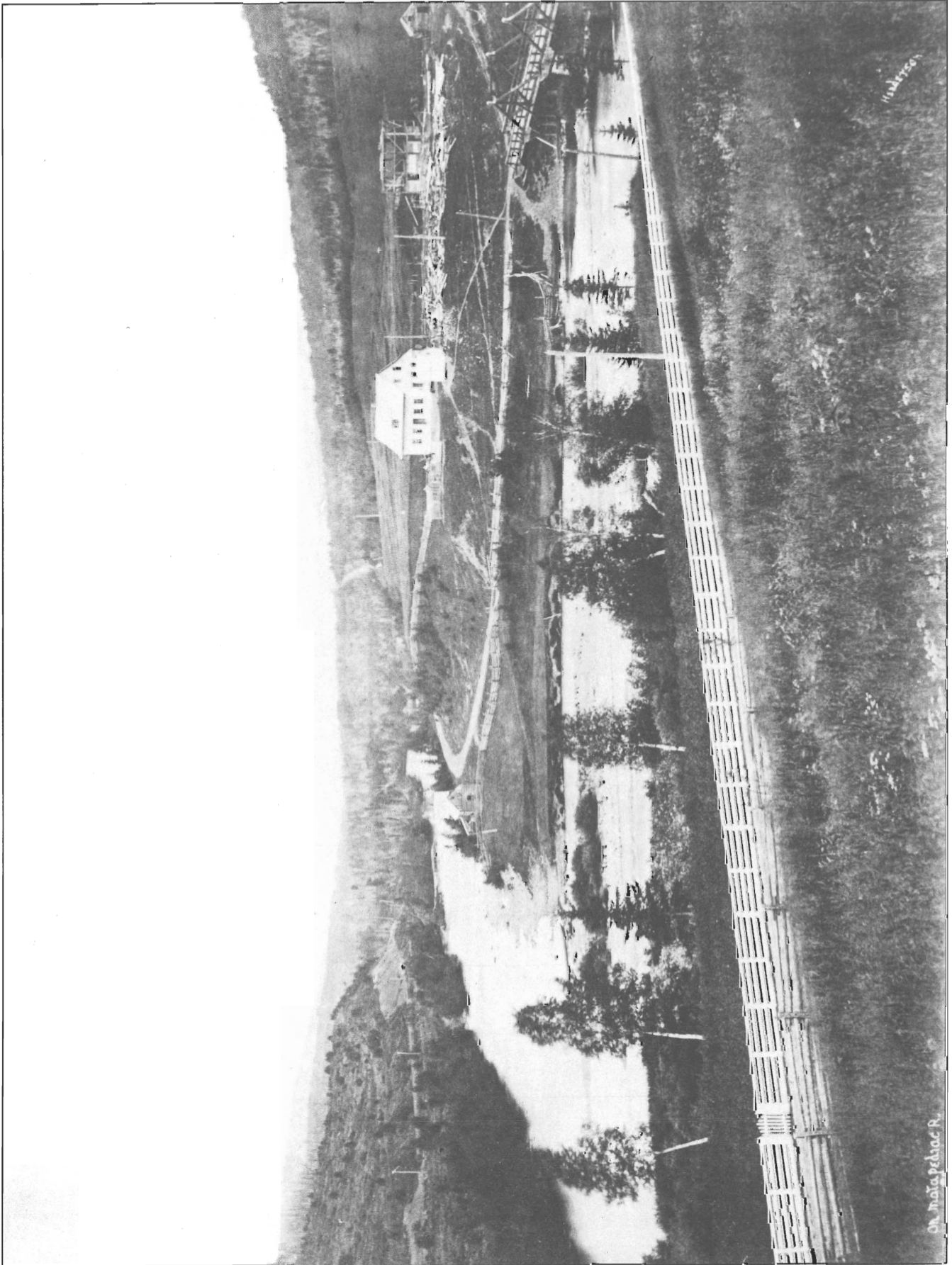
PHOTOS ANCIENNES



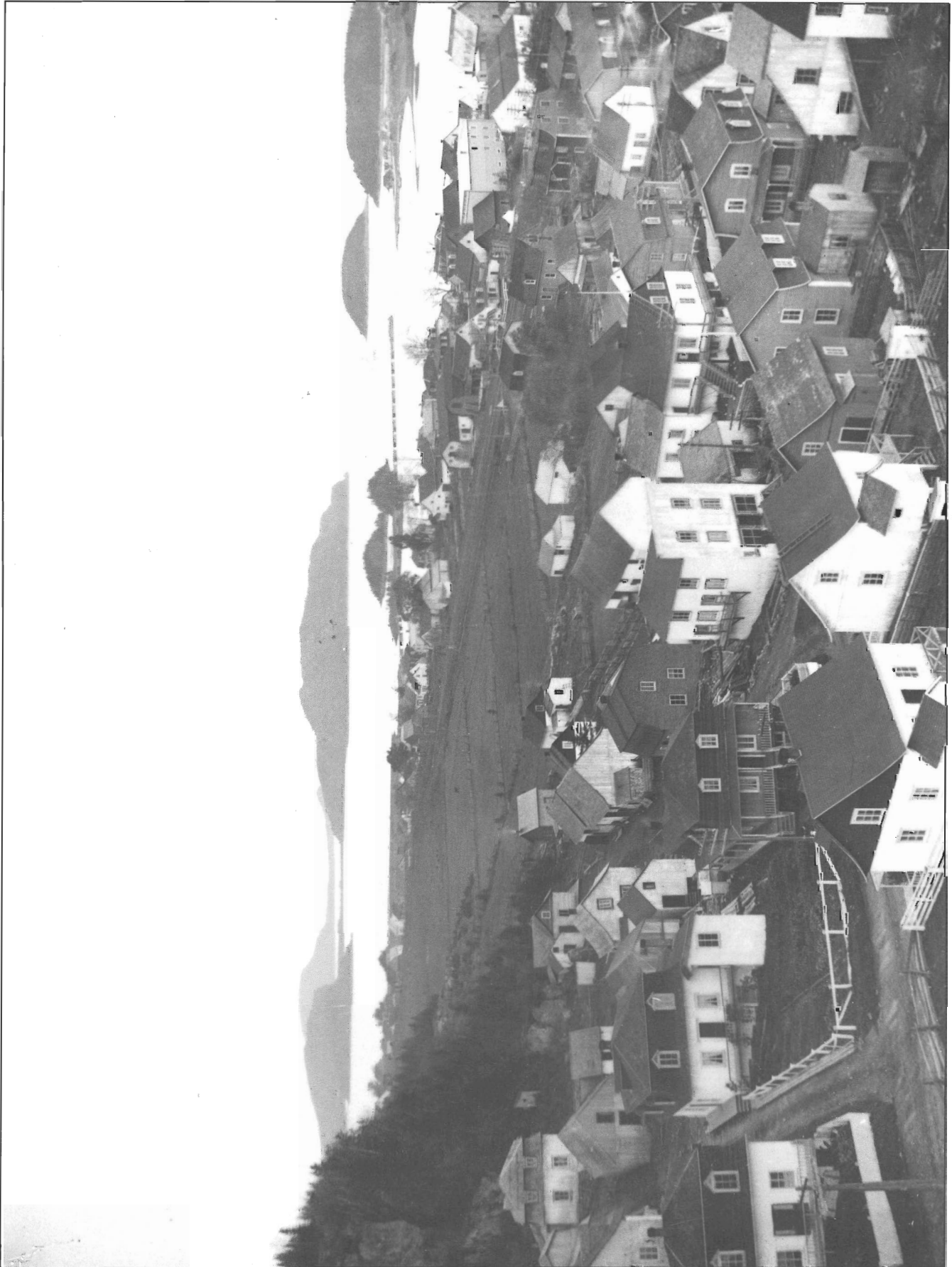
Église du Bic



Auberge du Français (Bic)



«On Matapédia River P.Q.»
(Archives nationales du Canada)



Bic (Circa 1920)





Village du Bic



Rocher blanc (Rimouski)



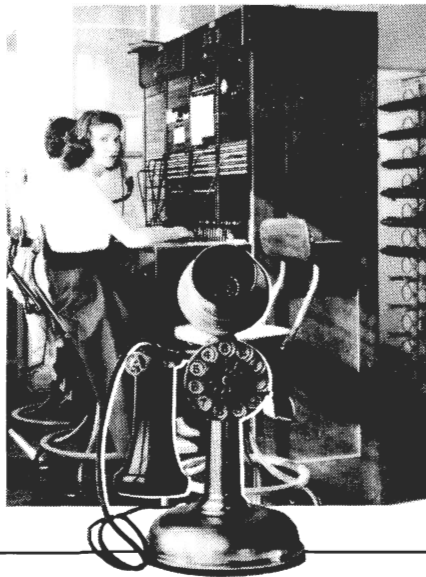
Tranchage de morues en Gaspésie



Cap-des-Rosiers

*L'**H**istoire...*

*Une communication soutenue
avec les bâtisseurs de
notre patrimoine.*



Nous sommes là

*Voilà des années que nous sommes
étroitement liés à la communauté.
Au fil des ans, nous avons constitué
ensemble un patrimoine collectif
considérable.*

*Vous avez tout pour réussir.
Nous avons tout pour que cela dure.*

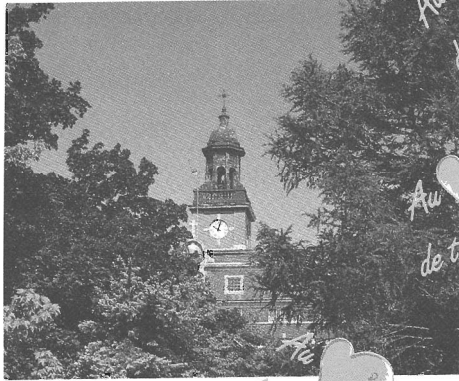
*depuis
90 ans*



Desjardins

L'incroyable force de la coopération.

Une tradition
de plus de 125 ans
qui se poursuit



Au 
de ta formation

Au 
de ta formation

Au 
de ta formation

Au 
de ta formation

Au 
de ta formation

 Cégep de
Rimouski

UQAR
CRÉATRICE
D'AVENIR

Un baccalauréat en histoire actualisé

De nouveaux cours ont été ajoutés récemment au baccalauréat en histoire. Mentionnons: le patrimoine architectural, la civilisation traditionnelle du Québec, la muséologie, le Bas-Saint-Laurent au XXe siècle et l'histoire de la pêche au Canada et au Québec.

Pour en savoir plus sur ce programme actualisé, communiquez au numéro (418) 724-1644 ou (418) 724-1427.

 Université du Québec à Rimouski


MAILLOUX  BAILLARGEON ^{MB} _{INC}

J.A. St-Pierre, représentant

PREMIER FABRICANT DE CHANDELLES AU CANADA DEPUIS 1896

SUCCURSALE

160, Lavoie
Rimouski (Québec)
G5L 5Y7

Tél.: (418) 723-3272

RÉSIDENCE

392, Robitaille
Rimouski (Québec)
G5L 1S6

Tél.: (418) 723-8864

230, rue Saint-Pierre, Saint-Constant (Québec) CANADA J5A 2G1
Tél.: (514) 861-8417 Fax: (514) 638-5646 1 (800) 361-9070